

la sécurité routière à l'école primaire

Édition 2007





Sommaire

PREMIÈRE PARTIE : GÉNÉRALITÉS

AVANT-PROPOS	P. 3
L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE	P. 4
LES CAUSES DE DÉCÈS CHEZ LES JEUNES	P. 6
PERSONNES ET ORGANISMES RESSOURCES	P. 7
LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, UNE ENTREPRISE COLLECTIVE	P. 8
L'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE :	
– À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE, AU LYCÉE	P. 10
– LA RÉGLEMENTATION	P. 12
– PROJET ÉDUCATIF ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE	P. 36

DEUXIÈME PARTIE : FICHES PÉDAGOGIQUES

UN DÉPLACEMENT « DOUX » VERS L'ÉCOLE	p. 37
SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE, QU'AVONS-NOUS RENCONTRÉ?	p. 38
CES DERNIÈRES ANNÉES, 4 ENFANTS ONT ÉTÉ RENVERSÉS SUR LE BOULEVARD	p. 40
UN FIL D'ARIANE POUR SE PRÉPARER À SORTIR	p. 42
SOYONS PRUDENTS SUR LETROTTOIR	p. 44
TRANSPORT SCOLAIRE: QUAND LES PLUS GRANDS PARRAINENT LES PETITS	p. 46
ÊTRE VU	p. 48
COMPRENDRE COMMENT UN ACCIDENT ARRIVE	p. 50
L'ENFANT DEVIENT UN PASSAGER RESPONSABLE	p. 52
MON TRAJET DOMICILE - ÉCOLE: L'AFFAIRE DE TOUS	p. 54
LA DÉPARTEMENTALE COUPE MON ÉCOLE EN DEUX	p. 56
RALLYE-PIÉTONS	p. 58
RALLYE-PIÉTONS: QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION AUX POINTS-RENCONTRE	p. 61
À VÉLO	p. 62
DÉCOUVERTE DE LA BICYCLETTE ET DE SES COMPOSANTS	p. 63
SE PRÉPARER À CIRCULER À BICYCLETTE	p. 65
SORTIR À BICYCLETTE EN MILIEU URBAIN	p. 67
UNE ACTION SÉCURITÉ ROUTIÈRE INTÉGRÉE DANS LE PROJET ÉCOLE	p. 69
SIGNALISATION ROUTIÈRE	p. 72
LA SÉCURITÉ DES ENFANTS EN VOITURE	p. 74
GLOSSAIRE	p. 77
APPRENDRE À PORTER SECOURS À L'ÉCOLE	p. 78



Avant-propos

L'éducation à la sécurité routière fait partie des missions fondamentales de l'École

L'éducation et la formation à la citoyenneté abordées dès l'école primaire, poursuivies au collège et au lycée, constituent une mission majeure pour l'École. Devenu adulte, l'élève aura à mettre en œuvre des comportements sociaux et civiques que l'école se doit de préparer.

L'éducation à la sécurité routière est, dès l'école maternelle, un domaine d'action et de réflexion qui développe des comportements responsables, et permet de les exercer dans un environnement qu'il convient de maîtriser, en relation permanente avec les autres.

La sécurité routière : carrefour des disciplines et domaine de formation

La sécurité routière n'est pas une discipline spécifique mais, néanmoins, elle demande, pour être pleinement maîtrisée, des apprentissages notionnels et comportementaux menés progressivement.

Ces apprentissages ne sauraient se réduire à l'assimilation de règles pré-établies à travers une analyse et une présentation formelles. L'essentiel des apprentissages s'acquiert par l'exercice effectif, en situation vraie, vécue, concrète.

Ainsi, la sécurité routière et son « enseignement » impliquent l'élève, parce qu'il agit, anticipe et améliore ses comportements dans un milieu familier progressivement élargi.

Au carrefour des disciplines, la sécurité routière favorise un réinvestissement des connaissances et des savoir-faire. De plus, elle offre des situations d'apprentissage motivantes où s'articulent étroitement pratique et théorie.

Un continuum éducatif

Piéton, passager d'une voiture ou usager de transport en commun, cycliste, cyclomotoriste, l'enfant puis l'adolescent doivent, pour acquérir un comportement responsable, savoir décrypter les situations, faire des choix en gérant les risques et en connaissant les dangers.

Tout au long de la scolarité et sans discontinuité, la sécurité routière constitue un des thèmes de l'éducation civique s'intégrant au projet d'école ou d'établissement.

Les fiches de ce livret sont autant de témoignages pédagogiques dont les démarches, la méthodologie, les acquis peuvent être réinvestis tout au long de la scolarité.

Cet itinéraire est jalonné par trois évaluations à différents moments de la scolarité :

- l'attestation de première éducation à la route à l'école primaire (1),
- l'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau en classe de cinquième,
- l'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau en classe de troisième.

Les exemples de situations, les modalités d'action, la mention des services, des partenaires institutionnels ou privés cités ici, constituent des références destinées à aider les enseignants à la mise en œuvre effective de cette éducation.

(1) Encart au B.O. n°40 du 31 octobre 2002



L'insécurité routière

En France

En 20 ans, l'insécurité routière est à l'origine de :

4 millions d'accidents corporels(1):
220 000 tués (2)
5 500 000 blessés
dont 1 400 000 blessés graves

(1) les accidents matériels sont environ 20 fois plus nombreux.
(2) décès constatés dans les 6 jours.

La sécurité routière : un système complexe

Les acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité routière sont multiples : instances communautaires, État, collectivités territoriales, associations, auto-écoles, assureurs, constructeurs, médias, publicitaires...

Leurs modes d'intervention diffèrent : législation, réglementation, contrôle, sanction, éducation, formation, communication, mais se complètent.

Les domaines concernés sont nombreux : signalisation, infrastructures, véhicules, circulation, conducteurs et usagers.

Les décisions prises par certains intervenants dans un domaine donné entraînent souvent des conséquences dans un autre domaine.

Enfin, un accident de la circulation est rarement imputable à un seul facteur. Il résulte en général de l'interaction d'une multiplicité de causes liées aux usagers, aux véhicules, à l'infrastructure et à des circonstances particulières.

La circulation routière : un phénomène en expansion

Actuellement en circulation :

- 34 millions de voitures particulières,
- 22,4 millions de deux-roues (3),
- 6 millions de véhicules utilitaires et de poids-lourds.

40 millions de conducteurs quotidiens ou occasionnels, possédant un permis.

(3) environ 1,10 million de motos ; 1,30 million de cyclomoteurs et 20 millions de bicyclettes.

Au total, 514 milliards de km parcourus par an, soit en moyenne 14 000 km par conducteur de voiture de tourisme.

La vitesse : un symbole des valeurs de la société technicienne

La vitesse, dont l'automobile est un instrument habituel, associe :

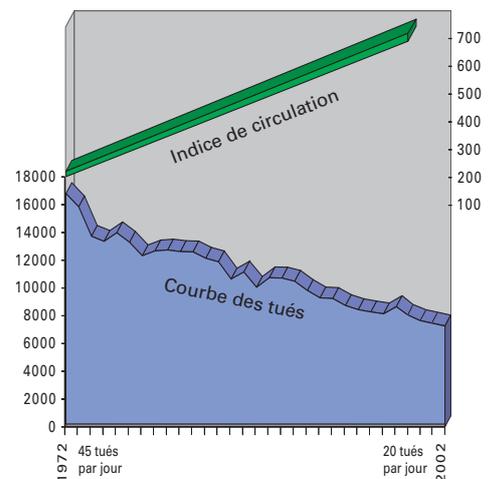
- le temps gagné,
- l'efficacité,
- la liberté,
- la position sociale,
- le plaisir du jeu...

Le facteur vitesse intervient dans 50 % des accidents mortels ou graves

Une évolution favorable

Après le bilan catastrophique de l'année 1972, (16 617 tués) les grandes mesures de sécurité routière ont permis une baisse importante du nombre des accidents et des victimes.

Évolution du nombre de tués sur la route depuis 1972



Ce graphique traduit le résultat d'une politique de prévention et de communication :

- grandes mesures réglementaires (vitesse, casque, ceinture, alcool,...)
- actions sur l'infrastructure, la conception du véhicule, l'organisation des secours, la formation du conducteur...
- mise en œuvre des programmes de mobilisation locale.



Une situation toujours préoccupante

Bilan 2006

Depuis 10 ans, le nombre d'accidents a diminué de 36,4 %.

En 2006 :

Le nombre de tués a diminué de 11,5%.

- 80 309 accidents corporels ;
- 4 709 tués à 30 jours ;
- 102 125 blessés, dont 40 662 blessés hospitalisés.

Actuellement, en 50 ans de conduite :

- 1 conducteur sur 3 risque d'être impliqué
- 1 conducteur sur 6 risque d'être blessé
- 1 conducteur sur 122 risque d'être tué

La lutte contre l'insécurité routière passe par une évolution des comportements

Le comportement de l'utilisateur

Avec des facteurs d'accident identiques, mais dans des proportions différentes, d'autres pays à population et parc automobile comparables obtiennent de meilleurs résultats.

Nombre de tués pour 100 000 habitants

- France : 16
- Allemagne : 12
- Grande-Bretagne : 7

Source: Observatoire national interministériel de sécurité routière
www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr/observatoire/

Dans 92 % des cas, le comportement de l'utilisateur est un facteur de l'accident

- vitesse excessive ou inadaptée (45%),
- alcoolémie (37%),
- non port de la ceinture ou du casque (25%),
- fatigue (17%),
- non maîtrise des situations d'urgence (45%).

Les autres facteurs en interaction ou non :

- l'infrastructure (42%),
- le véhicule (27%),
- l'alerte, les secours et les soins (9%).

NB : le total des pourcentages dépasse 100%, plusieurs facteurs pouvant intervenir dans le même accident (*analyse des multiples causes d'accident d'après 20 000 enquêtes REAGIR*).

Infractions relevées en 2006

- Vitesse : 7 238 901
- Non port de la ceinture : 468 330
- Alcool (dépistage positif) : 365 848
- Franchissement de feux rouges : 222 687
- Absence de port de casque : 76 689

Peut-on accepter ce constat sans réagir ?

En France, le coût de l'insécurité routière est estimé à 27,8 milliards d'euros par an, soit environ 464 € par habitant.

Au-delà des chiffres, l'accident reste avant tout un drame humain qui concerne chacun.

La société dans son ensemble est directement impliquée. Cependant, premières victimes, **les jeunes représentent l'enjeu majeur de la sécurité routière** (voir page suivante).





Les causes de décès chez les jeunes

LES PRINCIPALES CAUSES DE DÉCÈS ENTRE 1 ET 19 ANS

Les enfants de 1 à 4 ans

[...] Chez les garçons, les accidents domestiques sont la première cause de mortalité (25 %) ; viennent ensuite les cancers (12 %, essentiellement des leucémies), puis les accidents de la route (10 %).

Chez les filles, si les accidents domestiques constituent bien aussi la première cause de mortalité (18 %), ce sont ensuite les anomalies congénitales (15 %), le plus souvent de localisation cardiaque, et les cancers (15 %) qui viennent en deuxième cause.

Dès les débuts de la vie, l'accident est moins présent chez les filles...

On voit bien comment l'accident reflète la vie : à cet âge, on est le plus souvent à la maison et moins rarement sur la route, ce qui se traduit dans les proportions...

[...] La mortalité des enfants de cet âge a diminué de moitié depuis les années 1970, du fait de la diminution des accidents domestiques et des leucémies.

Les enfants de 5 à 9 ans

Chez les garçons, les cancers sont la première cause de mortalité (27 %) ; viennent ensuite les accidents de la route (21 %) puis les accidents domestiques (17 %).

Chez les filles, le classement est identique (respectivement 27, 20 et 11 %).

A partir de 5 ans, l'enfant " arrive " sur la route comme piéton et l'accident de la circulation prend le pas sur l'accident domestique.

Les enfants de 10 à 14 ans

Chez les garçons, les accidents de la route deviennent la première cause de mortalité (24 %) ; viennent ensuite les cancers (19 %) puis les accidents domestiques (18 %).

Chez les filles, les cancers restent la première cause (22 %), les accidents de la route la deuxième (20 %) et les accidents domestiques la troisième (8 %).

Les jeunes de 15 à 19 ans

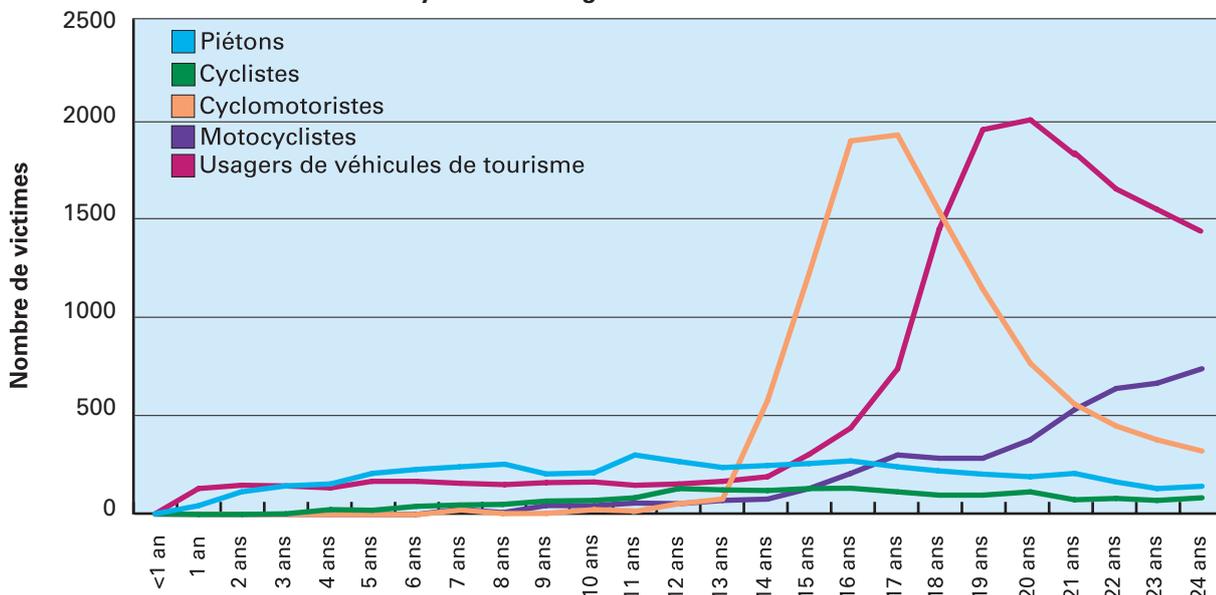
Chez les garçons, les accidents de la route demeurent la première cause de mortalité et ce de manière extrêmement importante puisqu'ils représentent presque un décès sur deux (43 %). Les autres types d'accidents viennent en deuxième cause (13 %), puis apparaissent les suicides en troisième cause (11 %).

Chez les filles, la tendance est la même, mais avec une augmentation moins marquée de la mortalité violente (les cancers pèsent encore d'un poids important par rapport à ceux des accidents et des suicides).

Textes extraits de " La Mortalité chez les jeunes " Jean-Pascal Assailly Que sais-je ? n° 3614, 2001.

LES VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA ROUTE ENTRE 1 ET 24 ANS

Nombre de victimes d'accidents survenus aux piétons, cyclistes, cyclomotoristes, motocyclistes et usagers de véhicules de tourisme en 2006



la sécurité routière à l'école primaire



Personnes et organismes ressources

AU NIVEAU NATIONAL

Ministère de l'éducation nationale Direction générale de l'enseignement scolaire

Bureau des collèges
(second degré)
tél. : 01 55 55 13 42
fax : 01 55 55 38 92

Bureau des écoles
(premier degré)
tél. : 01 55 55 35 25
fax : 01 55 55 38 92

Conseiller technique Éducation Jeunesse à la Délégation inter- ministérielle à la sécurité routière

Georges ASCIONE
tél. : 01 40 81 81 54
fax : 01 40 81 81 71
georges.ascione@equipement.gouv.fr

Ministère chargé des Transports Direction de la sécurité et de la circulation routières <http://www.equipement.gouv.fr/>

AU NIVEAU ACADÉMIQUE

Un correspondant académique sécurité est désigné par chaque recteur. Ses coordonnées peuvent être obtenues auprès du rectorat ou sur le site internet sécurité : <http://www.eduscol.education.fr>

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

• Un correspondant départemental sécurité est désigné par chaque inspecteur d'académie. Ses coordonnées peuvent être obtenues auprès de l'inspection acadé-

mique ou sur le site internet sécurité : <http://www.eduscol.education.fr>

- Un coordonnateur sécurité routière est désigné dans chaque préfecture.

PARTENAIRES

ANATEEP : Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public
8 rue Edouard Lockroy - 75011 Paris
tél. : 01 43 57 42 86
<http://www.anateep.asso.fr>

ASNAV : Association nationale pour l'amélioration de la vue
185 rue de Bercy
75579 Paris cedex 12
tél. : 01 47 17 64 79
<http://www.asnav.org>

CDIA : Centre de documentation et d'information de l'assurance
26 boulevard Haussmann - 75009 Paris
tél. : 01 42 47 90 00
Documentation disponible sur le site : <http://www.cdia.fr>

Prévention MAIF :
Association prévention MAIF
Le pavois - 50 avenue Salvador Allende
79000 Niort
tél. : 05 49 73 84 95 ou 96
<http://www.maif.fr>

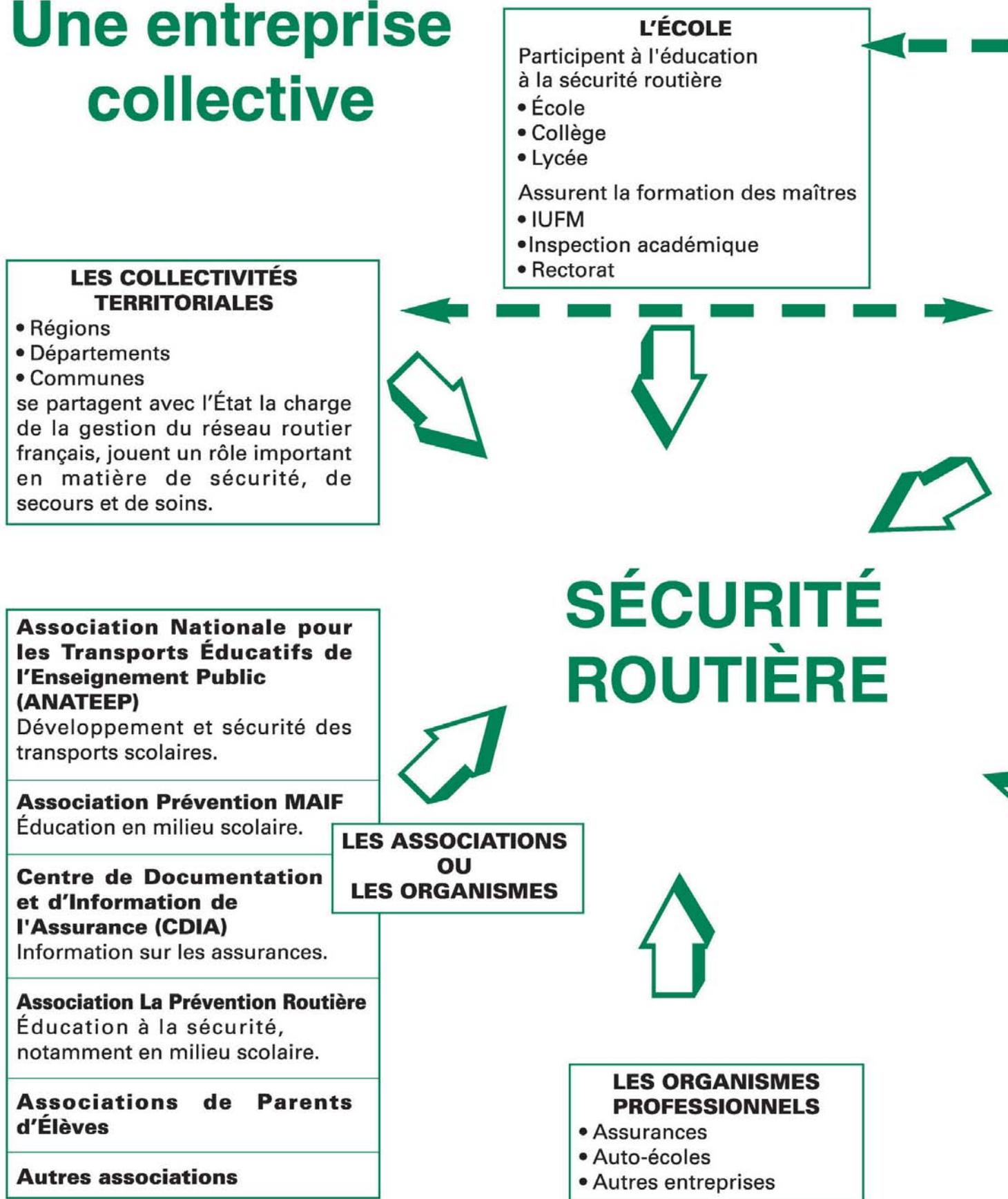
La Prévention Routière :
6 avenue Hoche - 75008 Paris
tél. : 01 44 15 27 00
<http://www.preventionroutiere.asso.fr>

INPES :
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
42 boulevard de la Libération
93203 Saint-Denis cedex
tél. : 01 49 33 22 22
<http://www.inpes.sante.fr>
inpes@inpes.sante.fr

Le réseau SCEREN - CNDP

Le correspondant " sécurité "
Dans chaque académie, dans chaque département et souvent dans les établissements scolaires et les circonscriptions du premier degré, l'éducation nationale a mis en place un correspondant " sécurité ". Bien informé de tous les problèmes relatifs à l'éducation à la sécurité routière, celui-ci peut vous aider à construire votre projet, à trouver les partenaires, un financement complémentaire ou une documentation

Une entreprise collective





L'éducation à la sécurité routière à l'école, au collège, au lycée

Un enseignement obligatoire depuis un demi siècle

Dans les écoles, les collèges et les lycées, les enseignants ont non seulement la responsabilité d'assurer la sécurité des élèves qui leur sont confiés, mais également de prévoir, dans les activités d'enseignement, une éducation à la sécurité.

La sécurité routière en constitue l'un des volets qu'il convient de replacer dans le cadre de l'éducation à la sécurité définie par le décret n°2006-41 du 11 janvier 2006, codifié aux articles D. 312-43 à D. 312-46 du code de l'Éducation, pris en application de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Ce texte prévoit, pour les établissements d'enseignement publics et privés sous contrat, l'obligation d'assurer une sensibilisation à la prévention des risques, une information sur les missions des services de secours, une formation aux premiers secours et un enseignement des règles générales de sécurité. Les conditions de mise en œuvre de cette éducation à la sécurité en milieu scolaire sont précisées par la circulaire n°2006-085 du 24 mai 2006 relative à l'éducation à la responsabilité.

Institué par la loi n°57-831 du 26 juillet 1957, codifiée par l'ordonnance 2000-549 du 15 juin 2000, l'enseignement du code de la route est mis en œuvre sous la forme d'une éducation à la sécurité routière.

Le décret n°2007-429 du 25 mars 2007 relatif à la délivrance des attestations de sécurité routière de

premier et de second niveaux, de l'attestation de sécurité routière et de l'attestation d'éducation à la route et modifiant le code de l'éducation.

La circulaire de n°2002-229 du 25 octobre 2002 (encart au bulletin officiel n°40 du 31 octobre 2002) a défini, pour le primaire, une attestation de première éducation à la route.

Le décret n°2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le code de l'éducation mentionne sans son annexe, au point 6 que doivent être acquises parmi :

« Les compétences sociales et civiques,
A. - Vivre en société

Dès l'école maternelle, l'objectif est de préparer les élèves à bien vivre ensemble par l'appropriation progressive des règles de la vie collective.

Connaissances

[...]

- être éduqué à la sexualité, à la santé et à la sécurité ;
- connaître les gestes de premiers secours.

[...]

Capacités

Chaque élève doit être capable :

[...]

- de respecter les règles de sécurité, notamment routière par l'obtention de l'attestation scolaire de sécurité routière.

À L'ÉCOLE : une première éducation à la route

Les programmes pour l'école primaire (arrêté du 4 avril 2007) définissent les compétences à acquérir au cours de chacun des trois cycles de la scolarité primaire. Ces programmes prévoient un apprentissage de la sécurité routière intégré aux différents domaines d'activité ou disciplines de l'école.

La circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002 précise les conditions de la mise en œuvre d'une attestation de première éducation à la route dans les écoles maternelles et élémentaires. Les annexes de ce texte explicitent les articulations de cet apprentissage de la sécurité routière avec les domaines ou disciplines du programme et en désignent les objectifs qui relèvent de différents registres,

savoirs, savoir-faire ou comportements :

- « • se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés : trottoir, chaussée, environnement familier ou inconnu, en tenant compte des contraintes de l'espace, des dangers et des autres usagers,
- agir en tant que passager d'un véhicule pour préserver sa vie et celle des autres,
- conduire un engin adapté et bien entretenu dans des espaces appropriés, en maîtrisant sa conduite, en tenant compte des autres, dans le respect des règles du code de la route,
- connaître, choisir et utiliser les éléments de protection,
- comprendre et respecter les règles du code de la route,
- mettre en œuvre des règles élémentaires de premiers secours (se protéger et protéger, donner l'alerte, porter secours)... ».

Le tableau «Attestation de première éducation à la route», annexé à la circulaire, aide les équipes pédagogiques à organiser la formation en leur suggérant des situations pédagogiques appropriées aux différents objectifs et aux différents cycles.

L'Attestation de Première Éducation à la Route (A.P.E.R.)

La circulaire définit une évaluation de cet apprentissage, instaurant une Attestation de Première Éducation à la Route (A.P.E.R.).

L'attestation de première éducation à la route est destinée à valider les savoirs et les savoir-faire acquis du cycle 1 au cycle 3 et régulièrement inscrits par les élèves et les enseignants sur une grille d'évaluation intégrée au dossier scolaire.

Cette grille comporte la décision du conseil du cycle 3 de l'école et concrétise une première étape de l'éducation à la sécurité routière. L'école la transmet au collège afin de permettre la poursuite du travail engagé.

AU COLLÈGE : L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR)

Dans le cadre des enseignements obligatoires

Une formation théorique générale de l'utilisateur de la route est assurée dans le cadre des enseignements obligatoires et sanctionnée en classe de 5^e et en classe de 3^e par une attestation scolaire de sécurité routière (ASSR).

Afin d'aider les enseignants à mettre en œuvre cette éducation à la sécurité routière, un livret de préparation à l'attestation scolaire est téléchargeable sur le site : <http://www.eduscol.education.fr>. De nombreux enseignants, sous le contrôle des inspecteurs pédagogiques régionaux, ont participé à son élaboration.

Les fiches pédagogiques qui le composent concernent la quasi-totalité des disciplines d'enseignement. Elles sont conçues pour être directement exploitables en classe en conformité avec les programmes d'enseignement qu'elles permettent de traiter sur tel ou tel point particulier.

Les contenus abordés concernent la sécurité passive aussi bien que la sécurité active, la connaissance de l'accidentologie des jeunes, la réglementation, l'étude des accidents, les questions liées à l'assurance et à la responsabilité, et ceci pour les différentes catégories d'utilisateurs : piétons, cyclistes, cyclomotoristes, passagers de véhicules.

Attestation de sécurité routière, BSR et Permis de conduire

L'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) se compose :

D'une formation théorique générale qui est assurée au collège ou en établissement équivalent en classe de 5^e et de 3^e et sanctionnée par les épreuves d'ASSR1 et d'ASSR2.

Pour tous les jeunes nés depuis le 1^{er} janvier 1988 :

- l'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau (ASSR1) ou de second niveau (ASSR2) ou l'attestation de sécurité routière (ASR) est obligatoire pour se présenter à la partie pratique du BSR et pouvoir conduire un cyclomoteur ;
- l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR1) ou l'attestation de sécurité routière (ASR) est obligatoire pour obtenir le permis de conduire.

Le BSR se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique :

- la partie théorique est constituée de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau, ou de second niveau ou de l'attestation de sécurité routière ;
- la partie pratique comporte 5 h de conduite sur la voie publique assurées par des professionnels de la conduite (moniteurs d'auto-école...) agréés par les préfetures.

Permis de conduire :

Pour tous les jeunes qui sont nés après le 1^{er} janvier 1988 la possession de l'attestation scolaire de second niveau (ASSR2) ou de l'attestation de sécurité routière (ASR) sera exigée pour s'inscrire au permis de conduire.

L'Attestation de Sécurité Routière (ASR)

Un dispositif spécifique, l'Attestation de Sécurité Routière (ASR), est prévu dans le cadre des GRETA, des CFA, pour les jeunes qui n'auront pas passé ou qui n'auront pas obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière en milieu scolaire.

Schéma de la continuité des apprentissages

Du cycle 1 au cycle 3
de l'école primaire

Attestation de Première Éducation à la Route (APER)

Classe de cinquième
ou classe équivalente

Attestation Scolaire de Sécurité Routière de premier niveau (ASSR 1)

L'ASSR 1^{er} niveau ou l'ASSR 2 ou l'ASR, complétée par 5 heures de formation par des professionnels de la conduite, donne le Brevet de sécurité routière (BSR) obligatoire pour conduire un cyclomoteur à partir de 14 ans (sauf possession d'un permis).

Classe de troisième
ou classe équivalente

Attestation Scolaire de Sécurité Routière de second niveau (ASSR 2)

L'ASSR de second niveau ou l'ASR est exigée pour s'inscrire au permis de conduire (cette disposition s'applique à ceux qui sont nés à partir du 1^{er} janvier 1988).

AU LYCÉE

Les élèves des classes de troisième des lycées professionnels bénéficient des mêmes dispositions que les élèves des collèges.

D'une façon générale, dans les lycées, l'éducation à la sécurité routière peut être abordée dans le cadre des travaux personnels encadrés (TPE) et dans le cadre de l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS).

De nombreux établissements mettent également en place des actions spécifiques à la sécurité routière dans le cadre général de la prévention des risques. Des actions peuvent également être mises en place au sein des CESC.



La réglementation

Instituée par la loi du 26 juillet 1957, maintenant codifiée par l'article L312-13 de l'ordonnance 2000-549 du 15 juin 2000 et définie par le décret et l'arrêté du 25 mars 2007, l'éducation à la sécurité routière revêt un caractère obligatoire à l'école et au collège et constitue une dimension essentielle de l'éducation à la citoyenneté.

Note de service n°84-027 du 13 janvier 1984

Emploi par les élèves des écoles élémentaires et des établissements d'enseignement du second degré de leurs bicyclettes comme moyen de déplacement en groupe.

Parmi les maîtres qui assurent l'enseignement des règles de sécurité, relatives à la circulation routière, bon nombre d'entre eux, très opportunément, souhaitent donner à leur démarche éducative une forme concrète et pratique, en situation réelle. Cette éducation pratique peut être assurée, soit au cours de sorties organisées à cet effet, soit lors des déplacements entre l'établissement scolaire, les terrains de jeux, de sport, les centres culturels et les organismes ou administrations visités...

Dans le but de faciliter la pratique des exercices physiques, la reconnaissance du milieu, les activités culturelles et l'enseignement des règles de sécurité relatives à la circulation routière, j'invite les directeurs d'école et les chefs d'établissement à examiner favorablement les demandes de sorties à bicyclette, qui leur seraient présentées par un instituteur ou un professeur.

Le déplacement à bicyclette sera autorisé, sous réserve de l'accord de principe du conseil d'école ou du conseil d'établissement et de celui écrit des parents, compte tenu notamment de l'âge et du comportement habituel des élèves, de la longueur du trajet et des conditions locales de circulation. Bon nombre d'élèves de collèges, à partir de quatorze ans, sont propriétaires



(1) Le décret 96-601 du 4 juillet 1996 relatif à la conduite des cyclomoteurs... rend obligatoire la possession d'un brevet de sécurité routière pour conduire un cyclomoteur entre 14 et 16 ans .

Note de service n°89-080 du 31 mars 1989

Implication des personnels d'inspection et de direction dans les actions menées en faveur de la sécurité routière.

Face à la recrudescence de l'insécurité sur les routes, le Comité interministériel de la sécurité routière du 27 octobre 1988 a arrêté un ensemble de mesures qui ont fait l'objet d'une circulaire du Premier ministre, en date du 29 décembre 1988.

Cette politique s'articule autour de quatre idées-forces :

Mobiliser, au niveau national comme au niveau local, les énergies ;
Dissuader l'acte d'infraction et **prévenir** les comportements les plus dangereux sur la route ;

Éduquer-former, pour une meilleure intégration des préoccupations de sécurité routière ;

Préparer l'avenir en dégagant de nouveaux gains de sécurité.

Les deux derniers axes sont les thèmes naturels d'une intervention capitale en milieu éducatif et l'ensemble des personnels d'inspection et de direction est appelé à participer activement à la mise en œuvre de ces mesures.

Les responsables du système éducatif, relais et conseils auprès des enseignants, seront particulièrement attentifs à participer personnellement aux différents dispositifs qui ont pour objectif de renforcer les actions de formation des futurs conducteurs et de modifier les comportements de tous les usagers de la route.

d'un cyclomoteur (1) qu'ils utilisent pour se rendre de leur domicile à leur établissement. Il va de soi que ces cyclomotoristes peuvent participer aux sorties en groupe avec leurs camarades cyclistes, sous réserve des dispositions rappelées ci-dessus et naturellement à condition de porter un casque comme les règlements de sécurité les y obligent.

Toutefois, en raison de la différence de performances entre bicyclette et cyclomoteur, il y a lieu de tenir compte de l'hétérogénéité du rassemblement ainsi constitué. Un encadrement distinct de chacun des groupes doit être assuré de manière à mieux garantir la sécurité des usagers cyclistes et cyclomotoristes et à garder à la sortie son intérêt éducatif.

La présente circulaire s'applique également aux jeunes de moins de 16 ans qui fréquentent un lycée d'enseignement professionnel.

Naturellement, tous ces écoliers, collégiens et lycéens devront être couverts par une police d'assurance incluant les risques de déplacements à bicyclette ou à cyclomoteur.

Pour ce qui concerne les sorties organisées pour les élèves des lycées d'enseignement professionnel, ayant 16 ans ou plus, et pour tous les élèves de lycées, on se reportera à la circulaire n° 78-027 du 11 janvier 1978. Cette note de service annule et remplace la circulaire n° 72-157 du 13 avril 1972 (B.O.E.N. n° 16 du 20 avril 1972).

Dans l'ensemble des formations initiales à pilotage national destinées aux corps d'inspection et de direction, a été intégrée, dès l'année 1988, une séquence qui présente les enjeux théoriques ainsi que certaines initiatives pédagogiques réalisées autour de ce thème.

Il convient que, dans les formations initiales déconcentrées, un même effort soit entrepris, poursuivi ou stimulé.

En matière de formation continue, les plans académiques prendront le relais de ces dispositifs qui ne produisent leurs effets que grâce à des incitations répétées.

Dans le cadre départemental, les responsables du système éducatif seront particulièrement vigilants pour articuler les initiatives locales avec les « plans départementaux d'action de sécurité routière » (**P.D.A.S.R.**), initiés par la Délégation interministérielle à la sécurité routière.

Ces plans représentent un des éléments majeurs du dispositif arrêté par le Comité interministériel de la sécurité routière du 27 octobre 1988. Ils constituent le cadre de cohérence et de coordination de l'ensemble des actions, qui, pour être susceptibles de faire l'objet d'un cofinancement de l'État, doivent y figurer.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation, participera personnellement au groupe permanent des responsables qualifiés qui, animé par le sous-préfet délégué à la sécurité routière, est chargé par le préfet de piloter le P.D.A.S.R.

L'enjeu est de réaliser un véritable projet départemental de l'éducation à la sécurité routière, lui-même intégré dans le P.D.A.S.R. Il ne devra pas être une juxtaposition de projets mais former un tout cohérent en liaison

avec les objectifs du département pour lutter contre l'insécurité routière.

Les correspondants académiques et départementaux à la sécurité du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports joueront un rôle essentiel dans la conception et la mise en œuvre de ce dispositif. (B.O. n°15 du 13 avril 1989)

Extrait du décret n°2007-429 du 25 mars 2007 relatif à la délivrance des attestations de sécurité routière de premier et de second niveaux, de l'attestation de sécurité routière et de l'attestation d'éducation à la route et modifiant le code de l'éducation.

Article premier – Afin de permettre aux élèves, usagers de l'espace routier, d'acquérir des comportements responsables, un enseignement des règles de sécurité routière est assuré par les établissements dispensant un enseignement du premier et du second degré. Cet enseignement s'intègre obligatoirement dans le cadre des horaires et des programmes en vigueur dans ces établissements. Il a un caractère transdisciplinaire. Les conditions de sa mise en œuvre sont fixées par instructions du ministre chargé de l'éducation en vue d'assurer, notamment, une continuité dans l'apprentissage des règles de sécurité routière.

Afin de permettre aux apprentis, usagers de l'espace routier, qui n'auraient pas obtenu les attestations scolaires de sécurité routière de premier et de second niveaux, prévues à l'article R. 211-1 du code de la route, d'acquérir des comportements responsables, un enseignement des

règles de sécurité routière est dispensé par les centres de formation d'apprentis.

Afin de permettre aux personnes, usagers de l'espace routier, qui ne sont pas titulaires des attestations mentionnées à l'alinéa précédent et qui ne sont plus scolarisées, d'acquérir des comportements responsables, les groupements d'établissements dispensent un enseignement des règles de sécurité routière. ». Cet enseignement peut être dispensé par les établissements d'enseignement de la conduite mentionnés aux articles L 213-1 et suivants du code de la route.

Art. 2 – Dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue, les enseignants des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article D. 312-43 sont préparés à assurer l'acquisition par les élèves de la connaissance des règles de sécurité routière et des comportements adaptés qui en découlent.

Art. 3 – Pour les personnes présentant une déficience visuelle et ne leur permettant pas, en raison de leur handicap, de se présenter aux épreuves des attestations scolaires de sécurité routière ou de l'attestation de sécurité routière, il est créé une attestation d'éducation à la route dont les modalités d'organisation et de délivrance sont fixées par arrêté des ministres intéressés (BO n°15 du 12 avril 2007).

Extrait de l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à l'organisation et à la délivrance des attestations de sécurité routière de premier et de second niveaux, de l'attestation de sécurité routière et de l'attestation d'éducation à la route.

Article 1^{er} – Les attestations scolaires de sécurité routière de premier et de second niveaux et l'attestation d'éducation à la route sanctionnent l'enseignement des règles de sécurité routière mentionné à l'article D. 312-43 du code de l'éducation.

Art. 2 – Les épreuves des attestations scolaires de sécurité routière de premier et de second niveaux se déroulent chaque année, pendant le temps scolaire, au cours d'une période comprise entre le début du deuxième trimestre et la fin de l'année scolaire. Ces épreuves sont organisées sous la responsabilité des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et par les chefs d'établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère de l'éducation nationale, sous la responsabilité des directeurs de centres de formation d'apprentis ou sous la responsabilité des autorités administratives compétentes pour les autres départements ministériels. En cas de conditions particulières de scolarisation, ce calendrier peut faire l'objet de dérogations accordées par l'autorité de tutelle.

Art. 3 – Chaque année, l'épreuve de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau est organisée pour les élèves de classes de cinquième et de niveau correspondant, ainsi que pour les élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 14 ans, au cours de l'année civile.

Art. 4 – Chaque année, l'épreuve de l'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau est organisée pour les élèves de classes de troisième et de niveau correspondant, pour les élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 16 ans, au cours de l'année civile ainsi que pour des élèves âgés de plus de seize ans et qui sont inscrits dans un établissement scolaire.

Art. 5 – Les élèves soumis à l'obligation scolaire qui ne sont pas scolarisés dans des établissements publics ou privés sous contrat, peuvent subir les épreuves de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier et de second niveaux dans les conditions identiques à celles définies aux articles 1^{er}, 2, 3, 4, du présent arrêté. L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, ou les autorités administratives compétentes pour les autres départements ministériels, désignent les établissements dans lesquels ces élèves passent les épreuves.

Art. 6 – Les élèves qui échouent à l'une ou l'autre épreuve peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage, au cours de la même période dans les conditions fixées par les autorités administratives visées à l'article 2 du présent arrêté.

Art. 7 – Les dispositions du présent titre s'appliquent à l'épreuve de l'attestation d'éducation à la route.

Art. 12 – L'attestation scolaire de sécurité routière, l'attestation de sécurité routière et l'attestation d'éducation à la route sont délivrées aux candidats qui ont obtenu une note au moins égale à 10 sur 20.

Art. 13 – L'attestation scolaire de sécurité routière, l'attestation de sécurité routière et l'attestation d'éducation à la route, sont délivrées par le chef d'établissement, le directeur ou l'autorité administrative compétente pour les autres départements ministériels.

Le décret n° 2002-675 du 30 avril 2002

Le brevet de sécurité routière est délivré aux titulaires le l'attestation de premier ou de second niveau ou de l'attestation de sécurité routière, ayant suivi une formation pratique de 5 heures de conduite sur voie publique assurées par des professionnels de la conduite agréés par les préfetures.

• le brevet de sécurité routière

Est obligatoire pour conduire un cyclomoteur à partir de 14 ans (sauf quand les conducteurs posséderont un permis de conduire) ;

• **L'ASSR de second niveau**, passée en classe de troisième, est obligatoire pour pouvoir s'inscrire aux épreuves du permis de conduire.

Ces deux mesures s'appliquent à tous les jeunes qui sont nés depuis le 1^{er} janvier 1988.

Un dispositif spécifique, l'**attestation de sécurité routière (ASR)**, est prévu dans le cadre des GRETA et des CFA, pour les jeunes qui n'auront pas passé ou qui n'auront pas obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière en milieu scolaire.

À chaque niveau correspond un document attestant que l'élève a réussi aux épreuves de l'attestation scolaire.

... Conduite des cyclomoteurs...

Art. R. 211-2 – Tout conducteur de cyclomoteur doit être âgé d'au moins 14 ans et doit être titulaire soit du brevet de sécurité routière ou d'un titre équivalent délivré par un Etat membre de l'Union européenne...

... Contrôle routier.

Art. R. 211-2 – Tout conducteur de cyclomoteur âgé de moins de seize ans est tenu de présenter son brevet de sécurité routière à toute réquisition des agents de l'autorité compétente. En cas de perte ou de vol du brevet de sécurité routière, la déclaration de perte ou de vol en tient lieu pendant un délai de deux mois au plus.

Sorties scolaires

L'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est régie par la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 (BO HS n°7 du 23 septembre 1999), complétée par la circulaire n°2005-001 du 5 janvier 2005 relative aux séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré (BO n°2 du 13 janvier 2006).

Mise en œuvre d'une attestation de première éducation à la route dans les écoles maternelles et élémentaires

**Circulaire n° 2002-229
du 25 octobre 2002
NOR : MENE0202499C
RLR : 553-1
MEN - DESCO A1**

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie;
aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré;
aux directrices et directeurs d'école*

En 2001, 120 000 accidents corporels ont tué près de 8 000 personnes sur les routes de France. La population jeune est particulièrement touchée par l'insécurité routière. Ainsi, chaque année, les accidents de la circulation sont la cause de près du quart des décès chez les 5-14 ans et de près d'un décès sur deux chez les 15-19 ans. Dès l'âge de 10 ans, les accidents de la route sont la première cause de mortalité des enfants. Parmi les tués de cet âge, la moitié le sont en tant que passagers de véhicule, un quart en tant que piétons, un quart en tant qu'usagers de deux roues.

Renforcer l'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire

Le nombre des enfants tués chaque année fait apparaître un pic sensible à l'âge de 3 ans, de 7 ans et de 11 ans, ce qui correspond à trois périodes du développement au cours desquelles les enfants acquièrent une nouvelle forme d'autonomie mais aussi se montrent réceptifs à l'apprentissage de comportements adaptés.

Avant 5 ans, le risque en tant que piéton reste faible. En revanche, il est très élevé en tant que passager d'automobile. Former très tôt les

enfants aux risques routiers permet aussi d'attirer l'attention des parents sur ces questions. Découvrir dès le plus jeune âge que la route n'est pas "à prendre" mais à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de prendre en compte les autres usagers de la route. Le principe d'une éducation précoce, continue et générale, a été adopté dans l'ensemble des pays européens.

Dans ce contexte, le Comité interministériel à la sécurité routière du 25 octobre 2000, tenu sous la présidence du Premier ministre, a décidé la mise en place d'un continuum éducatif. Pour compléter le dispositif des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR), passées en classe de cinquième et en classe de troisième, il est créé une **attestation de première éducation à la route (APER)** délivrée à l'issue de la scolarité primaire. L'APER validera l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route et la connaissance de leur justification.

La mise en œuvre de l'éducation à la sécurité routière

L'article L. 312-13 du code de l'éducation énonce l'obligation de l'éducation routière dans les programmes d'enseignement. Le décret interministériel n° 93-204 relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et à la délivrance du brevet de sécurité routière précise que **"cet enseignement s'intègre obligatoirement dans le cadre des horaires et des programmes en vigueur dans les établissements d'enseignement public et d'enseignement privé sous contrat. Il a un caractère transdisciplinaire"**.

Si l'éducation à la route ne constitue pas un champ disciplinaire particulier, elle doit cependant faire l'objet d'un traitement spécifique du cycle 1 au cycle 3 à travers les différents domaines d'activités ou les différentes disciplines de l'école.

Les programmes de l'école primaire, qui entrent en application à la rentrée

2002 pour la première année de chaque cycle, sont le cadre de référence de cette première éducation à la route. Ils déterminent les contenus et les compétences sur lesquels prendre appui pour mener à bien cette éducation. Objet transversal par excellence, elle s'inscrit naturellement dans le cadre d'**exercice de la polyvalence des maîtres** et se construit sous leur responsabilité à travers une **programmation rigoureuse du cycle 1 au cycle 3**.

Cette éducation à la route se poursuit au collège, elle est complétée par la préparation des attestations scolaires de sécurité routière passées en classe de 5ème et de 3ème.

C'est dans ce contexte que les enseignants, seuls responsables des activités pédagogiques, peuvent, ponctuellement, faire appel sous la responsabilité du directeur et dans le cadre du projet pédagogique de l'école, à des intervenants extérieurs qualifiés.

Les objectifs d'une éducation à la sécurité routière à l'école primaire

L'apprentissage des règles de sécurité routière par les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire relève de plusieurs registres d'objectifs : **des objectifs de l'ordre des savoirs** (connaître des règles de circulation, de sécurité...), **des objectifs de l'ordre des savoir-faire** qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives de haut niveau (anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions...) **et des objectifs de l'ordre des comportements** (être respectueux des autres usagers, ...).

Une progression, du cycle 1 au cycle 3, inscrit ces objectifs dans des situations de plus en plus complexes, organisées en six rubriques :

- se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés : trottoir, chaussée, environnement familial ou inconnu, en tenant compte des contraintes de l'espace, des dangers et des autres usagers;

- agir en tant que passager d'un véhicule pour préserver sa vie et celle des autres ;
- conduire un engin adapté et bien entretenu dans des espaces appropriés, en maîtrisant sa conduite, en tenant compte des autres, dans le respect des règles du code de la route ;
- connaître, choisir et utiliser les éléments de protection ;
- comprendre et respecter les règles du code de la route ;
- mettre en œuvre des règles élémentaires de premiers secours (se protéger et protéger, donner l'alerte, porter secours).

L'éducation à la sécurité routière intègre ces différentes composantes en un tout indissociable qui fonde un comportement adapté à la diversité des contextes rencontrés par l'utilisateur, dans le respect des règles du code de la route.

L'attestation de première éducation à la route (APER)

Deux documents à l'intention des équipes pédagogiques leur permettront d'organiser la mise en œuvre de l'attestation de première éducation à la route.

- **Une grille d'évaluation** intitulée "attestation de première éducation à la route" récapitule sous une forme synthétique les savoirs et les savoir-faire énoncés dans le document pédagogique. Pour chaque usage de la route - piéton, passager, rouleur - les objectifs de formation, les savoirs et les savoir-faire sont repris à la première personne. La colonne de droite signale dans quel cycle ceux-ci sont travaillés, évalués puis covalidés par l'élève et le maître. Si une case est hachurée, les savoirs et les savoir-faire considérés ne sont pas du niveau du cycle.

La page comportant cette grille d'évaluation est intégrée dans le livret scolaire de l'élève.

L'attestation de première éducation à la route est attribuée par le conseil des maîtres de cycle 3 au vu des résultats de l'élève récapitulés sur

cette grille. La décision prise ne peut être positive que si tous les savoirs et savoir-faire exigibles aux cycles 1 et 2 ont été acquis et si ceux exigibles au cycle 3 sont, au moins, en cours d'acquisition.

Cette décision figure en bas de page de l'attestation de première éducation à la route ; elle est contresignée par la directrice ou le directeur de l'école qui **la transmettra, avec le dossier d'entrée en 6^e**, au collège d'affectation de l'élève, afin de permettre la poursuite du travail engagé.

- **Le document pédagogique** "attestation de première éducation à la route" est un tableau structuré en trois parties correspondant à chacun des trois cycles de l'école primaire. On envisage successivement la situation du piéton, celle du passager, puis celle du rouleur (utilisateur de rollers, patins à roulettes, planches à roulettes, trottinettes, vélos...). Les objectifs de formation précisent les acquisitions visées selon une progression du cycle 1 au cycle 3. Des indications sont données pour aider les équipes pédagogiques à organiser la formation des élèves dans ce domaine (définition de savoirs et savoir-faire opérationnels, suggestions de situations pédagogiques) ; les références aux programmes indiquent les champs de contenus ou de compétences sur lesquels prendre appui. Cette mise en cohérence est facilitée par une annexe qui répertorie, pour chaque cycle, les extraits des programmes de l'école primaire qui permettent de travailler la sécurité routière.

L'éducation à la route, pour prendre tout son sens, ne saurait concerner le seul espace scolaire. Elle suppose **une sensibilisation de la communauté éducative tout entière** aux finalités qu'elle poursuit. Le conseil d'école constitue un lieu privilégié pour cette sensibilisation et cette réflexion collectives qui peuvent également trouver leur place dans des réunions spécifiquement dédiées à ce thème. Ce sont bien tous les parents qu'il convient d'associer à l'utilisation de l'outil "attestation de première éducation

à la route" : l'enjeu est en effet, qu'au-delà de la seule validation scolaire, l'élève soit à même d'avoir des comportements adaptés dans l'ensemble des situations de la vie quotidienne. C'est en effet la convergence des pratiques scolaires et familiales qui pourra conforter la lutte contre l'insécurité routière.

Diverses ressources sont accessibles pour faciliter la mise en œuvre de cette éducation à la sécurité routière :

- un réseau de correspondants académiques et départementaux "sécurité" apporte localement une aide aux maîtres ; leurs coordonnées sont disponibles auprès des rectorats ou des inspections académiques ;
- des documents pédagogiques réalisés ces dernières années sont mis à disposition des enseignants sur le site internet "Éducation à la sécurité" ainsi que des informations pratiques telles que les coordonnées des correspondants "sécurité", une liste des partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans ce domaine...

D'ores et déjà accessible à l'adresse suivante : <http://www.educnet.education.fr/securite/index.htm>, il le sera prochainement sur : <http://www.eduscol.education.fr>

La circulaire n° 87-287 du 25 septembre 1987 est progressivement **abrogée** conformément au calendrier d'entrée en vigueur des programmes d'enseignement de l'école primaire (arrêté du 25 janvier 2002).

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

ATTESTATION DE PREMIERE EDUCATION A LA ROUTE

Cachet de l'école

Nom de l'élève: _____ Prénom : _____

		Validation en fin de cycle					
		1		2		3	
Savoirs, savoir-faire à acquérir		Élève	Maître	Élève	Maître	Élève	Maître

*Les savoir et savoir-faire énoncés dans ce tableau renvoient au document "Attestation de Première Education à la Route".
Les cases blanches désignent les cycles au cours desquels ils doivent être acquis. Les cases grisées indiquent la possibilité de poursuivre le travail au cours des cycles suivants, les cases noircies marquent les cycles qui ne sont pas concernés.*

Quand je suis piéton...

Je me déplace sur le trottoir

- Dans la rue, je sais regarder.						
- Dans la rue, je sais écouter.						
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers.						
Je sais marcher sur le trottoir :						
- accompagné(e).						
- non accompagné(e).						

Je traverse une chaussée

- Je sais que je ne dois pas traverser une chaussée seul(e) : je sais traverser en donnant la main.						
- Je sais traverser une chaussée seul(e).						
- Je sais traverser à un carrefour.						
- Je sais traverser à un rond-point.						
- Je sais faire traverser une personne.						

Je vis dans un espace complexe

Dans un environnement proche :						
- Je sais identifier les dangers.						
- Je reconnais les espaces de jeux et les espaces de circulation.						
- Je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village.						
Dans un environnement non familier :						
- Je sais identifier les dangers.						
- Je sais organiser mon trajet.						
- Je sais utiliser un plan, une carte.						
- Je connais les règles du code de la Route.						
- Je sais donner l'alerte en cas d'accident.						
- Je connais les principes simples de secourisme.						

Quand je suis passager...

- Je sais monter et descendre d'un véhicule.						
- Je ne gêne pas le conducteur.						
- Je sais pourquoi je dois être retenu(e) (ceinture, siège).						
- Je sais comment je dois être retenu(e).						
- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité.						
- Je connais et je respecte le code du passager du véhicule particulier.						
- Je connais et je respecte le code du passager deux roues.						
- Je respecte les consignes de l'adulte dans un transport scolaire.						
- Je connais et je respecte le code du passager de transport en commun.						
- J'adopte l'attitude qui convient sur une zone d'attente.						

Quand je roule...

- Je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons.						
- Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.						
- Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.						
- Je sais rouler en tenant compte des autres.						
- Je sais rouler en groupe.						
- Je demande et j'utilise les équipements de protection.						
- Je vérifie et j'utilise les équipements.						
- Je vérifie les organes de sécurité de l'engin.						
Je connais les règles du code de la route :						
- Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.						
- Je sais rouler à droite.						
- Je connais la signification de la signalisation (feux et panneaux).						
- Je connais l'ordre de passage aux intersections.						
- Je signale à temps mes intentions de changement de direction.						
- Je respecte ces règles du code de la route.						

Attestation attribuée(1) - non attribuée(1) à l'élève en Conseil des maîtres de Cycle 3 le

(1) Rayer la mention inutile

La Directrice - Le Directeur de l'Ecole

ATTESTATION DE PREMIÈRE ÉDUCATION À LA ROUTE

CYCLE 1			
Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	Propositions de situations pédagogiques	
P I É T O N	<p>Développer la perception visuelle dans la rue</p> <p>J'identifie les caractéristiques visuelles (couleur, intensité, forme, opposition...) des éléments de la rue : sol, façades, signalisations, éléments naturels, mobilier urbain...</p> <p>Je lève la tête et je tourne la tête pour chercher des informations.</p>	<p>Mettre en place des activités dans la rue lors de sorties (en ville, dans un village, dans différentes conditions d'éclairage ou météorologiques), dans la cour, dans une salle, dans la classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jeux d'orientation sur circuits, dans l'école ou dans la cour, - réalisation d'un rallye photos, d'un reportage, - classement d'images représentant des scènes de la vie de la rue en ville, dans un village, - réalisation de compositions plastiques à partir des éléments de la rue combinant des formes, des couleurs, des matières et des objets. <p>Il convient d'observer le comportement spontané des enfants lors des sorties avant et après les séquences d'apprentissage proposées.</p>	<p>Références aux programmes (a)</p> <p>AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.19</p> <p>DÉCOUVRIR LE MONDE 1.34</p> <p>LA SENSIBILITÉ, L'IMAGINATION, LA CRÉATION. Le regard et le geste 1.36</p>
	<p>Développer la perception auditive dans la rue</p> <p>Je reconnais quelques sons de la rue.</p> <p>Je discerne les bruits indicateurs de danger.</p> <p>Reconnaître et nommer les différents lieux, véhicules et usagers</p> <p>J'identifie et je nomme : rue, route, chaussée, bordure, trottoir, barrière, panneaux, carrefour, feux, passage piétons.</p> <p>Je reconnais un nom de rue.</p> <p>J'identifie et je nomme : voiture, automobile, bus, moto, bicyclette, ...</p> <p>J'identifie et je nomme : piéton, passager, automobiliste, rouleur, cycliste...</p>	<p>Travailler sur des enregistrements de bruits de la rue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écoute, échanges et classements ; jeux de loto sonore, - association des bruits de la rue à des images ou des photos, - réalisation d'une sonothèque simple des bruits de la rue. <p>Dans la cour, le gymnase ou la salle de motricité, organiser des déplacements sur des surfaces simulant la rue, le trottoir...</p> <p>Coder des déplacements dans l'école avec des symboles créés par les enfants (exemple : dans l'escalier monter à droite, sens interdit vers un local réservé aux adultes).</p> <p>Créer ou exploiter des occasions de se déplacer en situation réelle, en associant les familles.</p> <p>Réaliser ou utiliser des photos, des dessins, des maquettes, des vidéocassettes et des supports numériques.</p> <p>En lecture, exploiter des albums, des affiches, des dépliants... relatifs à la rue, la route et la circulation.</p> <p>Susciter des situations de communication écrite (dictée à l'adulte) conduisant à la production de messages utilisant le vocabulaire spécifique.</p>	<p>LA SENSIBILITÉ, L'IMAGINATION, LA CRÉATION Le regard et le geste 1.37 La voix et l'écoute 1.38</p> <p>INTRODUCTION 1.2 ; 1.3</p> <p>AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.9</p> <p>LE LANGAGE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES 1.4 ; 1.5</p> <p>DÉCOUVRIR LE MONDE 1.22 ; 1.25 ; 1.26 ; 1.27 ; 1.35</p>

CYCLE 1		
Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	Propositions de situations pédagogiques
	<p>Se déplacer en marchant</p> <p>Pour ne pas me mettre en danger, pour ne pas mettre en danger mes camarades :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je marche tout droit en regardant devant moi : <ul style="list-style-type: none"> . en rang avec ma classe, à côté d'un camarade ou seul, . sur un itinéraire tracé ou avec un but, - je marche du côté opposé à la chaussée (du côté du mur), <ul style="list-style-type: none"> . au signal visuel ou sonore, . en cas de nécessité, - je fais des hypothèses sur le message porté par des éléments de signalisation. <p>Traverser</p> <p>Je sais que je ne dois pas traverser seul(e). Je prends des informations, avec l'aide d'un adulte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je distingue taille et éloignement, - je reconnais des bruits qui se rapprochent et qui s'éloignent. <p>Je donne la main et je ne la lâche pas. Je m'arrête et je reste immobile. Je regarde des deux côtés.</p> <p>Je retiens ces quelques règles pour traverser.</p> <p>Découvrir la fonction des lieux</p> <p>Je fais la différence entre les aires possibles de jeux et les espaces de circulation. Je reconnais un même lieu dans différentes conditions d'éclairage ou météorologiques.</p>	<p>En milieu protégé (dans les couloirs, le préau, la cour de l'école, sur le trottoir ; sur un trottoir matérialisé avec obstacles et piétons), faire rechercher et expérimenter des formes de déplacements adaptés pour permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de s'entraîner à marcher droit, seul, à deux, en groupe, dans un rang, - de s'entraîner à réagir aux signaux sonores et visuels et aux obstacles. <p>Lors des sorties, évaluer la mise en œuvre des acquis.</p> <p>Exploiter toutes les occasions de "lire" des panneaux proches de l'école, de créer des panneaux pour le fonctionnement interne de la classe ou de l'école.</p> <p>Utiliser les activités d'éducation physique (courir et s'arrêter immédiatement au signal sonore ou visuel symbolisant un danger ; faire des rondes sans lâcher la main...).</p> <p>Faire expérimenter des rangements (taille des personnes, des objets ; distances évaluées dans la réalité, sur des images et des photos...).</p> <p>Travailler sur la reconnaissance et le rangement des bruits selon leur intensité et leur proximité, selon qu'ils se rapprochent ou s'éloignent.</p> <p>Faire procéder à l'élaboration de règles à respecter (dictée à l'adulte possible), à leur mémorisation, à la communication aux parents des règles apprises (par le cahier de vie, en réunion...).</p> <p>Organiser des activités de découverte du quartier dans différentes conditions d'éclairage ou météorologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérage des aires de jeux, du mobilier urbain ; découverte de leurs fonctions, - réalisation de maquettes à partir de jeux de construction de l'école, - tri de photos en justifiant son choix (aires de jeux, éléments de mobilier urbain, barrières, photos signaux, zones piétonnes, espaces de circulation...).
		<p style="text-align: right;">Références aux programmes (a)</p> <p>AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.12 ; 1.15 ; 1.20</p> <p>DÉCOUVRIR LE MONDE 1.28 ; 1.32 ; 1.33</p> <p>LE LANGAGE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES 1.6 ; 1.7</p> <p>AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.20</p> <p>DÉCOUVRIR LE MONDE 1.29 ; 1.30 ; 1.31</p> <p>LA SENSIBILITÉ, L'IMAGINATION, LA CRÉATION 1.38</p> <p>DÉCOUVRIR LE MONDE 1.23 ; 1.32</p>

P
I
É
T
O
N

CYCLE 1			Références aux programmes (a)
Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	Propositions de situations pédagogiques	
P I É T O N	<p>En cas de danger</p> <p>Je sais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - composer le 15, - me présenter, - décrire la situation. <p>Construire et respecter un code du passager</p> <p>Je retiens les règles de sécurité pour monter et descendre d'un véhicule.</p>	<p>Faire rechercher des situations dans lesquelles il convient de donner l'alerte ou non et simuler des appels téléphoniques aux services de secours.</p>	<p>DÉCOUVRIR LE MONDE 1.33</p>
P A S A G E R	<p>Dans le véhicule</p> <p>Je demande à être attaché sur mon siège enfant ; j'explique pourquoi. Je reste attaché.</p>	<p>En milieu protégé, exploiter les situations permettant de monter et descendre d'une voiture à la taille de l'enfant, d'une voiture réelle ; faire décrire la conduite à tenir à l'aide d'une voiture et de personnages en miniature. Faire procéder à l'élaboration de règles à respecter (dictée à l'adulte) pour monter et descendre d'une voiture puis les communiquer à la famille (cahier de vie, réunion...).</p> <p>Introduire des échanges avec les enfants à partir de la simulation d'un arrêt brutal en utilisant une peluche (attachée, non-attachée) dans une petite voiture. Présenter les différents systèmes de retenue et les faire utiliser. Utiliser un support vidéo sur le port de la ceinture de sécurité.</p> <p>Faire vivre et contrôler les notions d'accélération et de vitesse dans les activités physiques (accélérer, freiner, s'arrêter brusquement...) en courant, en roulant sur un engin ou en glissant sur un toboggan.</p>	<p>INTRODUCTION 1.1</p> <p>AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.11 ; 1.20</p>
	<p>Dans le véhicule</p> <p>Je ne gêne pas le conducteur ; j'explique pourquoi.</p>		
R O U L E U R (usa- ger de 2 roues et plus)	<p>Conduire prudemment</p> <p>Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler. J'utilise le vélo, le tricycle, les rollers, le chariot, la trottinette, les patins, la draineuse, le cerceau... J'apprends à maîtriser l'engin que j'utilise et à respecter des règles pour circuler sur le trottoir. J'explique les conséquences d'un comportement maladroite ou dangereux (tomber, renverser un autre enfant, heurter un piéton...).</p> <p>Se protéger</p> <p>Je demande et j'utilise les équipements de protection.</p>	<p>En milieu protégé (cour, salle, aire d'éducation physique), faire réaliser des parcours (rouler droit, accélérer, ralentir, virer, monter, descendre, franchir des petits obstacles, s'arrêter avec précision) et utiliser les compétences acquises pour circuler sur divers circuits.</p> <p>Faire rechercher et expérimenter les formes de déplacements adaptés sur un trottoir matérialisé avec bordures, obstacles et piétons.</p> <p>Faire procéder à l'élaboration de règles à respecter (dictée à l'adulte) pour circuler sur le trottoir avec un engin, à leur mémorisation et à leur communication aux parents (cahier de vie, réunions...).</p> <p>Faire rechercher les parties du corps exposées aux blessures et les moyens de protection adaptés. Apprendre à mettre les équipements, à s'entraîner pour s'équiper.</p>	<p>AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.8 ; 1.10 ; 1.13 ; 1.14 1.16 ; 1.17 ; 1.18</p> <p>AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.21</p>

CYCLE 2			
VIVRE ENSEMBLE 2.6 "Une attention toute particulière doit être apportée aux premières règles de sécurité routière, non pas sous forme de connaissances abstraites, mais à partir de situations quotidiennes vécues par les enfants à la sortie de l'école ou pendant les trajets scolaires".			
Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
Se déplacer sur le trottoir seul, à plusieurs ou en groupe classe	<p>Se déplacer en autonomie sur le trottoir</p> <p>Je me déplace seul en appliquant les règles de sécurité apprises au cycle 1.</p> <p>Je reconnais les bateaux (sorties de garage...).</p> <p>Je fais attention aux manœuvres des conducteurs.</p> <p>Je me déplace en groupe en appliquant les règles de sécurité.</p>	Sortir dans la rue avec la classe (environnement proche, quartier) et découvrir des zones dangereuses dans différentes conditions d'éclairage ou météorologiques.	VIVRE ENSEMBLE 2.3 ; 2.4 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2.29 ; 2.30
Traverser une chaussée : - sur un passage pour piétons avec ou sans feu, - en l'absence de passages pour piétons	<p>Traverser seul, dans mon quartier ou dans mon village</p> <p>Je regarde des deux côtés (gauche et droite).</p> <p>Je distingue le bruit d'un véhicule qui s'éloigne, qui s'approche.</p> <p>J'identifie le bruit d'un véhicule parmi d'autres bruits.</p> <p>Je connais le sens de circulation des véhicules sur la chaussée.</p> <p>Je comprends le fonctionnement des feux tricolores.</p> <p>Je respecte les feux tricolores et je vérifie si je peux traverser.</p> <p>Je choisis le meilleur endroit pour voir et être vu.</p> <p>Je traverse calmement, sans courir et sans m'attarder.</p> <p>Je reconnais les différentes familles de panneaux par leur forme et leur couleur (interdiction, obligation, danger, information).</p> <p>J'identifie les panneaux autour de l'école.</p> <p>J'utilise un vocabulaire précis à partir des mots de la famille de : - interdire (ex : interdit, interdiction...), - autoriser, permettre, obliger... - dangereux, prudent...</p>	<p>Exploiter ou créer des situations pour entraîner les élèves à traverser une chaussée (parcours simulé puis situation réelle), à "piloter" un tiers dans une traversée.</p> <p>Faire procéder à l'élaboration en commun d'une "méthode" pour traverser une chaussée.</p> <p>Leur faire remettre en ordre les images séquentielles d'une traversée prudente, identifier à partir de photos ou de dessins les comportements dangereux, légèrer des photographies ou des dessins, compléter des textes à trous, des mots croisés et des BD avec des bulles vierges.</p> <p>Faire procéder : - à l'installation de panneaux nécessaires dans un paysage routier, - à la construction d'un paysage routier intégrant des panneaux donnés à priori (maquette ou dessin), - à la création et/ou l'utilisation d'un loto sonore présentant des bruits successifs et simultanés de la rue, - à la création et/ou l'utilisation d'un loto des panneaux associant le panneau à sa signification.</p>	<p>DÉCOUVRIR LE MONDE</p> <p>Domaine de l'espace 2.18 ; 2.19 ; 2.22 ; 2.23</p> <p>Domaine du vivant 2.20</p> <p>Domaine du temps 2.21</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2.26 ; 2.27 ; 2.31 ; 2.32</p> <p>MATHÉMATIQUES</p> <p>Espace et géométrie 2.13</p> <p>MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE 2.1</p>

P I É T O N

CYCLE 2			
Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
	<p>Se déplacer à pied dans le quartier, le village</p> <p>Sur mon trajet (domicile-école...):</p> <ul style="list-style-type: none"> - je m'équipe en fonction des conditions météorologiques, - j'identifie les différents dangers, - je me déplace en respectant les règles, - j'adapte mon comportement aux dangers identifiés et je reste vigilant pour faire face aux difficultés imprévues. <p>Vivre dans un espace complexe :</p> <p>s'approprier un itinéraire familial</p> <ul style="list-style-type: none"> - je situe des lieux familiers, - je localise les endroits les plus dangereux, - je sais choisir et tracer mon itinéraire, - j'argumente mes choix. 	<p>Faire réinvestir l'expérience vécue de sorties de classe en notant l'itinéraire suivi et les endroits dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur une maquette ou un plan du quartier de l'école, - sur une maquette ou un plan donné d'un autre lieu. <p>Faire écrire, illustrer et mettre en scène de courtes saynètes mettant en situation des usagers de la route (piétons, cyclistes, automobilistes) dans différentes conditions d'éclairage ou climatiques, ... et des gendarmes ou policiers.</p> <p>Exploiter des lectures exposant une imprudence ou une infraction (donner un titre à une saynète, un récit).</p> <p>Faire écrire un guide pour la sortie de l'école, réaliser une exposition de photos sur les comportements de l'enfant prudent.</p>	<p>VIVRE ENSEMBLE 2.5</p> <p>DÉCOUVRIR LE MONDE 2.14</p> <p>De l'espace familial aux espaces lointains 2.15 ; 2.16</p> <p>Domaine de l'espace 2.18 ; 2.25</p> <p>MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE. 2.2</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2.30</p> <p>MATHÉMATIQUES Espace et géométrie 2.12 ; 2.13</p> <p>VIVRE ENSEMBLE 2.7</p>
<p>Se protéger et donner l'alerte</p>	<p>Alerte</p> <p>Je donne l'alerte en situant le lieu de l'accident et en décrivant la situation.</p> <p>J'applique les consignes du médecin du SAMU (15).</p>	<p>Entraîner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à sélectionner les indices pertinents pour décrire un paysage rural, urbain à partir de l'observation de documents ou en situations réelles, - à donner des informations, répondre à des questions pour situer exactement un lieu, - à produire des messages d'alerte, à les enregistrer, à les critiquer, - à écouter et comprendre les consignes d'un médecin, à en simuler l'application. <p>Faire jouer des saynètes de situations d'alerte.</p>	

P I È T O N

CYCLE 2			
Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
P A S S A G E R	<p>Construire et respecter un code du passager</p> <p>En voiture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je m'installe à l'arrière du véhicule, - je monte et je descends du côté opposé à la chaussée, - je sais mettre ma ceinture de sécurité et l'enlever, - je reste attaché pendant le trajet (même court) comme l'exige le code de la route. <p>Dans les transports scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je respecte le conducteur, - je ne laisse pas mon cartable dans l'allée, - je respecte les consignes données par les adultes. <p>À deux roues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - j'utilise les équipements obligatoires (sièges, repose-pieds, casque...), - je porte une tenue qui me protège en cas de chute. <p>Je justifie chacune de ces règles.</p>	<p>Informier les enfants sur les différents systèmes de retenue et la réglementation en usage.</p> <p>Faire observer des situations dans la rue puis les faire analyser en classe.</p> <p>Réaliser une enquête auprès des élèves de la classe sur leurs attitudes lorsqu'ils sont passagers et procéder collectivement à l'analyse des risques encourus.</p> <p>Apprendre à identifier les risques encourus à partir d'extraits de cassettes vidéo (crash test, spots d'information...).</p> <p>Participer à un concours de slogans ou d'affiches pour promouvoir le port de la ceinture.</p> <p>Sensibiliser les familles par une campagne d'information qui peut être menée par les enfants auprès de leurs parents (cartes postales, exposition, courriels...).</p>	<p>DÉCOUVRIR LE MONDE 2.25</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2.30 ; 2.31</p> <p>VIVRE ENSEMBLE 2.8 ; 2.9 ; 2.10</p>
	<p>Se protéger</p> <p>Je choisis, je vérifie et j'utilise les équipements de protection qui conviennent.</p>	<p>Habituer les élèves à s'équiper correctement avec le matériel mis à leur disposition avant de travailler sur un parcours aménagé ; les inviter à vérifier l'équipement de leurs camarades.</p> <p>Faire retrouver les éléments manquants ou les erreurs sur une photo ou un dessin.</p> <p>Entraîner les élèves à circuler sur des parcours dans des lieux protégés ou dans la cour afin de travailler les différentes variables.</p> <p>Faire construire et utiliser une fiche d'observation des règles de conduite.</p> <p>Faire analyser les incidents (causes et conséquences).</p>	<p>DÉCOUVRIR LE MONDE Les objets et les matériaux 2.17</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2.28 ; 2.29 ; 2.30 ; 2.31 ; 2.32</p>
R O U L E R E T U R E N S E M B L E E T P L U S	<p>Rouler avec assurance et prudemment</p> <p>Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.</p> <p>Je tiens compte des autres.</p> <p>Je respecte les règles de circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans un espace aménagé (cour de récréation, gymnase...), - dans un espace public. <p>Circuler dans un espace public</p> <p>Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler en fonction de mon âge et de l'engin que j'utilise.</p> <p>J'utilise mon engin en respectant le code de la route.</p>	<p>Faire retrouver les éléments manquants ou les erreurs sur une photo ou un dessin.</p> <p>Entraîner les élèves à circuler sur des parcours dans des lieux protégés ou dans la cour afin de travailler les différentes variables.</p> <p>Faire construire et utiliser une fiche d'observation des règles de conduite.</p> <p>Faire analyser les incidents (causes et conséquences).</p> <p>Mettre en place des jeux de rôles, des simulations pour apprendre à partager un espace public, comprendre le point de vue des autres usagers (particulièrement les plus exposés : petits enfants, personnes âgées, handicapées).</p>	<p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2.28 ; 2.29 ; 2.30 ; 2.31 ; 2.32</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE. 2.30</p>

CYCLE 3			
Objectifs de formation	Compétences opérationnelles	Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
Traverser seul à un carrefour à un carrefour avec ou sans feux	<p>Traverser seul à un carrefour et à un rond-point</p> <p>Je comprends le fonctionnement d'un carrefour et d'un rond-point. Avant de m'engager et pendant que je traverse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je suis attentif au comportement des autres usagers, - je m'assure que les autres usagers m'ont vu, si je n'en suis pas sûr, je ne traverse pas, - je m'adapte aux circonstances : <ul style="list-style-type: none"> . pictogramme (piéton vert...), . feux clignotants, . flèche orange, . présence d'un policier, <p>Je tiens compte de la visibilité ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules.</p> <p>Je contourne un rond-point ou une intersection et je traverse autant de chaussées qu'il est nécessaire.</p> <p>Je traverse la chaussée perpendiculairement à son axe.</p> <p>Faire traverser</p>	<p>Faire construire des plans, positionner des objets, représenter la chaussée et les traversées (tracés géométriques de parallèles, de perpendiculaires, de cercles...).</p> <p>Travailler à partir de photos : faire construire le plan d'un carrefour, mettre en relation des photos de carrefour avec leur représentation. Faire observer, mesurer et représenter le fonctionnement des feux d'un carrefour (chronogramme) faisant apparaître l'alternance.</p> <p>Mettre les élèves en situation de conduire un groupe lors d'une sortie ; faire organiser et encadrer une sortie pour des plus jeunes.</p> <p>Faire anticiper des trajectoires après estimation des distances et des vitesses (ex : faire une passe ou recevoir le ballon en se déplaçant).</p> <p>Faire réaliser un diaporama pour les plus jeunes sur les dangers de la rue et les comportements à adopter quand on est piéton, un fascicule des 10 recommandations du piéton...</p>	<p>MATHÉMATIQUES</p> <p>Espace et géométrie 3.12 ; 3.13, 3.14</p> <p>SCIENCES</p> <p>EXPÉRIMENTALES ET TECHNOLOGIE 3.15</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 3.23 ; 3.24 ; 3.25</p> <p>ARTS VISUELS 3.19</p> <p>GÉOGRAPHIE 3.8 ; 3.9</p>
	<p>Guider une personne dans son déplacement</p>		

CYCLE 3		
Objectifs de formation	Compétences opérationnelles	Propositions de situations pédagogiques
<p>Analyser les dangers et organiser un déplacement</p> <p>J'identifie une situation dangereuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - indices visuels, - indices sonores. - ... <p>Je tiens compte des circonstances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conditions météorologiques, - luminosité selon les moments de la journée. <p>J'identifie les comportements dangereux.</p> <p>Je choisis l'outil adapté à la situation (plans, cartes, photos...).</p> <p>Pour un trajet non-familier (projet de sortie,...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à partir du plan : <ul style="list-style-type: none"> . je construis les différents itinéraires possibles, . j'identifie les différents dangers, . je choisis l'itinéraire le plus sûr. - après le déplacement : <ul style="list-style-type: none"> . j'évalue la pertinence de mon choix. 	<p>Faire lire la presse et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recenser les circonstances d'accidents (lieu, jour, heure, météo, erreurs, infraction, facteurs divers...) et les conséquences (victimes, blessés, handicapés, tués...), - analyser une revue de presse d'accidents de piétons (débats, scénarios, lecture dynamique, identification des infractions au code). <p>Entraîner à identifier une situation dangereuse (sortie de l'école, carrefour...) et à faire des propositions pour améliorer la sécurité.</p> <p>Faire réaliser une production (affiche, texte, reportage, vidéogramme, récits...) pour sensibiliser aux dangers de la rue ou aux comportements dangereux.</p> <p>Dans un cadre protégé, organiser une chasse au trésor, faire vivre une activité d'orientation dans un environnement nouveau, à différentes périodes de l'année.</p> <p>À l'occasion de sorties, associer les élèves à l'organisation des déplacements (piscine, bibliothèque, centre culturel), au centre de la ville voisine... ; faire analyser les sorties.</p> <p>Réaliser une vidéo (filmer à hauteur d'un adulte et aussi à hauteur d'un enfant, ...).</p>	<p style="text-align: right;">Références aux programmes (a)</p> <p>ARTS VISUELS 3.19 MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE 3.1 ; 3.2 ; 3.3</p> <p>GÉOGRAPHIE 3.8 ; 3.9 ; 3.10</p> <p>MATHÉMATIQUES 3.14</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 3.20</p>
<p>Connaître quelques règles du code de la route et les respecter</p>	<p>S'approprier quelques règles du code de la route</p> <p>J'énonce les conséquences de comportements qui ne respectent pas le code.</p> <p>Je connais l'espace affecté aux piétons (en ville, à la campagne) par le code de la route (trottoirs, zones piétonnes, accotements).</p> <p>Je sais quelles autres catégories d'usagers peuvent utiliser cet espace, par exemple, je ne traverse pas la voie ferrée tant que le feu rouge clignote.</p> <p>Développer des comportements de sécurité sur la route</p> <p>Je sais marcher du bon côté de la route en fonction des règles en vigueur.</p> <p>Je sais utiliser du matériel, des vêtements pour être visible sur la route.</p>	<p>ÉDUCATION CIVIQUE 3.7</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 3.20</p> <p>SCIENCES EXPÉRIMENTALES ET TECHNOLOGIE 3.16</p>

P I É T O N

CYCLE 3		
Objectifs de formation	Compétences opérationnelles	Propositions de situations pédagogiques
<p>P A S S A G E R</p> <p>Connaître et respecter les règles à observer en tant que passagers de véhicules particuliers et de transports en commun</p>	<p>Construire et respecter un code du passager de véhicule particulier et de transport en commun.</p> <p>En voiture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - J'applique les règles apprises aux cycles 1 et 2. - Je sais qu'à partir de dix ans, le code m'autorise à m'installer à l'avant. - Dans les transports en commun : - Je connais et je respecte les règles du transport que j'utilise. - Je sais rester sur une zone d'attente : - jusqu'à l'arrivée et l'arrêt complet du véhicule, - après le départ et l'éloignement du véhicule. <p>Je suis capable de rester assis calmement dans le car. Je respecte les autres passagers et le chauffeur du car.</p> <p>Préparer et effectuer une sortie.</p> <p>Je sais préparer un déplacement à bicyclette (itinéraire, étapes, durée, kit de réparation...).</p> <p>Je m'équipe en fonction des conditions météorologiques. Je choisis un engin adapté à ma taille.</p> <p>Je connais le fonctionnement d'une bicyclette.</p> <p>Je vérifie les organes de sécurité : freins, pneus, éclairage, dispositif rétro-réfléchissant et j'effectue les réglages simples en fonction de ma taille.</p> <p>Je m'exerce à rouler en groupe : en respectant les écarts avec les autres, en les avertissant de mes intentions, en tenant compte des signaux des autres.</p> <p>Je m'insère dans la circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en respectant les règles du code de la route : rouler à droite, tenir ma droite... - en adaptant ma conduite aux différents obstacles rencontrés, - en prenant en compte les différentes contraintes (configuration et état de la chaussée, espaces et densité de circulation, conditions météo). - en respectant les règles de la circulation en groupe. <p>Je connais les différents équipements de protection adaptés à la pratique des différents engins et je les utilise.</p>	<p>Faire réaliser une enquête par les élèves sur l'application des règles de sécurité en voiture et dans les transports en commun.</p> <p>Entraîner à repérer, définir les risques et à anticiper sur les conséquences.</p>
<p>R O U L E U R (usa- ger de 2 roues et plus)</p> <p>Circuler dans un espace complexe : - se préparer à rouler en sécurité, - être capable d'utiliser les compétences acquises dans des situations réelles de circulation, seul ou en groupe</p>	<p>Veiller à la mise en œuvre dans le cadre d'un projet de sortie des savoirs et savoir-faire déclinés.</p> <p>Exercer à entretenir et réparer une bicyclette.</p> <p>Faire préparer une sortie en utilisant la carte ou le plan, un trajet personnel (domicile - école, domicile - collège, domicile - lieu d'activités de loisirs...).</p> <p>Procéder à l'analyse des données relatives à l'accidentologie (facteurs d'accidents, statistiques, coûts financier et humain...).</p> <p>Faire pratiquer sur circuit des activités de pilotage élaborées pour acquérir des habiletés motrices nécessaires à la maîtrise de la bicyclette</p>	<p>ÉDUCATION CIVIQUE 3.2 ; 3.4 ; 3.7</p> <p>SCIENCES EXPÉRIMENTALES ET TECHNOLOGIE 3.15 ; 3.17</p> <p>GÉOGRAPHIE 3.10 ; 3.11</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 3.20 ; 3.21 ; 3.25 ; 3.26 ; 3.27</p>

CYCLE 3		
Objectifs de formation	Compétences opérationnelles	Propositions de situations pédagogiques
<p>R O U L E U R (usa- ger de 2 roues et plus)</p>	<p>Circuler en partageant la chaussée Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler en fonction de l'engin que j'utilise et je respecte les interdictions. Je connais et j'utilise l'espace de circulation qui correspond à mon engin. Je connais et je respecte les panneaux de signalisation suivants :</p> <div style="text-align: center;"> </div> <p>répartis en 4 catégories. - Danger : endroits fréquentés par des enfants, annonce de feux tricolores, carrefour à sens giratoire, passage pour piétons, intersection où le conducteur est tenu de céder le passage aux véhicules débouchant de la ou des routes situées à sa droite, stop, cédez le passage à l'intersection, - Interdiction : circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens, sens interdit à tout véhicule, accès interdit aux cycles, interdiction de tourner à droite, interdiction de tourner à gauche,</p>	<p>Références aux programmes (a) ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 3.22 ; 3.26</p> <p>Entraîner à se déplacer sur un parcours aménagé intégrant les différents panneaux (cf. liste jointe). Faire construire, en technologie, un jeu électrique de type questions -réponses associant les panneaux à leurs significations. Utiliser des jeux de société, des cédéroms relatifs au code de la route. Mettre en place des jeux à partir de la série des panneaux référencés.</p>

CYCLE 3			
Objectifs de formation	Compétences opérationnelles	Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
<p>R O U L E U R (usa- ger de 2 roues et plus)</p>	<p>- Obligation : obligation de tourner à droite avant le panneau, piste ou bande cyclable obligatoire, chemin obligatoire pour piétons, - Indication : parc de stationnement, passage pour piétons, circulation à sens unique, route pour automobile, arrêt d'autobus. Je connais et je respecte les indications gestuelles des agents réglant la circulation. Je connais et je respecte les ordres de passage aux intersections. Je connais et je respecte les règles de changement de direction (à gauche, à droite). En cas d'accident : - je sais prévenir les autres usagers de la route sans prendre de risque, - je sais appeler le numéro d'urgence adapté, - je sais donner un message d'alerte, - je sais effectuer les premiers gestes de secours.</p>		<p>SCIENCES EXPÉRIMENTALES ET TECHNOLOGIE 3.16, 3.18</p>

(a) Se référer au tableau "La sécurité routière dans les programmes de l'école primaire" ci-joint.

(b) **Code de la route** (Partie réglementaire - Décrets en Conseil d'État) Section 6 : Circulation des piétons Articles R. 412-34, 412-35, 412-36.

Article R. 412-34 I - Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons ou normalement praticables par eux, tels que trottoirs ou accotements, les piétons sont tenus de les utiliser, à l'exclusion de la chaussée. Les enfants de moins de huit ans qui conduisent un cycle peuvent également les utiliser, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police, à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons.

II - Sont assimilés aux piétons : 1° Les personnes qui conduisent une voiture d'enfant, de malade ou d'infirme, ou tout autre véhicule de petite dimension sans moteur ; 2° Les personnes qui conduisent à la main un cycle ou un cyclomoteur ; 3° Les infirmes qui se déplacent dans une chaise roulante mue par eux-mêmes ou circulant à l'allure du pas.

III - La circulation de tous véhicules à deux roues conduits à la main est tolérée sur la chaussée. Dans ce cas, les conducteurs sont tenus d'observer les règles imposées aux piétons.

Article R. 412-35 - Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires. Les piétons qui se déplacent avec des objets encombrants peuvent également emprunter la chaussée si leur circulation sur le trottoir ou l'accotement risque de causer une gêne importante aux autres piétons. Les infirmes qui se déplacent dans une chaise roulante peuvent dans tous les cas circuler sur la chaussée.

Article R. 412-36 - Lorsqu'ils empruntent la chaussée, les piétons doivent circuler

près de l'un de ses bords. Hors agglomération et sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou sauf circonstances particulières, ils doivent se tenir près du bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche. Toutefois, les infirmes se déplaçant dans une chaise roulante et les personnes poussant à la main un cycle, un cyclomoteur ou une motocyclette doivent circuler près du bord droit de la chaussée dans le sens de leur marche.

Observation : Quel régime juridique appliquer aux personnes se déplaçant en rollers, planches à roulettes et patins à roulettes ?

Aucun texte spécifique ne réglemente la circulation de tels engins. Leurs utilisateurs sont donc assimilés à des piétons et, par voie de conséquence, soumis notamment à l'obligation de circuler sur les trottoirs, de respecter les feux tricolores et d'emprunter les passages pour piétons.

Il appartient aux autorités de police de la circulation d'apprécier le danger que représente les engins à roulettes pour les piétons et d'en réglementer l'usage en fonction des circonstances de temps et de lieu ou de le limiter à des aires définies.

(c) **Les équipements individuels de sécurité** (cycles, patins, planches à roulettes), cf. circulaire n° 99-36 du 21 septembre 1999 : Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, B.O. hors-série n° 7 du 23 septembre 1999.

(d) **Les règles applicables aux dispositifs de retenue pour enfants, en voiture** (Textes de référence : articles R. 412-1 à R. 412-4 du code de la route).

Jusqu'à l'âge de 10 ans, l'utilisation d'un système de retenue pour enfants est obligatoire sauf dans le cas où la taille de l'enfant est compatible avec le port de la ceinture de sécurité du véhicule. Ce dispositif de protection doit être adapté au poids, à l'âge et à la morphologie de l'enfant, être correctement installé et homologué E . Mis à part pour les sièges "dos à la route", il est interdit de transporter des enfants de moins de 10 ans aux places avant d'un véhicule sauf dérogations et exceptions.

Plusieurs systèmes de retenue sont proposés :

- de la naissance à moins de 9 kg :
siège *dos à la route*, éventuellement, *lit nacelle* avec filet de protection disposé parallèlement au dossier de la banquette arrière et fixé par des sangles aux points d'ancrage des ceintures du véhicule ;
- de 9 kg à 18 kg environ :
siège baquet à harnais ou *siège à réceptacle* avec tablette de protection (ceinture ventrale) ;
- à partir de 15 kg :
siège réhausseur (utilisé en combinaison avec les ceintures du véhicule).

La sécurité routière dans les programmes de l'école primaire

CYCLE 1			
Cycle et domaine	Citations extraites de l'annexe de l'arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire	Page du BOEN (2)	Référence de la citation
CYCLE 1 INTRODUCTION	« Les enseignants partagent avec les parents l'éducation des enfants qui leur sont confiés. Cette situation impose confiance et information réciproques. Il est important que l'école explique, fasse comprendre et justifie ses choix, qu'elle donne à voir et à comprendre ses façons de faire »	16	1.1
	« L'école doit offrir à l'enfant l'occasion d'élargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces »	18	1.2
	« structurer les espaces qu'il explore. »	18	1.3
CYCLE 1 LE LANGAGE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES	« la maîtrise progressive d'un lexique de plus en plus précis et abondant »	19	1.4
	« 3.4 Se repérer dans l'espace et décrire des objets ordonnés »	20	1.5
	« l'enfant peut et doit se familiariser avec les principales fonctions de l'écrit en jouant avec les supports les plus fréquents de celui-ci, de la signalisation aux affiches... »	21	1.6
	« savoir à quoi servent un panneau urbain... »	25	1.7
CYCLE 1 AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS	« - les locomotions (ou déplacements) : marcher, courir, sauter, grimper, rouler, glisser... »	27	1.8
	« découvrir et d'explorer des espaces proches et progressivement plus lointains »	28	1.9
	« l'enfant apprend peu à peu à prendre des risques mesurés tout en étant attentif à la sécurité, que ce soit la sienne ou celle des autres » (page 28).	28	1.10
	« - faire acquérir les compétences et connaissances utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé »	28	1.11
	« l'enfant apprend peu à peu à prendre des risques mesurés tout en étant attentif à la sécurité, que ce soit la sienne ou celle des autres »	28	1.12
	« Enfin, en participant avec les autres à des activités qui comportent des règles, des rôles différents, des difficultés à résoudre, les enfants apprennent progressivement l'intérêt et les contraintes des situations collectives. »	28	1.13
	« privilégier les actions de déplacement utilisant des engins à pousser, à rouler (chariots, tricycles, trottinettes...) »	29	1.14
	« - se déplacer (marcher, courir) dans des environnements proches puis progressivement dans des environnements étrangers et incertains (cour, parc public, petit bois...) »	30	1.15
	« - se déplacer avec ou sur des engins présentant un caractère d'instabilité (tricycles, trottinettes, vélos, rollers...) »	30	1.16
	« - activités de roule et de glisse (pilotage) : chariots, tricycles, vélos, rollers »	30	1.17
	« - activités de pilotage : bicyclette (rouler en ligne droite, accélérer, ralentir, faire un virage, monter et descendre une petite pente, s'arrêter sur une zone de quatre mètres) »	30	1.18
	« prendre des repères dans l'espace et le temps »	30	1.19
	« se conduire dans le groupe en fonction de règles (participer à des actions collectives, comprendre les règles, écouter et respecter les autres, coopérer). »	30	1.20
	« ... les enfants acquièrent des connaissances variées. Ce sont des connaissances sur soi, des savoirs pratiques portant sur la manière de réaliser différentes actions, sur les façons de se conduire dans le groupe classe. Ce sont aussi des connaissances sur les activités elles-mêmes, sur les instruments utilisés, sur les règles qu'elles impliquent »	31	1.21

La sécurité routière dans les programmes de l'école primaire

CYCLE 1			
Cycle et domaine	Citations extraites de l'annexe de l'arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire (1)	Page du BOEN (2)	Référence de la citation
CYCLE 1 DECOUVRIR LE MONDE	« À mesure que ses représentations s'affinent, il utilise un lexique plus précis »	31	1.22
	« distinguer des réalités différentes, les classer ou les ordonner, les décrire grâce au langage »	31	1.23
	« ...les enfants acquièrent des connaissances variées. Ce sont des connaissances sur soi, des savoirs pratiques portant sur la manière de réaliser différentes actions, sur les façons de se conduire dans le groupe classe. Ce sont aussi des connaissances sur les activités elles-mêmes, sur les instruments utilisés, sur les règles qu'elles impliquent »	31	1.24
	« de la découverte et l'observation de l'environnement proche (la classe, l'école, le quartier...) à celles d'espaces moins familiers (... campagne ... ville...) »	32	1.25
	« 5 - Repérages dans l'espace »	32	1.26
	« La construction de l'espace propre suppose une manipulation aisée du langage qui permet d'y situer les objets et les personnes ainsi que leurs déplacements »	32	1.27
	« 4 - Découvrir le monde des objets, éducation à la sécuritéLa prise de conscience des risques occupe une place importante dans ce domaine d'activités : - risques de la rue ou de la route (piétons et véhicules) ; »	32	1.28
	« représentation de la profondeur par la taille relative des objets, par l'usage des contrastes de couleur... »	32	1.29
	« mieux distinguer divers types de critères (forme, taille, masse...) »	33	1.30
	« décrire, comparer et classer des perceptions élémentaires (...auditives et visuelles) »	34	1.31
	« - prendre en compte les risques de la rue (piétons et véhicules) ainsi que ceux de l'environnement familial proche (objets et comportements dangereux...) »	34	1.32
	« - repérer une situation inhabituelle ou de danger, demander de l'aide pour être secouru ou porter secours. »	34	1.33
	« - repérer des objets ou des déplacements dans l'espace par rapport à soi »	34	1.34
	« - décrire et représenter simplement l'environnement proche (classe, école, quartier...) »	34	1.35
CYCLE 1 LA, SENSIBILITE L'IMAGINATION, LA CREATION	<i>Le regard et le geste.</i> « lui donner à voir des images variées, d'arrêter son regard pour le temps de l'observation, de l'aider à préciser ce qu'il perçoit. »	36	1.36
	<i>Le regard et le geste.</i> « - évoquer des faits, des sensations en relation avec l'expérience »	37	1.37
	<i>La voix et l'écoute.</i> « il s'essaie à localiser les sources sonores, fait des hypothèses sur leurs causes, sur les objets, les voix, les matériaux et les gestes qui peuvent les produire »	38	1.38

La sécurité routière dans les programmes de l'école primaire

CYCLE 2			
Cycle et domaine	Extraits de l'annexe de l'arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire (1)	Page du BOEN (2)	Référence de la citation
CYCLE 2 MAITRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE	« Structurer et augmenter le vocabulaire disponible »	43	2.1
	« Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange. »	48	2.2
CYCLE 2 VIVRE ENSEMBLE	« commencer à se sentir responsable »	50	2.3
	« Avoir compris et retenu : - que les règles acceptées permettent la liberté de chacun... »	50	2.4
	« Dépasser l'horizon de l'école La rue, le quartier, la commune sont des transitions normales avec des espaces plus lointains »	50	2.5
	« Une attention toute particulière doit être apportée aux premières règles de sécurité routière, non pas sous forme de connaissances abstraites, mais à partir de situations quotidiennes vécues par les enfants à la sortie de l'école ou pendant les trajets scolaires »	50	2.6
	« Avoir compris et retenu : - quelques règles à appliquer en situation de danger (se protéger, porter secours en alertant, en choisissant les comportements à suivre) »	50	2.7
	« Des connaissances plus systématiques et structurées justifient des règles d'hygiène et de sécurité personnelles ou collectives...Il peut à l'école élémentaire commencer à comprendre les raisons des recommandations qui lui a avaient été faites et des habitudes qu'il a apprises. »	50	2.8
	« Respecter les adultes et leur obéir dans l'exercice normal de leurs diverses fonctions. »	50	2.9
	« Avoir compris et retenu : ...quelques règles simples de sécurité routière »	50	2.10
CYCLE 2 MATHEMATIQUES	« Espace et géométrie :... - situer un objet, une personne par rapport à soi ou par rapport à une autre personne ou à un autre objet »	53	2.11
	« Espace et géométrie. Connaître et utiliser le vocabulaire lié aux positions relatives d'objets ou à la description de déplacements (devant, derrière, entre, à gauche de, à droite de, sur, sous, dessus, dessous, au-dessus de, en-dessous de) »	53	2.12
	« Espace et géométrie. Situer des objets d'un espace réel sur une maquette ou un plan, et inversement situer dans l'espace réel des objets placés sur une maquette ou un plan »	53	2.13

La sécurité routière dans les programmes de l'école primaire

CYCLE 2			
Cycle et domaine	Extraits de l'annexe de l'arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire (1)	Page du BOEN (2)	Référence de la citation
CYCLE 2 DECOUVRIR LE MONDE	« Les élèves apprennent à identifier, au-delà de leur expérience immédiate des espaces nouveaux et de plus en plus éloignés »	54	2.14
	« De l'espace familier aux espaces lointains... A l'école maternelle, l'élève a pris conscience de l'espace familier qui l'entoure. Au cours du cycle des apprentissages fondamentaux, il apprend à le représenter »	54	2.15
	« <i>De l'espace familier aux espaces lointains</i> l'enseignant continue à développer et à structurer, comme à l'école maternelle... les multiples formes d'expression verbale des relations spatiales »	55	2.16
	« <i>Les objets et les matériaux</i> La découverte de quelques objets, de leurs usages et de leur maniement, les règles de sécurité qu'ils impliquent »	55	2.17
	« <i>Domaine de l'espace :</i> Se repérer dans son environnement proche, s'orienter se déplacer »	56	2.18
	« <i>Avoir compris et retenu :...</i> - quelques caractéristiques de son environnement proche »	56	2.19
	« <i>Dans le domaine du vivant :</i> - comprendre et retenir les différentes caractéristiques des cinq sens »	56	2.20
	« <i>Domaine du temps :</i> - mesurer et comparer des durées »	56	2.21
	« <i>Domaine de l'espace :</i> - décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé »	56	2.22
	« <i>Domaine de l'espace :</i> - lire en la comprenant la description d'un paysage, d'un environnement »	56	2.23
	« <i>Domaine de l'espace</i> repérer les éléments étudiés sur des photographies, prises de différents points de vue sur des plans »	56	2.24
	« <i>Avoir compris et retenu :...</i> - l'existence de règles de sécurité pour l'utilisation des objets, écrites ou symbolisées sur certains d'entre eux »	57	2.25
	CYCLE 2 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	« permettre à l'élève de s'adapter à des milieux plus difficiles, d'agir et de s'exprimer corporellement de manière plus complexe »	61
«prendre des repères dans l'environnement pour réussir leurs actions »		62	2.27
« Mise en œuvre... activités de roule et de glisse (bicyclette, roller...) »		62	2.28
« être capable d'adapter ses déplacements à différents types d'environnement »		63	2.29
« Etre capable dans différentes situations, de :... - construire un projet d'action... - appliquer les règles de la vie collective »		63	2.30
« - s'engager lucidement dans l'action »		63	2.31
« - mesurer et apprécier les effets de l'activité »		63	2.32

CYCLE 3				
Cycle et domaine	Extraits de l'annexe de l'arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire (1)	Page du BOEN (2)	Référence de la citation	
CYCLE 3 MAITRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE	« Comprendre les articles successifs des règles de la vie de la classe ou de l'école et montrer qu'on les a comprises en donnant les raisons qui les ont fait retenir »	69	3.1	
	« Avec l'aide du maître rédiger des règles de vie »	69	3.2	
	« Participer à un débat »	69	3.3	
CYCLE 3 EDUCATION CIVIQUE.	« Les enseignants veillent à ce que les élèves se sentent responsables des lieux où ils travaillent et respectent les règles élémentaires de politesse et de civilité. Au cycle III, on peut faire comprendre que, même si elles peuvent varier selon les pays et les cultures et évoluer d'une époque à l'autre, ces règles ne sont pas des rituels dépourvus de signification qu'on pourrait abandonner sans risque : elles facilitent la vie en commun »	71	3.4	
	« Prendre part à l'élaboration collective des règles de la vie de la classe et de l'école »	72	3.5	
	« Participer activement à la vie de la classe et de l'école en respectant les règles de vie »	72	3.6	
	« Avoir compris et retenu : - quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par des contraintes de la vie collective »	72	3.7	
CYCLE 3 GEOGRAPHIE	« Mettre en relation des cartes à différentes échelles pour localiser un phénomène »	81	3.8	
	« Réaliser un croquis spatial simple »	81	3.9	
	« Situer le lieu où se trouve l'école dans l'espace local et régional »	81	3.10	
	« Observation des réseaux urbains et des réseaux de circulation »	81	3.11	
CYCLE 3 MATHÉMATIQUES	« Espace et géométrie L'objectif principal est de permettre aux élèves d'améliorer leur « vision de l'espace » (repérage, orientation) »	83	3.12	
	« Utiliser à bon escient le vocabulaire suivant : points alignés, droite, droites perpendiculaires, droites parallèles, segment, milieu, angles, ...symétrie »	85	3.13	
	« Utiliser un plan ou une carte pour situer un objet, anticiper ou réaliser un déplacement, évaluer une distance »	85	3.14	
CYCLE 3 SCIENCES EXPERIMENTALES ET TECHNOLOGIE	« Il prépare ces derniers à s'orienter plus librement dans des sociétés où les objets techniques jouent un rôle majeur... »	86	3.15	
	« Actions bénéfiques ou nocives de nos comportements ; principes simples de secourisme »	87	3.16	
	« L'élève s'initie...au choix et à l'utilisation raisonnée d'objets et de matériaux : objets mécaniques, transmission de mouvements »	87	3.17	
	« Principes simples de secourisme : porter secours, en identifiant un danger, en effectuant une alerte complète, en installant une personne en position d'attente »	87	3.18	
CYCLE 3 ARTS VISUELS.	« Les pratiques...du dessin, de la construction et de l'image, permettent à l'élève d'affiner la perception de son environnement, en particulier dans sa dimension paysagère et architecturale »	90	3.19	
CYCLE 3 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	« Adapter ses déplacements dans différents environnements dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre... dans des milieux ou sur des engins instables de plus en plus diversifiés... dans des environnements de plus en plus éloignés et chargés d'incertitude... en fournissant des efforts de types variés »	92	3.20	
	« Mise en œuvre : activités d'orientation...de roule et de glisse (bicyclette, rollers, patins à glace, ...) »	92	3.21	
	« ...prendre des repères dans l'environnement pour réussir leurs actions, comprendre et mettre en œuvre des codes »	92	3.22	
	« Mesurer et apprécier les effets de l'activité »	93	3.23	
	« S'engager lucidement dans l'action »	93	3.24	
	« Adapter ses déplacements à différents environnements »	93	3.25	
	« Se conduire dans le groupe en fonction de règles, codes, écouter et respecter les autres, coopérer »	93	3.26	
	« Construire un projet d'action (le formuler, le mettre en œuvre, s'engager contractuellement...)...mise en relation des notions d'espace et de temps...se conduire dans le groupe en fonction de règles, de codes »	93	3.27	

(1) Extraits de l'annexe de l'arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire (A. du 25-1-2002. JO du 10 février 2002)

(2) Référence à la pagination du BOEN NUMERO HORS-SERIE N°1 du 14 février 2002



Projet éducatif et sécurité routière

Le projet du maître, de l'école

Des activités dispersées ne peuvent garantir à elles seules un enseignement complet et cohérent.

Il est indispensable que le maître – et mieux encore l'équipe pédagogique – programme les objectifs et les thèmes de travail selon la spécificité de l'école (structure, situation géographique et sociologique...).

Cette programmation débouche sur la mise en œuvre d'un projet pédagogique et éducatif intégré au projet d'école.

Les fiches suivantes montrent comment l'enseignant peut, au quotidien, intégrer la sécurité routière dans son enseignement.

Mais l'apprentissage de la sécurité routière n'est pas, bien entendu, le fait exclusif de l'École. Il se construit également – et peut-être essentiellement – dans la famille et dans la cité, par l'intervention de nombreux acteurs.

Spécialistes ou non de la question, professionnels de la sécurité ou simplement parents d'élèves, ces acteurs ne manquent pas d'influencer les acquisitions et les attitudes des enfants ou des adolescents. Ils possèdent parfois des compétences particulières et sont en mesure de prolonger, de concrétiser ou d'enrichir les apprentissages de l'École tout en les ancrant dans la vie de la cité.

Pour mieux atteindre ses objectifs, l'enseignant a donc souvent intérêt à en faire des partenaires au sein d'actions qui peuvent déborder du cadre de l'École.

Une telle ouverture est, comme on l'a vu plus haut, une condition nécessaire au développement des compétences comportementales liées à la sécurité routière.

Des actions particulières

Pour organiser des actions particulières d'ouverture ou d'innovation, il n'existe guère de recette. Définies à partir de l'analyse des besoins locaux, elles s'intègrent au projet d'école ou d'établissement qui les fédère avec le dispositif proprement pédagogique (objectifs, programmation, activités, évaluation...)

Certaines d'entre elles peuvent bénéficier d'aides complémentaires au titre du Plan départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) mis en place par chaque préfecture.

Actions pédagogiques intégrées au projet d'école ou d'établissement

Les apprentissages liés à la sécurité routière et leurs influences sur les comportements sociaux des enfants et des adolescents justifient de telles actions. Elles permettent leur implication ainsi que l'ouverture de l'École ou de l'établissement sur l'environnement.

Les contrats éducatifs locaux (CEL)

(circulaire du 9 juillet 1998-BO n°29 du 16 juillet 1998 et du 22 novembre 2000-BO n°43 du 30 novembre 2000)

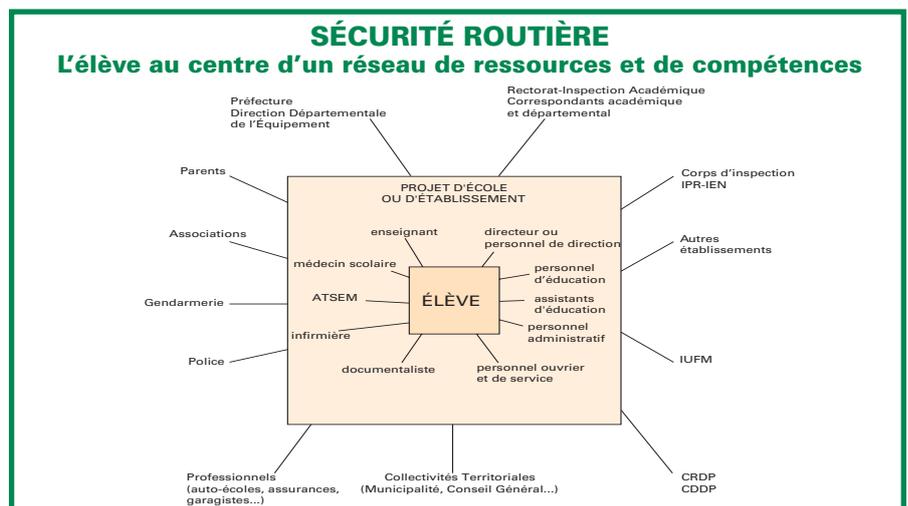
Dans le cadre d'un contrat éducatif local, les activités proposées aux enfants et aux adolescents permettent un accès

plus large à toutes les activités d'éveil, de créativité et de prise de responsabilité, et notamment à la sécurité routière. Elles permettent l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté. Les jeunes y trouvent l'occasion de découvrir leurs talents, de renforcer leur confiance en eux-mêmes, de conforter leurs apprentissages scolaires.

Chaque contrat, validé par un groupe départemental de pilotage placé sous la responsabilité du préfet et de l'inspecteur d'académie, doit satisfaire aux exigences d'un projet éducatif de qualité, conforme au cahier des charges établi. Chaque projet peut bénéficier des moyens et du financement des services de l'État, des contributions des collectivités locales et de l'association d'autres partenaires. Tous les projets contractualisés existants qui concourent aux mêmes fins que les contrats éducatifs locaux leur sont intégrés.

Jumelages : proches des préoccupations de l'École par leur vocation, certaines entreprises sont des partenaires de choix pour l'éducation à la sécurité routière.

Clubs : à l'école, au collège ou au lycée, un club «sécurité» permet de mobiliser les élèves lors d'activités socio-éducatives.



la sécurité routière à l'école primaire



Un déplacement "doux" vers l'école

Un programme européen (Provider) des modes de déplacement domicile-école est conduit dans de nombreuses régions en France. Il consiste, à l'instar du Canada, des USA, de l'Australie, à pratiquer l'accompagnement des enfants à l'école à pied, « PEDIBUS » ou en vélo « VELOBUS ».



OBJECTIFS

Ces types de déplacements, qualifiés de déplacements « doux », améliorent la sécurité, mais aussi la santé et l'environnement. Diminuer la circulation automobile aux abords des écoles et venir à l'école à pied ou en vélo, c'est contribuer à :

- diminuer les risques d'accidents en supprimant les stationnements anarchiques ;
- diminuer la pollution ;
- éviter le gaspillage d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- permettre l'éducation précoce des enfants à une action concrète en faveur du développement durable ;
- éduquer enfants et adultes aux bons comportements de piéton ou de cycliste ;
- permettre aux enfants de pratiquer un exercice physique quotidien qui aide à lutter contre l'obésité ;
- retrouver la convivialité d'un cheminement collectif.



MÉTHODOLOGIE

Définition d'un plan de déplacements vers l'école

Un plan de déplacement « doux » est un outil qui permet :

- d'identifier les freins aux changements des habitudes ;
- d'étudier tout ce qui pourrait favoriser l'évolution des comportements ;
- de mettre en place des alternatives à la voiture en proposant les systèmes d'accompagnement collectifs les mieux adaptés à la situation locale.

Modalités de mise en œuvre

- Une première rencontre, à l'initiative de l'école ou de la municipalité, réunit les acteurs : enseignants, parents, élus, gestionnaires de voirie, associations de quartiers, de commerçants...
- Une répartition des tâches permet de recueillir des éléments d'informations indispensables : secteur géographique, nombre d'élèves, caractéristiques de l'infrastructure routière, circulation, qualité de l'air, accidentologie, cartographie, localisations des domiciles des élèves... Une partie de ces données peut d'ailleurs être recueillie par les enfants eux-mêmes.
- Réalisation d'une enquête sur les comportements de déplacements domicile-école. L'état des lieux obtenu permettra de mettre en évidence les points négatifs et les facteurs de risques et de mesurer ultérieurement les changements intervenus dans les comportements.
- Élaboration commune d'une proposition d'un plan de déplacements en y associant les élèves.
- Réunion générale des tous les acteurs : présentation des résultats de l'enquête et du plan de déplacements proposé.

Présentation d'un plan réalisé

Au groupe scolaire Champvert à Lyon 5^e, cette démarche a abouti à la création de quatre « lignes d'autobus pédestre ». Il s'agit, pour des parents, d'accompagner à tour de rôle un groupe d'enfants, à pied, pour se rendre à l'école. Des lignes, des arrêts, des horaires, des conducteurs sont ainsi créés... tout comme un bus, mais sans moteur !...

Un parent coordinateur organise le fonctionnement, les horaires, l'inscription des enfants, le planning. Chaque ligne réunit de 13 à 22 enfants. Un tiers des enfants qui ont rejoint le pédibus venait habituellement en voiture.

Après deux semaines expérimentales organisées en juin 2002, l'initiative a été pérennisée en 2002-2003 et se poursuit.

Les enfants apprécient de venir à l'école à pied avec leurs copains. Ils arrivent plus décontractés à l'école et les parents montrent moins de stress.

Plus de cent établissements scolaires se sont engagés dans un tel programme en 2002-2003 en créant leur propre plan de déplacements.

AIDE À LA MISE EN ŒUVRE

Des associations comme Prévention-MAIF, la Prévention Routière, mais aussi les communes, peuvent aider les écoles à mettre en place de tels plans de déplacements.

Des outils d'aide à la mise en œuvre sont également disponibles sur le site : www.allerverslecole.net



Sur le chemin de l'école, qu'avons-nous rencontré ?

Revisiter un classique de la littérature enfantine, l'album *Vieux frère de petit balai*, pour apprendre à mieux vivre ensemble dans l'espace routier et, au-delà, dans la cité, en ville ou à la campagne.

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir, accompagné
- Vivre dans un espace complexe : découvrir la fonction des lieux

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

● Cycle 1

LE LANGAGE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

- Maîtriser un lexique de plus en plus précis et abondant ;
- Raconter brièvement l'histoire de quelques personnages de fiction rencontrés dans les albums

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Découvrir et explorer des espaces proches (...)

DÉCOUVRIR LE MONDE

- À mesure que les représentations s'affinent, utiliser un lexique plus précis
- Découvrir l'environnement proche puis des espaces moins familiers
- Prendre en compte les risques de la rue (piétons et véhicules)

VIVRE ENSEMBLE

- (...) adopter un comportement individuel qui tient compte des apports et des contraintes de la vie collective

Demander la veille aux élèves, avant de quitter la classe, de faire attention aux espaces qu'ils traversent et aux personnes qu'ils rencontrent sur le trajet pour venir à l'école.

SÉANCE 1 : DÉCOUVERTE DES ESPACES, DES ENGINES ET PERSONNES RENCONTRÉES, SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Matériel

De grandes feuilles de papier et des feutres.

Objectifs de la séance

Faire acquérir le vocabulaire de l'espace routier et mettre des noms sur des espaces ou des fonctions que les élèves appréhendent mais ne savent pas encore désigner.

Déroulement

En groupe classe, à partir de questions sur leur trajet pour venir à l'école, amener les enfants à préciser :

- le nom des espaces dans lesquels eux-mêmes ou d'autres personnes se déplacent ou qu'ils traversent ; certains noms viendront spontanément comme rue ou trottoir, d'autres tels que chaussée ou caniveau, seront plus rarement trouvés ;
- la liste des personnes et celle des engins qui circulent dans la rue en indiquant l'espace qui leur est dédié, le trottoir ou la chaussée ;
- les professionnels qui travaillent dans l'espace routier : commerçants, cantonniers, éboueurs, policiers...

L'enseignant gardera la mémoire de ces différentes listes en les écrivant sur de grandes feuilles de papier qui seront réutilisées dans la séance 3.

SÉANCE 2 : LECTURE D'UN ALBUM DONT L'ACTION SE DÉROULE DANS LA RUE

Matériel

L'album *Vieux frère de petit balai* de Laurence Delaby et Michelle Daufresne (Flammarion – Père castor 3,25 €).

Objectifs de la séance

Donner aux élèves l'occasion d'une première rencontre avec cet album pour leur permettre de se familiariser avec le récit.

Déroulement

Lecture à haute voix par le maître de l'album. Encourager échanges et commentaires avec les élèves ou entre élèves.

SÉANCE 3 : COMMENT BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LA RUE ?

Matériel

Répartir les élèves par groupe de 4 et prévoir un album par groupe, plus celui du maître.

Objectifs de la séance

Permettre aux élèves de réinvestir les notions construites durant la

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers
- Je sais marcher sur le trottoir, accompagné
- Je reconnais les espaces de jeu et les espaces de circulation



*D'après un travail réalisé à l'école
Jean Lurçat de l'Île-Saint-Denis
avec Annie-France Berger.*

séance 1 pour une compréhension plus fine de l'album lu à la séance 2, en ménageant une ouverture sur le respect de l'autre et la place de chacun dans la cité.

Déroulement

Guider les élèves pour leur permettre d'approfondir leur compréhension de l'ouvrage à l'aide de questions mettant en relation le travail réalisé sur le trajet de l'école et l'histoire que raconte le livre qu'ils ont en main :

- Dans quelle partie de la rue se trouve le cantonnier durant la plus grande partie de l'histoire ? À quel moment monte-t-il sur le trottoir ?
- Quels sont les personnages qui sont sur le trottoir ? Que font-ils ? Des enfants jouent, certains de leurs jeux peuvent-ils être dangereux ?
- Comment la solitude du balayeur est-elle montrée (pages 4 et 5) ?
- Dans quelle partie de la rue peut-on prendre le temps de parler avec d'autres personnes ? Pourquoi ?
- Pour travailler, le cantonnier est souvent sur la chaussée, il ne peut pas parler avec les personnes qui sont dans les véhicules ; à qui parle-t-il ?
- Lorsque l'on est piéton que faut-il regarder sur la voiture, chez son conducteur, pour savoir ce que va faire une automobile (s'arrêter, tourner...) ?
- D'après cette histoire, que faut-il mettre en pratique pour bien vivre ensemble ?



PROLONGEMENTS

- On pourra demander aux élèves de rechercher avec l'aide de leurs parents et de leurs grands-parents comment les conducteurs de véhicules manifestent leur intention de modifier leur trajectoire, leur allure...
- À partir des listes établies lors de la séance 1, réaliser un « imagier des mots de la rue » à l'aide de dessins, d'images découpées, de photos...
- Les élèves, en grand groupe, pourront inventer des expressions pour montrer la solitude ou la convivialité

et l'entraide dans différentes situations, en référence à des expressions comme « parler aux murs », « parler aux oiseaux »...

* Une présentation de cet ouvrage est accessible sur EduSCOL Les « Mille et un livres » à l'adresse suivante: <http://eduscol.education.fr/D0102/biblio.htm>



Ces dernières années, 4 enfants ont été renversés sur le boulevard

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir

● Cycle 2

- Se déplacer sur le trottoir seul, à plusieurs ou en groupe classe
- Traverser une chaussée
- Vivre dans un espace complexe : s'approprier un itinéraire familial

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

● Cycle 1

LE LANGAGE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

- Savoir à quoi sert un panneau urbain

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Découvrir et explorer des espaces proches et progressivement plus lointains
- L'enfant apprend peu à peu à prendre des risques mesurés tout en étant attentif à la sécurité, que ce soit la sienne ou celle des autres

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Prendre en compte les risques de la rue
- Repérer une situation inhabituelle ou de danger
- Repérer des objets ou des déplacements dans l'espace par rapport à soi

● Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Participer à un dialogue dans le cadre d'une activité de classe
- Rapporter [...] une information, une observation en se faisant clairement comprendre [...]

VIVRE ENSEMBLE

- Dépasser l'horizon de l'école
- Avoir compris et retenu les règles de sécurité essentielles concernant le piéton dans la rue

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Se repérer dans son environnement proche, s'orienter, se déplacer

EPS

- S'engager lucidement dans l'action

Dans ce quartier de Soissons réputé dangereux pour son environnement routier, situé en ZEP, de nombreux élèves se rendent seuls à l'école, à pied, par le boulevard de liaison.

Ces dernières années, quatre enfants ont été renversés par des voitures : un enfant est décédé.

Ces événements dramatiques ont amené l'équipe pédagogique de l'école à mettre en place un projet de sécurité routière en faveur des élèves piétons. La police nationale a apporté son soutien à cette action.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Dans la rue, je sais regarder
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers
- Je sais marcher sur le trottoir accompagné
- Je sais traverser en donnant la main
- Je sais traverser une chaussée, seul
- Je sais traverser à un carrefour
- Je sais traverser à un rond-point
- Je sais identifier les dangers
- Je connais les règles du Code de la route

Un trajet habituel, des allers et retours quotidiens ne signifient pas, pour les enfants, une appropriation réelle de l'itinéraire et des déplacements maîtrisés.

PRÉPARATION DE LA SORTIE

- L'itinéraire est défini à partir d'un plan du quartier : lecture, repérage du trajet, calcul de la durée approximative du parcours.
- Les enfants notent les différents noms des rues à emprunter, dans l'ordre chronologique. Ils prévoient de prendre des photos.



la sécurité routière à l'école primaire



DÉROULEMENT

Traverser un boulevard à un passage pour piétons

Les enfants traversent le boulevard deux par deux, en empruntant le passage pour piétons avec feux tricolores et appel piétons. L'enseignant les amène, au préalable, à oraliser sur la conduite à tenir. Malgré le « petit bonhomme vert », il est important de regarder à gauche et à droite avant de traverser !

Traverser une rue sans passage pour piétons

Sur le parcours, les enfants doivent, par groupe de deux, franchir une rue sans passage pour piétons. On discute afin de choisir le site le mieux adapté pour effectuer cette manœuvre avec un maximum de sécurité. Cet échange est d'autant plus important que nous savons que la plupart des enfants de cette classe empruntent, seuls, cet itinéraire chaque jour.

Marcher sur un trottoir étroit

Les élèves marchent sur un trottoir étroit où chacun doit s'écarter pour laisser passer un autre usager, voire une maman avec une poussette. Même en groupe, il est important de respecter autrui.

Traverser un rond-point

Les enfants doivent traverser un rond-point, sans feux tricolores, avec un trafic routier important. Ils empruntent les passages pour piétons deux par deux, en respectant les règles de sécurité.

Différencier espaces de jeu et espaces de circulation

La classe arrive dans le quartier d'habitation des enfants, situé à environ 300 mètres de l'école. L'identification des lieux de jeu, en opposition aux lieux de circulation, n'est pas toujours facile à établir : rues et ruelles se croisent, sans passages pour piétons ; automobilistes, motocyclistes et cyclomotoristes surgissent plus ou moins rapidement !



Avant de traverser, chacun doit réfléchir et adopter la bonne conduite.

Recenser et mémoriser les endroits dangereux

De retour à l'école, les enfants dressent le constat qu'ils n'ont jamais réfléchi aux dangers de ces déplacements habituels.

Ils recensent des endroits dangereux découverts dans le quartier et mettent en évidence, pour chaque situation, la conduite à adopter.

Le dialogue établi entre les élèves, l'enseignante et les policiers trouvera des résonances dans l'attitude que les élèves adopteront à l'avenir.

PROLONGEMENTS

- Exploitation des photographies prises lors de la sortie.
- Exposition destinée aux autres classes de l'école et aux parents d'élèves.

*D'après un travail réalisé à l'école du Tour de Ville à Soissons, classes d'Alix Gomot et Elisabeth Artoux-Fontaine
ecole.tourdeville.soissons@ac-amiens.fr*



Un fil d'Ariane pour se préparer à sortir...

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir

● Cycle 2

- Se déplacer sur le trottoir seul

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

● Cycle 1

LE LANGAGE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

- Se repérer dans l'espace et décrire des objets ordonnés

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Prendre des repères dans l'espace

DÉCOUVRIR LE MONDE

- La construction de l'espace propre suppose une manipulation aisée du langage qui permet d'y situer les objets et les personnes ainsi que leurs déplacements
- Décrire et représenter simplement l'environnement proche

● Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Participer à un dialogue dans le cadre d'une activité de classe
- Rappporter [...] une information, une observation en se faisant clairement comprendre [...]

MATHÉMATIQUES

- Situer un objet, une personne par rapport à soi ou par rapport à une autre personne ou à un autre objet
- Connaître et savoir utiliser le vocabulaire lié aux positions relatives d'objets ou à la description de déplacements.
- Situer des objets d'un espace réel sur une maquette ou un plan

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé

EPS

- Adapter ses déplacements à différents types d'environnements

Trois séances sont proposées aux élèves de cycle 1 et 2, pour les préparer à sortir dans le quartier. Ce travail a lieu dans la salle d'évolution de l'école. Il a trois axes fondamentaux : le corps comme référentiel de base pour le repérage ; les perceptions de l'espace ; la perception des objets dans l'espace.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village
- Je connais la signification de la signalisation

- Des pelotes de laine de différentes couleurs.
- Des feuilles de papier sur lesquelles est représenté le dispositif.

Déroulement

L'enseignant installe des tapis dans la cour ou la salle d'EPS. L'espace entre les tapis matérialise les zones de circulation. Plus le nombre de tapis est important, plus le circuit devient complexe. On pourra imaginer ce travail avec neuf tapis en moyenne section maternelle, avec seize ou vingt en fin de cycle 2. Devant ces tapis, une ligne d'observation sur laquelle se positionnent les enfants est tracée. Un élève auquel on a fixé, à la cheville, une pelote de laine, effectue un parcours simple avec 2 changements de direction. À l'issue du parcours de

SÉANCE 1 : DE L'ESPACE RÉEL À L'ESPACE REPRÉSENTÉ (ET INVERSEMENT)

Cycles 1 et 2

Matériel

- 9 à 20 tapis ou matelas, en fonction du niveau de la classe.





l'élève, le fil est coupé en ne laissant donc que la trace du fil. Les élèves observateurs sont invités à refaire le parcours plusieurs fois puis, à le décrire avec leurs mots. L'adulte introduit peu à peu le vocabulaire adéquat : avancer, tourner à droite, tourner à gauche, prendre la première allée, la seconde allée, passer entre...

Un autre élève propose un nouveau parcours avec une trace de couleur différente. La même démarche est mise en place.

Les enfants vont, sur la feuille, dessiner le parcours proposé.

Inversement, l'enseignant distribue aux enfants un plan d'ensemble sur lequel le dispositif est représenté avec le parcours à effectuer (une croix peut, par exemple, signaler un objet caché sous un des tapis).



SÉANCE 2 : LE CORPS COMME RÉFÉRENTIEL DE BASE POUR LE REPÉRAGE

Cycle 2

Déroulement

À partir d'une installation identique, le maître distribue à chaque élève placé sur une ligne de départ déterminée auparavant (4 élèves au maximum) le plan de l'itinéraire à suivre à pied pour retrouver son étiquette-prénom indiquée par une croix sur le plan.

Confrontés à cette situation-problème, de nombreux enfants ont tendance à conserver le plan face à eux après avoir tourné, ils se « perdent » alors en cours de cheminement.



Dans l'échange, le maître relève cette difficulté et recherche, avec les enfants, des solutions, par exemple : disposer une bande de couleur différente sur les quatre murs de la salle d'évolution, pour rappeler le système invariant lié au corps « devant, derrière, à droite, à gauche ».

On approche ainsi la notion des quatre points cardinaux.

Évaluation

Si l'élève découvre son prénom, il sait, par auto-évaluation, que son trajet est exact. Lorsque le point d'arrivée est faux, il doit recommencer son parcours.

Ne pas hésiter, bien entendu, à apporter une aide adaptée à un enfant qui se trouverait plusieurs fois en situation d'échec.

SÉANCE 3 : LA PERCEPTION DES OBJETS DANS L'ESPACE

Cycle 2

Déroulement

À partir d'une installation identique, l'enseignant dispose plusieurs panneaux « sens interdit », « interdit de tourner à gauche », « interdit de

tourner à droite » dont la signification aura été abordée. Il détermine un point de départ et un point d'arrivée. Le parcours ressemble alors à un labyrinthe et l'enseignant donne la consigne suivante : « Tu dois atteindre le point d'arrivée en respectant les panneaux de signalisation ».

Les élèves peuvent choisir de se déplacer à pied, en tricycle ou à bicyclette.

Évaluation

Des enfants, placés autour du circuit, seront chargés de constater une éventuelle erreur des élèves effectuant leur trajet.



Prolongement

L'enseignant peut également, à partir d'un tel circuit, proposer aux enfants de travailler sur le plan. Il distribue alors à chacun le plan où sont représentés les panneaux dans leur position exacte, correspondant à la signalisation du circuit réel.

L'enfant doit tracer au préalable un itinéraire correct, sans infraction au Code de la route et le réaliser physiquement par la suite.

SÉANCE 4 : UNE SORTIE À PIED

Voir la fiche « Une sortie piéton en ville » pages 38-39.

*D'après un travail réalisé à l'école maternelle du Centre de Soissons, classes de Françoise Julien et Martine Maire
ecole.mat.centre.soissons@ac-amiens.fr*



Soyons prudents sur le trottoir

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir

● Cycle 2

- Se déplacer sur le trottoir seul, à plusieurs ou en groupe classe

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

● Cycle 1

LE LANGAGE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

- Savoir à quoi sert un panneau urbain...

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- L'enfant apprend peu à peu à prendre des risques mesurés, tout en étant attentif à la sécurité, que ce soit la sienne ou celle des autres
- Prendre des repères dans l'espace et le temps

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Prendre en compte les risques de la rue (piétons et véhicules) ainsi que ceux de l'environnement familier proche (objets et comportements dangereux...)

● Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Participer à un dialogue dans le cadre d'une activité de classe
- Rappporter [...] une information, une observation en se faisant clairement comprendre [...]

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Commencer à représenter l'environnement proche.
- *Décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé.*

EPS

- S'engager lucidement dans l'action

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Je me déplace sur le trottoir

- Dans la rue, je sais regarder
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers

Deux écoles maternelles ont la même école élémentaire de rattachement. Les enseignantes de grande section font un constat commun : les trottoirs empruntés par les enfants présentent des dangers ou des « pièges » à déjouer. Elles décident de travailler ensemble pour sensibiliser et éduquer les élèves aux « dangers » de cet espace de circulation.

En raison de l'environnement spécifique de chaque école, les enseignantes ont conduit ce projet de façon différente.

ÉVOLUTION DU PROJET À L'ÉCOLE MATERNELLE YSER DE REIMS (MOYENS / GRANDS)

Celle-ci est située au sein d'un quartier de maisons jumelées locatives. Les rues sont étroites, les parkings rares,...

Séance 1

Promenade dans le quartier

Au cours d'une promenade dans le quartier, les élèves ont pour consigne de « repérer tout ce qui peut être dangereux ou gênant pour le piéton qui utilise le trottoir ».

Durant ce trajet, les élèves s'arrêtent à chaque obstacle remarqué, cherchent s'il peut représenter un danger et le photographient.

C'est l'occasion d'engager un dialogue propice à l'utilisation du vocabulaire suivant : piéton, chaussée, trottoir, rue, panneaux, passage pour piétons,...

Séance 2

Synthèse en classe, principalement axée sur le langage

- Sans support visuel, se souvenir des dangers et les évoquer.
- À partir des photos prises lors de la sortie, remettre en ordre chronologique les photos selon le circuit parcouru.
- Mettre en évidence une « problématique » : « Comment communiquer

nos informations aux élèves de l'autre classe ? » ; rechercher différentes solutions et échanger.

- Réaliser, lors de la prochaine séance, un plan sur de grandes feuilles de kraft posées au sol dans la salle d'éducation physique.

Séance 3

Du plan à la maquette



Les enfants réalisent le plan en représentant les rues. Ils matérialisent les trottoirs avec des bandes de papier et les bâtiments les plus significatifs du quartier avec des boîtes cartonnées. Ensuite, les photographies d'obstacles sont progressivement placées. Les élèves effectuent un parcours en se déplaçant sur cette maquette. Quand l'obstacle est bien repéré et le danger qu'il représente bien géré, le groupe classe positionne à cet endroit une vignette « visage souriant ».



Séance 4 De la maquette au jeu de l'oie

Afin d'aider les élèves à intégrer les bons comportements, l'enseignante leur propose de faire déplacer des figurines sur cette maquette. Ces déplacements amènent les enfants à imaginer un jeu du type « jeu de l'oie ».

Pour le réaliser, les élèves :

- dégagent oralement les principes du jeu de l'oie (ex : des règles de jeu à respecter, des cases à parcourir, des points à gagner, un dé à jouer à utiliser...) ;
- proposent d'adapter le jeu en y intégrant les dangers de la rue.

Pour ce faire, la maquette est transformée : les bandes de papier matérialisant les trottoirs sont graduées afin de réaliser des cases. Des figurines servent de pions.



Un ou deux dés sont utilisés (ils peuvent être fabriqués au cours d'une séance de mathématiques). Quand son personnage s'arrête sur une case « danger » repérée par une photo, l'élève explique le comportement qu'il doit avoir et il rejoue. À défaut d'une explication satisfaisante, le groupe aide l'élève à trouver la réponse mais celui-ci passe son tour.

Les élèves jouent dans un premier temps en groupe classe, puis de façon autonome lors de l'accueil par exemple.



Le jeu est prêt à d'autres classes de l'école ou du quartier. Ses règles sont écrites et/ou enregistrées sur cassette audio par les enfants.

ÉVOLUTION DU PROJET À L'ÉCOLE MATERNELLE POMMERY DE REIMS (GRANDS)

Cette école est située au sein d'un quartier urbain (maisons jumelées, bâtiments,...).

Le groupe scolaire fait partie d'un pôle de maisons entouré d'un boulevard, d'une avenue, et de deux rues moins passantes.

Séance 1 Promenade dans le quartier

Voir séance 1 du projet de l'école maternelle Yser.

Séance 2 Réalisation d'un support mémoire pour la classe

Dans un premier temps, la maîtresse procède à un rappel de la sortie sous la forme d'échanges oraux avec les enfants.

Elle distribue les photographies des obstacles prises lors de la sortie et elle demande aux enfants de classer les obstacles par rue. On obtient ainsi quatre ensembles de photos.

Après discussion, la classe décide de réaliser une affiche par rue pour répertorier les dangers rencontrés dans chacune d'elles.

Séance 3 Réalisation d'un support d'information pour l'école

Par souci de communication, il est décidé de coller ces quatre affiches sur un cube figurant le pôle de maisons.

Cet ensemble sera présenté aux parents et aux autres classes.



*D'après un travail réalisé dans l'école maternelle Yser, classe d'Agnès Mathieu, et l'école maternelle Pommery, classe de Françoise Philippe
ce.0510082M@ac-reims.fr
ce.0510550W@ac-reims.fr*



Transport scolaire : quand les plus grands parrainent les petits

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 2

- Connaître et respecter les règles à observer en tant que passagers de transports scolaires.

● Cycle 3

- Guider une personne dans son déplacement.

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

● Cycle 1

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Se conduire dans le groupe en fonction de règles.

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Prendre en compte les risques de la rue.

● Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Participer à un dialogue dans le cadre d'une activité de classe
- Rapporter un évènement [...] une information, une observation en se faisant clairement comprendre [...]

VIVRE ENSEMBLE

- Envisager les conséquences de ses actes avec l'aide d'un adulte

EPS - COMPÉTENCE GÉNÉRALE

- Construire un projet d'action...
- Appliquer les règles de la vie collective

● Cycle 3

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Participer à un débat
- Avec l'aide du maître, rédiger des règles de vie

ÉDUCATION CIVIQUE

- Envisager les conséquences de ses actes mettant en jeu la vie collective
- #### EPS - COMPÉTENCES GÉNÉRALES
- S'engager lucidement dans l'action.
 - Mesurer et apprécier les effets de l'activité.

Le déplacement domicile – école, quel que soit son mode, ne relève pas de la responsabilité de l'école. Cependant, l'éducation à la sécurité routière prépare l'enfant à réfléchir aux risques encourus et le prépare à devenir un usager autonome, prudent et responsable.-

Ste-Agnès est un petit village bordé par la RN 83 (axe routier Besançon-Lyon) à 20 km environ de Lons-le-Saunier dans le Jura. Depuis plusieurs années, son école et celle de deux autres villages voisins, Grusse et Vincelles, sont réunies au sein d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) constitué de trois classes : l'une, la classe maternelle, située à Vincelles, les deux autres dans des bâtiments distincts à Ste-Agnès.

Les enfants de ce RPI sont transportés quatre fois par jour par bus.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

● Cycle 1

- Je ne gêne pas le conducteur

● Cycle 2

- Je respecte les consignes dans le transport scolaire.

● Cycle 3

- J'adopte l'attitude qui convient dans la zone d'attente.

raisons de ces peurs, à relater les situations violentes auxquelles ils ont assisté mais aussi les actes et les attitudes dont ils sont éventuellement les auteurs.

Séance 2

Synthèse des productions

Les productions des enfants sont ensuite confrontées collectivement. Un classement est effectué à partir des trois critères suivants :

- J'ai peur quand...
- Il est interdit de...
- Il est dangereux de...

Séance 3

Inventaire des savoirs à acquérir

Il est alors nécessaire d'identifier de façon très précise les règles à suivre lors d'un déplacement en bus et de les classer : attitudes à adopter lors de la montée dans le bus, lors de la descente du bus, à l'intérieur du bus (pendant le trajet) :

- monter et descendre dans le calme ;
- ne monter qu'à l'arrêt complet du bus ;
- attendre son tour pour descendre ;
- attendre le départ du bus avant de traverser ;
- rester assis ;
- ne pas quitter sa place ;
- etc.

ACTIONS ENVISAGÉES

Au niveau de l'association locale de parents, une proposition de parrainage entre enfants est suggérée.

Au niveau de l'école, une réflexion est engagée : c'est le travail décrit ci-après.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Séance 1

Production écrite

sous forme de textes et de dessins.

Le transport en bus est un sujet de conversation très fréquent chez les enfants qui en rapportent régulièrement les dysfonctionnements.

Le maître invite alors ses élèves à confier par écrit leurs peurs et les



Séance 4 Réalisation d'une plaquette

Onze points importants, «Les onze règles de bonne conduite de l'élève dans le bus», sont ainsi retenus et rédigés sous forme d'un code. Chaque élève de la classe s'engage alors à le respecter en le signant. Le document est ainsi consigné dans le cahier de liaison et transmis aux familles pour information.

Séance 5 « Réunion - rencontre »

Suite à la suggestion émanant de l'association locale des parents d'élèves du RPI, le parrainage d'un petit par un grand est envisagé. Le projet de la classe est alors transmis à l'ensemble des collègues du RPI. Une rencontre réunissant enseignants, élèves, parents d'élèves, président de l'association de parents d'élèves et maires des communes est alors organisée. L'idée entraîne immédiatement l'adhésion des élèves. Les grands qui, la plupart du temps, n'arrivent pas à faire entendre raison aux plus petits (ces derniers ont tendance à chahuter, parfois de façon dangereuse), ont le sentiment que leur autorité va se trouver confortée et qu'ils pourront ainsi s'occuper plus efficacement des petits. Ils ont simplement demandé de ne pas parrainer leur petit frère ou leur petite sœur. Le conseil d'école a donné l'aval à cette action et c'est à la rentrée des vacances de printemps, au cours d'une séance « solennelle » en présence de la presse, que chaque grand a remis au plus petit le code de bonne conduite.

ÉVALUATION DU PROJET

L'origine de ce travail repose sur une véritable situation-problème posée aux enfants dans leur quotidien, ce qui a permis :

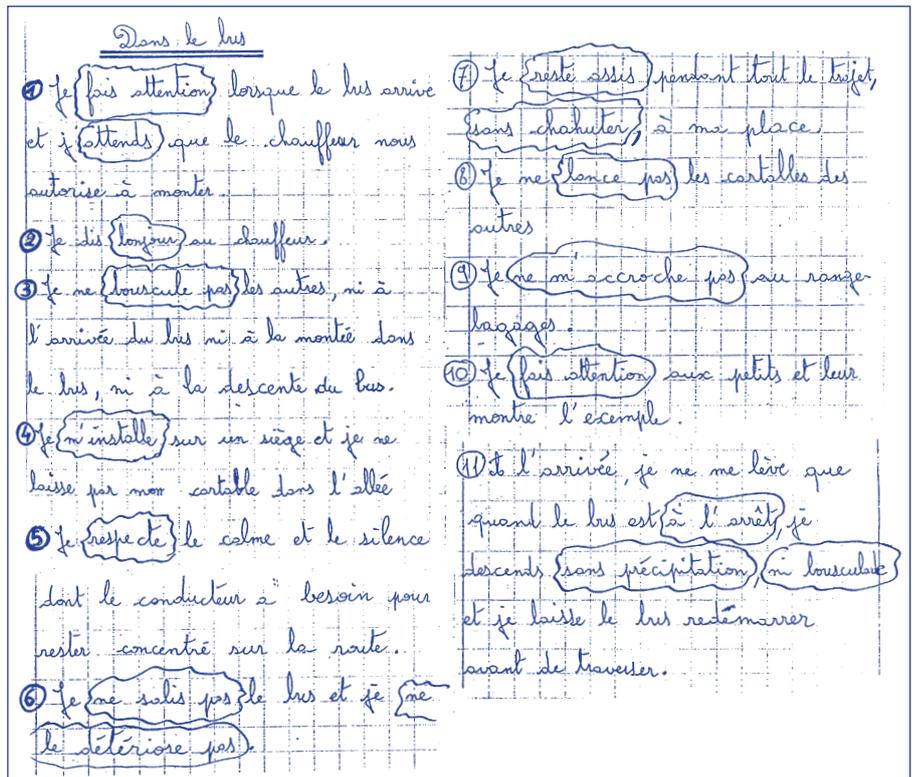
- que soit retenu spontanément leur intérêt,
- qu'ils s'approprient véritablement ce projet,

- qu'ils s'engagent de façon réfléchie en signant le code qu'ils ont eux-mêmes élaboré.

L'implication des partenaires de l'école (parents, association de parents du RPI, élus locaux) dans ce projet donne un retentissement et un poids plus grand à la réflexion des enfants et contribue à ouvrir l'école sur le monde réel.

Une évaluation de ce travail sera par ailleurs conduite à l'occasion du voyage scolaire qui s'effectuera par bus et par train.

D'après un travail de
Didier LAMBOLEZ, professeur des écoles
École primaire, 39190 Ste Agnès
et Françoise DUBOIS, professeur des écoles,
39000 Lons-le-Saunier





Être vu...

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir
- Vivre dans un espace complexe

● Cycle 2

- Vivre dans un espace complexe
- Utiliser des équipements de protection

● Cycle 3

- Vivre dans un espace complexe
- Connaître quelques règles du Code de la route et les respecter

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

● Cycle 1

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Distinguer des réalités différentes... les décrire grâce au langage
- Prendre en compte les risques de la rue

● Cycle 2

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Participer à la conception d'un protocole et le mettre en œuvre en utilisant les outils appropriés
- Développer les habiletés manuelles

● Cycle 3

EPS

- Adapter ses déplacements dans différents environnements

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

● Cycle 1

- Dans la rue, je sais regarder
- Je sais identifier les dangers dans un environnement proche
- Je demande et j'utilise les équipements de protection

● Cycle 2

- Je sais identifier les dangers dans un environnement proche
- Je connais les règles du Code de la route

● Cycle 3

- Je sais identifier les dangers dans un environnement proche
- Je connais les règles du Code de la route

En hiver, il fait nuit à la sortie de l'école. Même en ville, les conditions d'éclairage sont parfois médiocres et ne permettent pas toujours aux automobilistes de voir les enfants piétons ou cyclistes. Il est bon que l'enfant apprenne, dès son plus jeune âge, à faire la différence entre voir et être vu, et à s'assurer qu'il est « bien vu » dans des conditions d'éclairage moindres qu'en plein jour ou par beau temps. Certaines écoles ont mis en place, à l'entrée de l'hiver, des ateliers qui permettent aux familles de s'impliquer dans un projet en participant très activement à l'amélioration de la sécurité de leurs enfants, qu'ils se déplacent accompagnés pour se rendre à l'école maternelle ou éventuellement seuls pour se rendre à l'école élémentaire. C'était le cas à l'école maternelle Condé à Lyon, ou encore dans la commune de Castelnau-le-Lez, dans l'Hérault.

DÉROULEMENT

Séquence 1

Objectif

Permettre aux élèves de construire la notion de contraste en prenant conscience que les couleurs foncées sont peu visibles dans un environnement sombre et qu'il en est de même pour les couleurs claires dans un environnement lumineux.

Déroulement

Les enfants travaillent en petits groupes.

Première séance

En arts plastiques, travailler sur la notion de contrastes à partir d'œuvres de divers peintres sélectionnées à cet effet ; proposer aux élèves des reproductions pour identifier :

- des couleurs fondues (impressionnisme, pointillisme...);
- des couleurs contrastées (Soulages, Mitchell...);
- des couleurs pures (Mondrian, Miro...);
- des couleurs cernées (Léger, Dubuffet...)

Demander de regarder les reproductions de près, et, de loin, de repérer ce qui reste visible. Élucider avec les élèves les constats réalisés.



la sécurité routière à l'école primaire



D'après un travail réalisé à l'école Condé de Lyon, classe de Françoise Brun, et avec tous les enseignants et les élèves de cycle 3 de Castelnaud-le-Lez (Hérault)

Seconde séance

Faire réaliser une production graphique en laissant aux élèves la possibilité de choisir un fond et un outil scripteur clair ou foncé.

Présenter les dessins à la classe et repérer ceux qui sont le plus lisibles. Faire justifier les choix. Cette phase d'observation et d'échanges permet de mettre en évidence des contrastes insuffisants qui obligent les enfants à venir voir de plus près certaines productions.

En liaison avec le travail réalisé lors de la première séance, faire élucider la notion de contraste et l'application qu'elle trouve dans le domaine de la sécurité routière : panneaux de signalisation, importance d'être visible lors de déplacement à pied.

Troisième séance

Pour se protéger, il faut s'assurer d'être vu par les autres usagers de la route d'où la nécessité de porter des vêtements ou des éléments sur ses vêtements, bien visibles dans la nuit, la pénombre, particulièrement l'hiver. Ces éléments permettent de signaler sa présence aux autres.

Vérifier cette hypothèse avec les élèves à partir des vêtements qu'ils portent. Réunir anoraks, blousons, manteaux... et leur demander de trier ceux qui se voient bien dans la nuit et ceux qui se voient moins bien. On peut « faire le sombre » dans la salle pour se rapprocher des conditions d'éclairage de la nuit tombante.

En prenant appui sur les enseignements tirés des séances précédentes, rechercher avec les élèves des solutions pour être mieux vu lors de ses déplacements à pied. Diverses suggestions peuvent être faites, mais spontanément de nombreux enfants pensent aux bandes rétro-réfléchissantes que certains ont sur leur cartable ou leur baskets. L'enseignant leur en montre alors qui peuvent se coudre sur les vêtements ou d'autres supports*.

Les enfants sont tout de suite d'accord pour réaliser l'opération, mais imaginent aussi que « ça doit être drôlement difficile à coudre !... ».



Séquence 2

Objectif

Impliquer les élèves dans la prise en charge de leur sécurité pour les amener à trouver le moyen de se rendre bien visibles pendant leur déplacement dans l'espace routier et associer les parents à cette démarche.

Déroulement

Première séance

Après avoir préalablement consulté leurs parents, les enfants choisissent :

- le support sur lequel les bandes rétro-réfléchissantes seront cousues : directement sur un vêtement ou sur un galon pouvant se fermer avec du velcro qui sera positionné autour du bras, de la jambe... ;
- la couleur des bandes rétro-réfléchissantes, mais aussi leur forme et leur emplacement.

Un travail en arts plastiques les aidera dans leur choix ; certains élèves préfèrent des signes discrets qui doivent demeurer bien visibles, tandis que d'autres peuvent souhaiter faire figurer

l'initiale de leur prénom dans le dos de leur vêtement, ou même un triangle, signe de danger.

Seconde séance

Les enseignants, les élèves et des parents volontaires se réunissent et un « atelier couture » est organisé.

Pour les enfants de cycle 1 et 2, il faut prévoir au moins un adulte pour trois enfants ; ce nombre peut être inférieur en cycle 3 où les enfants peuvent prendre directement en charge une partie des travaux nécessaires pour positionner, maintenir et coudre les éléments rétro-réfléchissants préparés. Chaque enfant doit pouvoir visualiser tout de suite le résultat, dans une pièce où l'on a fait le noir complet. Il faut donc avoir une lampe de poche efficace qui soit susceptible d'avoir un éclairage proche de celui des phares d'une voiture.

*Pour se procurer des bandes rétro-réfléchissantes, on peut notamment s'adresser à : Institut pour la sécurité des enfants 3 rue du Général de Gaulle, 56140 Malestroit. institutsecuriteenfant@wanadoo.fr



Comprendre comment un accident arrive

Le groupe scolaire Grandclément, situé en plein centre de Vaulx-en-Velin (69) et près des commerces, est entouré de rues très passagères sur lesquelles circulent également les bus. Aux heures d'entrée et de sortie de l'école, les voitures stationnent en double-file, sur les trottoirs et sur les passages pour piétons.

De nombreux accidents ont eu lieu parmi la population scolaire. Il a donc été décidé de faire un travail préventif auprès des enfants et de sensibiliser les parents. Cette action figure au projet d'école, axé sur la citoyenneté, de ces deux écoles.

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 3

- Vivre dans un espace complexe
- Connaître quelques règles du Code de la route
- Connaître et respecter les règles à observer en tant que passager de véhicules particuliers

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

● Cycle 3

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Avec l'aide du maître rédiger des règles de vie
- Participer à un débat

ÉDUCATION CIVIQUE

- Envisager la conséquence de ses actes mettant en jeu la vie collective

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

● Cycle 3

Piéton

- Je sais identifier les dangers
 - Je connais les règles du Code de la route
- #### Passager
- Je sais comment je dois être retenu
 - Je connais le code du passager de véhicule particulier

DÉROULEMENT

L'action concerne 2 classes.

Séance 1

Chaque classe inventorie à partir de photos ou d'articles de presse différents accidents de la circulation.

Après mise en commun, une liste des facteurs d'accidents (vitesse, alcool, non-port de la ceinture, non-respect du Code de la route...) est élaborée.

Séance 2

Les deux classes ont alors pour objectif d'analyser les circonstances de ces accidents, d'en déterminer les facteurs et de rechercher les moyens de les éviter.

À l'issue de ce travail, les deux classes confrontent leurs analyses et présentent les résultats de leurs recherches aux autres classes du groupe scolaire (cycle 1 et 2).

Séance 3

Pour enrichir cette première étape, les élèves de cycle 3 procèdent à un inventaire des ressources disponibles (album, vidéos) et à l'identification des professionnels concernés (SAMU, pompiers, police, gendarmerie...).

Ils préparent une animation à partir de séquences vidéo à destination des cycles 1 et 2.

Séance 4

L'animation se fait autour du choix suivant :

- À l'attention des élèves de cycle 1 :
 - pour l'enfant passager d'automobile, « Léo et Margot » (Prévention MAIF) ;
 - pour l'enfant piéton, « Max dans la rue » (Ministère chargé des transports).

- À l'attention des élèves de cycle 2 :
 - pour l'enfant passager d'automobile, « Léo et Margot » (Prévention MAIF) ;
 - pour l'enfant piéton, « Au coin de la rue » (Prévention MAIF).

Séance 5

Le (ou les) professionnel qui a été retenu (cf. séance 3) est invité à intervenir au sein de la classe.

Séance 6

Les élèves sont amenés à élaborer une charte des comportements prudents des usagers de la route (piétons, passagers).



PROLONGEMENTS

- Pour les élèves de cycle 3 :
 - élaboration d'un jeu de l'oie, comportant des questions relatives à la sécurité routière, qui fera l'objet d'un stand lors de la fête de l'école ;
 - recherche d'un slogan pour la réalisation d'un autocollant.

- Pour les cycles 1 et 2 :
 - création du logo pour l'autocollant.

Financés par la préfecture du Rhône dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière, ces autocollants ont été distribués aux familles du groupe scolaire le jour de la fête de l'école.

D'après un travail réalisé dans l'école Grandclément de Vaulx-en-Velin, classes de Noëllie Baudino et Valéria Pagani



L'enfant devient un passager responsable

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 1

L'ENFANT PASSAGER

- Monter et descendre d'un véhicule du côté approprié
- Utiliser un système de retenue adapté et justifier son usage

● Cycle 2

CONNAITRE ET RESPECTER LES RÈGLES À OBSERVER EN TANT QUE PASSAGER D'AUTOMOBILE

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

● Cycle 1

LE LANGAGE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

- La maîtrise progressive d'un lexique de plus en plus précis et abondant

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Se conduire dans le groupe en fonction de règles (participer à des actions collectives, comprendre les règles, écouter et respecter les autres, coopérer)

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Prendre en compte les risques de la rue (piétons et véhicules) ainsi que ceux de l'environnement familier proche (objets et comportements dangereux)

● Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Participer à un dialogue dans le cadre d'une activité de classe
- Rappporter un évènement, [...] une information, une observation en se faisant clairement comprendre [...]

VIVRE ENSEMBLE

- D'envisager les conséquences de ses actes avec l'aide d'un adulte
- Acquérir le respect de soi et des autres
- Avoir compris et retenu des règles de sécurité (au niveau d'un enfant)
- Avoir compris et retenu les dangers des principaux objets de la vie domestique et les règles de sécurité les concernant

Dans ce quartier de Reims où les rues sont étroites et les parkings rares, les élèves arrivent à l'école à pied ou en voiture. C'est souvent dans la hâte que les conducteurs s'arrêtent pour déposer ou rechercher les enfants. La précipitation induit une prise de risque au niveau de la sortie du véhicule et de l'utilisation du système de retenue.

Apprendre à devenir un passager responsable implique la connaissance du statut et du rôle des différents occupants d'un véhicule, la prise de conscience de la réalité de certains dangers liés aux personnes et/ou aux véhicules et le respect des contraintes liées aux systèmes de protection.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Passager

- Je sais monter et descendre d'un véhicule
- Je sais pourquoi je dois être retenu(e) (ceinture, siège)
- Je sais comment je dois être retenu(e)
- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité

Séance 1

Le statut de conducteur Le statut de passager

Dans un premier temps, le maître propose des jeux de rôle permettant aux élèves de prendre conscience du statut différent des occupants d'un véhicule.

Puis, à partir d'un support tel que diapositives, affiches, livres... il fait émerger et utiliser le vocabulaire concernant les usagers d'un véhicule (le passager, le conducteur, le chauffeur...), le moyen de transport (voiture, bus, autocar...) et l'emplacement (à l'avant, à l'arrière...).

À partir du vécu relaté par les élèves, de l'observation et de l'analyse de photos ou de vidéos, établir un recensement des attitudes repérées.

Séance 2

La place et le comportement du « passager » et du « conducteur » dans une voiture

- Amener les élèves à bien identifier par référence aux règles de prudence et à la réglementation :
- la place du conducteur ;

- la place de l'enfant à l'arrière ;
- le côté de la montée et de la descente du véhicule pour le conducteur, les passagers à l'avant, les passagers à l'arrière.

- De même, faire prendre conscience des attitudes et des comportements qui risquent de gêner le conducteur et sont sources de danger :
- gesticulations ;
- cris ;
- exigences intempestives...

En déduire ceux à tenir en tant que passager.

Séance 3

Le système de retenue (sièges auto et ceintures de sécurité *)

À partir de tous types de sièges ou de photos apportés par les familles ou l'enseignant(e),... amener les élèves à préciser pour chacun leurs fonctions et leurs emplacements.



* Voir la fiche « La sécurité des enfants en voiture », page 74.



*D'après un travail réalisé
à l'école maternelle Yser de Reims,
classe d'Agnès Mathieu*



Une liste de sièges est constituée : chaise, tabouret, fauteuil, chaise haute, sièges autos divers...

Les trier et conserver ceux qui sont utilisés dans les voitures.

Des questions émergent : un siège auto, pour quoi ? Pour qui ? Comment l'installer ?

Les élèves émettent des hypothèses. L'observation de véhicules des parents ou de photos permet de vérifier que :

- les sièges se mettent à l'arrière sauf le siège « dos à la route » qui peut s'installer à l'avant ou à l'arrière ;
- ces sièges sont adaptés à la taille et au poids des enfants.

Séance 4

La ceinture de sécurité

- L'enseignant(e) pose une question : « que se passe-t-il quand papa ou maman freine très fort ? »
- Échanges entre enfants sur les sensations. Exemple : « je vais en avant » ; « j'entends du bruit » ; « je sens la ceinture » ;...

- Les enfants débattent :

- sur le comportement des adultes et sur l'obligation de s'attacher, quelle que soit la longueur du trajet ;
- sur la notion de vitesse par rapport à un arrêt brutal.

- En éducation physique et sportive, des situations sont proposées pour amener les élèves à percevoir la difficulté de s'arrêter quand on va vite.

- **Exercice 1** : Les enfants se promènent librement dans la salle en marchant lentement. Consigne : « On s'arrête dès que je tape sur le tambourin ».

- **Exercice 2** : Même consigne en courant. Les enfants constatent qu'ils continuent malgré eux à faire quelques pas avant de s'immobiliser.

- **Exercice 3** : Les enfants courent. L'enseignante frotte le tambourin, stratégie qui permet à l'enfant de ralentir afin de maîtriser son arrêt.

Séance 5

Mettre sa ceinture seul

Quelques parents sont sollicités pour venir dans la cour de l'école avec leur véhicule. Les enfants sont invités à monter à la bonne place et à s'attacher.

Un véhicule pourra être équipé de sièges autos de types différents, laissant la possibilité à l'enfant de choisir celui qui correspond à sa taille.

Lors d'une réunion avec les parents d'élèves, ceux-ci seront informés du travail entrepris en classe sur l'obligation du port de la ceinture de la sécurité.

PROLONGEMENTS

Des dépliants concernant les systèmes de retenue pourront être demandés auprès des services de la Préfecture, étudiés et diffusés.

On peut proposer l'élaboration d'une charte de bonne conduite du passager ; un suivi de son respect pourra être effectué, durant l'année scolaire, avec les élèves.



Mon trajet domicile-école : l'affaire de tous

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 2

- Se déplacer sur le trottoir seul
- Traverser une chaussée
- Vivre dans un espace complexe : s'approprier un itinéraire familial

● Cycle 3

- Traverser seul à un carrefour avec ou sans feu

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Participer à un dialogue dans le cadre d'une activité de classe
- Rappporter un événement, [...] une information, une observation en se faisant clairement comprendre [...]

VIVRE ENSEMBLE

- Envisager les conséquences de ses actes avec l'aide d'un adulte

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé
- Repérer les éléments étudiés sur des photographies prises de différents points de vue sur des plans

● Cycle 3

GÉOGRAPHIE

- Réaliser un croquis spatial simple

SCIENCES EXPÉRIMENTALES ET TECHNOLOGIE

- Produire une image numérique

MATHÉMATIQUES

- Savoir se situer par rapport à des repères fixes [...]
- Savoir représenter un déplacement simple sur une carte ou un plan
- Savoir évaluer une distance entre deux objets ou deux lieux [...]

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

● Cycle 2

- Je traverse une chaussée seul
- Je sais traverser un carrefour
- Je sais faire traverser une personne

● Cycle 3

- Je vis dans un espace complexe
- Je sais identifier les dangers
- Je reconnais les espaces de jeux et les espaces de circulation
- Je sais me déplacer à pied dans mon village

« Une attention toute particulière doit être apportée aux premières règles de sécurité routière, non pas sous forme de connaissances abstraites, mais à partir de situations quotidiennes vécues par les enfants à la sortie de l'école ou pendant les trajets scolaires ».

(Extrait des programmes de l'école primaire)

L'âge de 7 ans est un des pics en accidentologie chez l'enfant piéton. Il correspond à une prise d'autonomie plus grande et à la possibilité d'effectuer des déplacements seul de plus en plus fréquents.

Un apprentissage en situation réelle peut permettre de favoriser le développement des compétences nécessaires à l'enfant dans ces situations. C'est dans ce cadre que deux classes, l'une de CE1 et l'autre de CM1, ont travaillé ensemble sur les trajets domicile-école.

DÉROULEMENT

Séance 1

Rédaction, par la classe de CM1, d'un questionnaire d'enquête à destination des parents des élèves de CE1.

Séance 2

Communication du questionnaire par les élèves du CM1 à ceux du CE1.

Discussions entre les deux classes et révision du questionnaire à partir des échanges.

Voir, encadré ci-dessous, le texte définitif du questionnaire :

Séance 3

En CM1, recueil de l'enquête, dépouillement, récapitulation et organisation des réponses lors d'un travail collectif.

Séance 4

Présentation des résultats à la classe de CE1.

L'enquête a porté sur 25 élèves. Elle montre que :

- 10 viennent seuls, depuis l'âge de 7 ans ;
- 15 sont accompagnés : 10 viennent en voiture, 5 à pied ;

Enquête pour les parents des élèves de CE1

1. À combien de kilomètres de l'école habitez-vous ?
2. Votre enfant vient-il à l'école seul ou accompagné ?
3. Comment accompagnez-vous votre enfant à l'école ?
 - à pied
 - en voiture
 - à vélo
 - en bus
4. Après avoir posé votre enfant, vous rendez-vous chez vous, au travail, ailleurs ?
5. Si vous venez en voiture, où vous gardez-vous ?
6. Pourquoi ne venez-vous pas à pied ?
7. Si votre enfant vient seul : depuis quel âge le fait-il ?
8. Sinon, pourquoi ne vient-il pas seul ?
9. Qu'est-ce qui pourrait changer vos habitudes de déplacement ?



- sur les 10 parents qui accompagnent leurs enfants en voiture, 9 vont ensuite directement au travail. Les parents qui accompagnent leurs enfants déclarent avoir peur de l'accident de la circulation et souhaiteraient davantage de sécurité (des agents aux traversées).

Discussion des résultats de l'enquête par petits groupes mixtes (CE-CM) de quartier, constitués selon le domicile des élèves.

La discussion entre enfants s'articule autour d'une double problématique :

- déplacements seuls/accompagnés ;
- déplacements à pied/en voiture avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Séance 5

Recherche, par les classes de CE et de CM, de solutions pour améliorer la sécurité des déplacements à pied ;

- à l'environnement urbain (carrefours) ;
- au comportement des usagers (stationnement sauvage).

Rédaction d'un compte-rendu destiné aux parents.



Séance 6

Au cours d'une réunion, présentation du travail aux familles et projection de la cassette «Au coin de la rue... L'enfant piéton» de la Fondation MAIF. Après discussion, la décision est prise d'effectuer en groupes, avec des parents, les déplacements « maison-école » à pied.

Séance 7

Réalisation des sorties en groupe avec les parents pour repérer les dangers sur le trajet et faire des photographies.

Au retour, un inventaire des dangers rencontrés est dressé.

Séance 8

À partir des photos, classement des dangers : obstacles sur le trottoir, voitures mal garées, difficultés liées à l'infrastructure... Les trajets sont matérialisés sur un plan, et l'emplacement des photos localisé.

Chaque groupe présente son travail aux autres groupes.

Séance 9

Réalisation, par chaque enfant, d'un livret où sont mis en évidence les dangers liés à SON TRAJET, illustré par les photographies qu'il a prises et les conclusions tirées.

Ce livret est communiqué à la famille.

ÉVALUATION

Prévoir une nouvelle enquête pour observer les changements de comportement chez les enfants comme chez les adultes.

D'après un travail réalisé à l'école Grandclément de Vaulx-en-Velin, classes de Noëlle Baudino et de Valéria Pagani



La départementale coupe mon école en deux

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 2

- Se déplacer seul, à plusieurs ou en groupe classe
- Traverser une chaussée :
 - sur un passage piétons, avec ou sans feu
 - en l'absence de passage piétons
- Vivre dans un espace complexe : s'approprier un itinéraire familial

● Cycle 3

- Connaître quelques règles du Code de la route et les respecter

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

● Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Participer à un dialogue dans le cadre d'une activité de classe
- Rappporter un évènement, [...] une information, une observation en se faisant clairement comprendre [...]

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Se repérer dans son environnement proche, s'orienter, se déplacer

● Cycle 3

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Participer à des échanges au sein de la classe, de l'école

ÉDUCATION CIVIQUE

- Envisager les conséquences de ses actes en mettant en jeu la vie collective

GÉOGRAPHIE

- Situer le lieu où se trouve l'école dans l'espace local et régional

MATHÉMATIQUES

- Savoir se situer par rapport à des repères fixes [...]
- Savoir représenter un déplacement simple sur une carte ou un plan ;
- Savoir évaluer une distance entre deux objets ou deux lieux [...]

EPS

- S'engager lucidement dans l'action

Le village de Longueval, dans l'Aisne, est traversé par une route départementale très fréquentée. L'école se divise en deux bâtiments séparés par cette même route. La sortie d'école s'effectue à cet endroit dans un virage dangereux, sans visibilité.

Dans ce contexte, il était donc indispensable d'éduquer les élèves aux risques de la circulation, d'autant que, dans le cadre des activités scolaires, les enfants doivent régulièrement se rendre au terrain de sport, à la salle polyvalente ou au restaurant scolaire.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

● Cycle 2

- Dans la rue, je sais regarder
- Je sais marcher sur le trottoir non accompagné
- Je sais traverser à un carrefour
- Je sais identifier les dangers dans un environnement proche
- Je sais me déplacer à pieds dans mon quartier ou mon village
- Je connais les règles du Code de la route

● Cycle 3

- Je sais marcher sur le trottoir non accompagné
- Je sais traverser à un carrefour
- Je sais organiser mon trajet
- Je sais utiliser un plan, une carte
- Je connais les règles du Code de la route

OBJECTIFS

Les enseignants de l'école et les parents ont constaté que le niveau de vigilance des enfants baissait progressivement lors de trajets familiaux dans leur environnement proche.

À partir d'un repérage sur plan des dangers rencontrés sur des itinéraires suivis quotidiennement, les élèves expérimentent, en situation, lors de leurs déplacements, les réponses proposées pour éviter de se mettre en danger. Les enseignants veillent à ce que ces réponses soient consignées dans des documents aides-mémoire, pour réactiver régulièrement la conscience des dangers et la vigilance des élèves.

DÉROULEMENT

Un plan du village où figure un trajet à effectuer est distribué aux élèves.





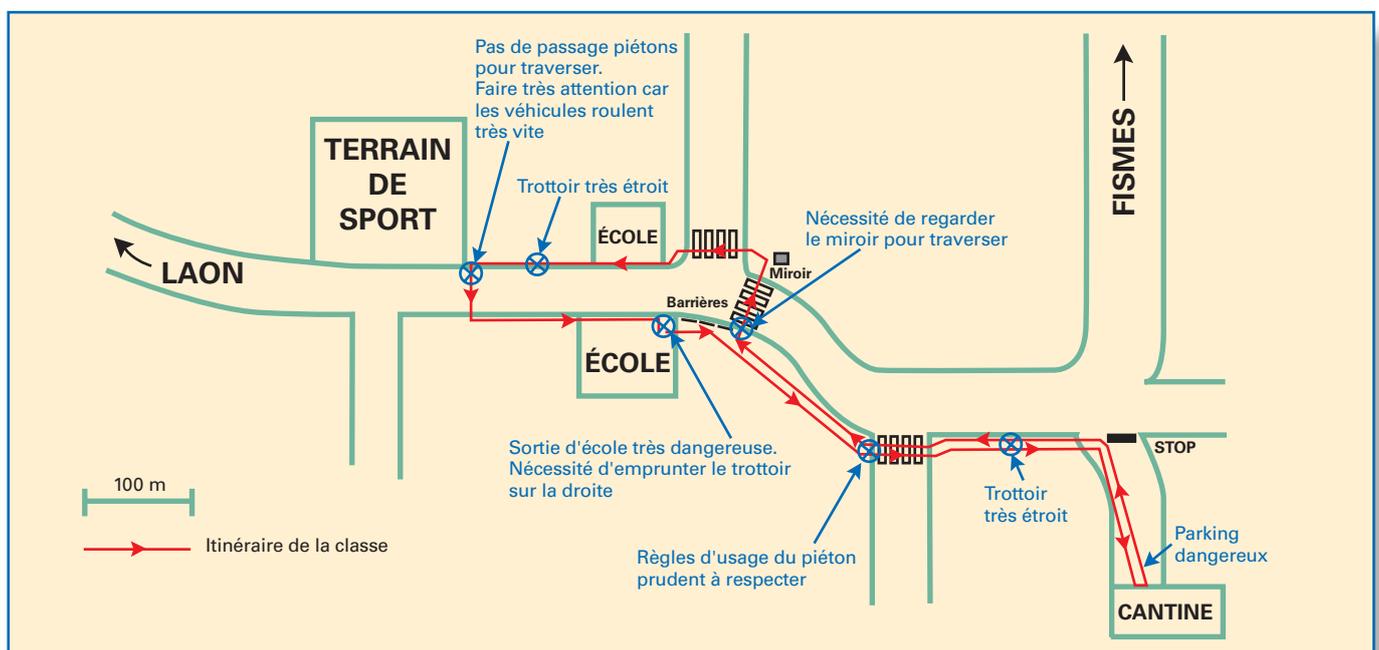
D'après un travail réalisé dans l'école de Longueval, classes de Corinne Lallier et Delphine Courcelles ecole.longueval@ac-amiens.fr

Ceux-ci remarquent qu'il s'agit d'un trajet qui leur est familier. Une observation sur le plan, puis en situation réelle, permet de répertorier les lieux où existent des dangers. On argumente ensuite sur la nature et l'origine de ces dangers, puis l'on tente d'apporter une solution adaptée au problème rencontré. De retour en classe, les enfants répertorient sur leur plan les endroits dangereux et les solutions élaborées en commun. Ils constatent qu'un passage pour piétons avec une présignalisation serait particulièrement utile pour accéder au terrain de sport. Ils s'interrogent sur la démarche à effectuer pour y parvenir.

PROLONGEMENTS

- Présentation du travail aux familles et débat.
- Élaboration du code du piéton de Longueval (évaluation).
- Création d'une piste par les élèves du cycle 3, dans l'enceinte de l'école.
- Inscription de cette action dans le cadre de la semaine de la sécurité sur la route.

Problèmes rencontrés	Réponses apportées
Pour se rendre à la salle polyvalente ou à la cantine	
À la sortie de l'école, virage particulièrement dangereux, sans visibilité.	Nécessité d'emprunter le trottoir par la droite, derrière les barrières.
Début du trajet le long de la route départementale, en rang par deux, sur le trottoir ; la poursuite du trajet s'effectue sur un trottoir au rétrécissement progressif: la marche par deux devient impossible.	L'endroit à partir duquel il convient de marcher en file indienne est repéré et noté.
Traverser vers le restaurant scolaire en empruntant le passage pour piéton.	Cette traversée ne présente pas de difficulté particulière si l'on respecte les règles d'usage connues et maîtrisées.
Traverser un parking non matérialisé devant la salle polyvalente.	Des véhicules peuvent venir de toutes les directions, il est nécessaire de redoubler d'attention.
Pour se rendre au terrain de sport et en revenir	
Les élèves doivent traverser la route départementale sur le passage pour piétons situé face à l'école. La visibilité à cet endroit est nulle.	Les enfants doivent utiliser le miroir situé en face pour traverser. Il est donc indispensable de regarder à droite puis en face pour franchir la chaussée.
La poursuite du trajet s'effectue deux par deux mais, à un moment, le rétrécissement du trottoir ne permet plus de marcher par deux.	On marche alors en file indienne et on note l'endroit à partir duquel il faut le faire.
Au retour, les élèves doivent traverser la route départementale où les véhicules roulent à vive allure alors qu'il n'y a pas de passage pour piétons.	On rappelle les points nécessaires à respecter pour réaliser une traversée prudente lorsqu'il n'y a pas de passage pour piétons.





Rallye-piétons

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 3

- Traverser seul à un carrefour avec ou sans feux
- Vivre dans un espace complexe et explorer un environnement nouveau
- Connaître quelques règles du Code de la route et les respecter
- Connaître et respecter les règles à observer en tant que passagers de véhicules particuliers et de transports en commun
- Donner l'alerte et agir

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

● Cycle 3

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Avec l'aide du maître, rédiger des règles de vie
- Participer à des échanges au sein de la classe, de l'école

ÉDUCATION CIVIQUE

- Envisager les conséquences de ses actes en mettant en jeu la vie collective

GÉOGRAPHIE

- Situer le lieu où se trouve l'école dans l'espace local

MATHÉMATIQUES

- Savoir se situer par rapport à des repères fixes [...]
- Savoir représenter un déplacement simple sur une carte ou un plan
- Savoir évaluer une distance entre deux objets ou deux lieux [...]

SCIENCES EXPÉRIMENTALES

- Appeler les secours à bon escient, y compris les numéros d'urgence ; effectuer quelques gestes de premier secours à la portée d'un enfant.

EPS

- Adapter ses déplacements dans différents environnements
- Mettre en œuvre des activités d'orientation
- S'engager lucidement dans l'action
- Appliquer et construire des principes de vie collective

Ce projet, initié en avril 2002 sur la circonscription de Mauriac avec des classes rurales, a été repris en mars 2003 avec des élèves de classes urbaines d'Aurillac.

Cette action s'inscrit également dans le cadre des rencontres de liaison école/collège.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Piéton

- Je sais marcher sur le trottoir non accompagné
- Je sais traverser une chaussée seul
- Je sais traverser à un carrefour
- Je sais traverser à un rond-point

Dans un environnement non familier

- Je sais identifier les dangers
- Je sais utiliser un plan, une carte
- Je connais les règles du Code de la route
- Je sais donner l'alerte en cas d'accident
- Je connais les principes simples de secourisme

Passager

- Je sais comment je dois être retenu
- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité
- Je connais et je respecte le code du passager de transport en commun
- J'adopte l'attitude qui convient sur une zone d'attente

LES PARTENAIRES

Ils ont animé les points-rencontres.

Ce sont :

- la police nationale ;
- la Prévention Routière ;
- les pompiers ;
- la sécurité routière ;
- les transports en commun de la ville ;
- Prévention M.A.I.F.

ORGANISATION MATÉRIELLE

Composer des groupes comportant chacun :

- 8 élèves ;
- 2 accompagnateurs ;
- 1 animateur à chaque « point-rencontre » choisi parmi les partenaires.

Prévoir une enveloppe par groupe contenant :

- une fiche « trajet » comportant les lieux et horaires de passage aux « points-rencontre » ;
- deux plans de la ville pour une lecture par quatre ;
- un plan agrandi de la zone où se situe le parcours ;
- un questionnaire d'évaluation spécifique à chaque « point-rencontre » (cf. page 61) ;
- des affichettes humoristiques à distribuer à toute personne enfrenant le Code de la route (piéton, rouleur, passager) ;
- des stylos et feutres de couleur, un crayon de papier.

Remettre un brassard fluorescent par élève.

POUR RÉALISER UN RALLYE-PIÉTONS

Il est nécessaire de travailler en classe au préalable :

- la lecture de plan ;
- les règles de sécurité pour les trajets pédestres en groupe en milieu urbain ;
- la respiration.

Il convient de définir :

- un départ et une arrivée ;
- un horaire précis à respecter ;
- des points de passage obligés appelés « points-rencontre » ;
- un trajet à réaliser.



DESSCRIPTIF DES «POINTS-RENCONTRE»

Savoir traverser à un carrefour

L'intervention d'un agent de la police nationale permet aux élèves d'observer l'environnement et la circulation.

Les questions de l'animateur et l'explication du code à respecter guident les élèves vers un repérage des dangers et l'adoption d'une attitude qui permet de traverser avec un maximum de sécurité.

Savoir utiliser un transport en commun

Après avoir réfléchi aux règles de comportement à respecter sur l'aire d'attente, les élèves sont invités à utiliser un transport en commun qui les conduit à un autre point-rencontre.

Avec l'aide du chauffeur de bus, c'est l'occasion d'apprendre à monter et à descendre du véhicule, de connaître l'attitude à adopter pendant le transport.

DÉROULEMENT

- Les groupes constitués par avance en classe sont réunis au point de départ. Ils y reçoivent les consignes et le matériel nécessaires à la réalisation du rallye, sous la responsabilité des adultes accompagnateurs.
- Après avoir situé le premier «point-rencontre» sur le plan et repéré le trajet à réaliser, les groupes peuvent partir. Cette démarche sera répétée après chaque «point-rencontre» pour poursuivre le trajet.
- Les «points-rencontre» ont pour objectif de sensibiliser les élèves aux dangers de la rue et de les préparer à affronter une situation-problème qu'ils peuvent rencontrer dans leur quotidien. Ils donnent lieu à des ateliers thématiques dans lesquels les élèves reçoivent des informations et les mettent en pratique lors d'échanges avec des professionnels (pompiers, infirmières, chauffeurs de bus, policiers).



la sécurité routière à l'école primaire.



Savoir porter secours

L'infirmière conseillère technique auprès de l'inspecteur d'académie a initié les élèves à savoir porter secours: premiers gestes et installation d'une personne en position d'attente.

Savoir donner l'alerte

Ce « point-rencontre » situé à la caserne des pompiers permet aux élèves de comprendre l'attitude à adopter pour donner l'alerte, l'organisation des services à partir de l'appel signalant un accident, l'organisation des secours.

Savoir utiliser la ceinture de sécurité

Les élèves sont installés, deux par deux, dans un véhicule (test choc) subissant un choc contre un obstacle fixe à 6 km/h*.

À partir des explications d'un intervenant de la Prévention Routière, les élèves mesurent l'importance du port de la ceinture de sécurité et comprennent l'effet de la vitesse.

ÉVALUATION

Une évaluation immédiate est réalisée à l'issue de chaque atelier « point-rencontre », sous forme d'un questionnaire (cf. page 61).

En classe, les différents points de formation sont approfondis et débouchent sur l'évaluation des compétences requises pour l'APER.



PROLONGEMENTS

- Réalisation de panneaux photographiques sur les dangers autour de l'école présentés par les élèves de CM2 aux élèves plus jeunes.
- Diaporama présenté aux familles lors d'une soirée d'information sur la sécurité routière.
- Animation en classe avec d'autres partenaires sur les produits addictif.

CONSEILS

- Contacter les partenaires suffisamment à l'avance pour fixer une date qui convienne à tous ou qui corresponde à une manifestation particulière (exemple Forum « Sécuriplus »).
- Réunir les partenaires pour leur expliquer le principe du rallye-piétons,

leur rôle et le niveau de connaissances attendu par rapport à l'âge des enfants.

- Réunir les accompagnateurs pour leur expliquer le principe du rallye-piétons, leur rôle et rappeler les règles de circulation en ville.
- Prévenir la mairie, la police et les pompiers.
- Équiper les élèves de brassards ou de chasubles fluorescents.

* Pour plus de renseignements, contacter la préfecture du département.

D'après le travail des Conseillers Pédagogiques de Circonscription en Éducation Physique et Sportive de Mauriac et d'Aurillac



Rallye-piétons : questionnaire d'évaluation aux points-rencontre

Durant le déroulement du rallye-piétons, les accompagnateurs du groupe sont chargés de lire les questions d'évaluation des ateliers de chaque point rencontre aux élèves.
Ceux-ci ne doivent pas avoir eu connaissance des questions auparavant.

POINT-RENCONTRE : POMPIERS

1. Relie les numéros de téléphone à leur correspondant :

- | | |
|----|----------|
| 15 | pompiers |
| 18 | police |
| 17 | SAMU |

2. Cite 3 renseignements qu'il faut donner aux services de secours quand tu les appelles pour signaler un accident :

.....
.....
.....

POINT-RENCONTRE : BUS

1. Tu viens de descendre du bus et tu dois traverser la rue pour rentrer chez toi. Coche la bonne réponse :

- Je traverse devant le bus
 J'attends que le bus s'éloigne
 Je traverse derrière le bus

2. Complète ces deux phrases en t'aidant de ce que tu as pu voir écrit dans le bus :

Je neau/le chauffeur.
Je laisse ma place aux

POINT-RENCONTRE : PORT DE LA CEINTURE

1. À partir de quel âge as-tu le droit de t'installer à l'avant de la voiture ?

2. Attention : pour quel trajet dois-tu obligatoirement mettre ta ceinture ?
Coche les bonnes réponses :

- Lorsque je pars en vacances
 Lorsque j'accompagne mes parents pour faire une course
 Lorsque mes parents me conduisent à l'anniversaire d'un copain

POINT-RENCONTRE : PASSAGE POUR PIÉTONS

1. Pour traverser la rue, il faut que tu sois sûr de trois choses. Coche-les :

- Il y a déjà un adulte qui traverse
 Je suis devant un passage pour piétons
 Je peux courir vite pour traverser
 Les voitures sont arrêtées de chaque côté
 Je ne vois pas de voiture arriver

2. Où dois-tu regarder avant de traverser la rue ?
Coche la bonne réponse :

- Gauche-droite
 Droite-gauche
 Gauche-droite-gauche

POINT-RENCONTRE : PREMIERS SECOURS

1. Tu arrives sur les lieux d'un accident, numérote les actions que tu dois faire dans l'ordre :

- J'alerte les secours
 Je me protège d'un autre accident
 J'examine les blessés

2. Barre ce que tu ne dois pas faire :

Alerter
Donner à boire aux victimes
Couvrir les victimes
Déplacer les victimes
« Protéger l'accident »



À vélo...

Vous trouverez dans les pages qui suivent trois fiches :

Deux fiches sont consacrées à la préparation d'une sortie cycliste en milieu urbain ou en milieu rural.

La troisième présente un projet de sortie à vélo en milieu urbain.



Les éditions «Revue EPS» publient des revues et des ouvrages thématiques pour permettre aux enseignants d'aborder toutes les pratiques physiques pouvant être enseignées à l'école, avec le maximum de sécurité et en conformité avec les programmes et instructions officielles.

• **La revue «EPS 1»** est destinée à aider les maîtres dans leur enseignement de l'éducation physique et sportive au quotidien. Les cinq numéros annuels proposent des articles pédagogiques, des comptes-rendus d'expériences, mais aussi des fiches techniques et pratiques adaptées aux différents niveaux des classes.

Le cyclisme fait l'objet de plusieurs articles, notamment dans les numéros récents : 83 et 84 (1997), 96 (2000), 109 (2002).

• **La brochure «Cyclisme à l'école» dans le collection «Essai de réponses»** est le résultat d'une collaboration affirmée entre des experts du cyclisme, des formateurs et des enseignants des écoles. Elle répond aux préoccupations d'un maître polyvalent confronté aux besoins de tous les enfants de sa classe et aux interrogations suscitées par une pratique sociale largement médiatisée. Ce document, partant du constat que la pratique de la bicyclette est largement répandue à l'école, montre comment elle peut contribuer à la réalisation d'objectifs variés. Elle aborde les domaines suivants : apprendre à se déplacer, à acquérir des habiletés garantissant la sécurité par une bonne maîtrise de l'engin, à comprendre les phénomènes auxquels les élèves sont confrontés dans la recherche de l'équilibre et dans la production du mouvement mais aussi la gestion de l'effort et l'intégration des règles de la vie collective, des connaissances, des attitudes indispensables à un comportement citoyen.

Éditions «Revue EPS», 11 avenue du Tremblay, 75012 Paris, Tél. 01 41 74 82 82, www.revue-eps.com



Découverte de la bicyclette et de ses composants

Comment choisir son vélo tout terrain - VTT (calcul de taille), calculer le bon développement (rapports pignons/plateaux) et opérer toutes les vérifications nécessaires avant de démarrer.

En fonction des situations proposées, on pourra utiliser aussi, bien entendu, des vélos dits de route ou de type VTC. Les informations données dans cette fiche demeurent valables dans tous les cas.

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 3

- Rouleur (usager de 2 roues et plus) : se préparer à rouler en sécurité,

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 3

MATHÉMATIQUES

- Grandeurs et mesures : résolution de problèmes « concrets »

SCIENCES EXPÉRIMENTALES

ET TECHNOLOGIE

- L'élève s'initie au choix et à l'utilisation raisonnée d'objets et de matériaux : intérêt de quelques dispositifs techniques

MAÎTRISE DU LANGAGE – LIRE

- Mettre en relation les textes lus avec les images, les tableaux, les graphiques ou les autres documents qui les complètent

EPS

- Mesurer et apprécier les effets de l'activité (lecture d'indices complexes, mise en relation des notions d'espace et de temps, application de principes d'action, appréciation de ces actions...)

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Cycle 3

- Quand je roule...
 - Je vérifie et j'utilise les équipements.
 - Je vérifie les organes de sécurité de l'engin.

Trois exigences sont prises en compte :

- le choix du VTT en fonction de la taille de l'individu et l'approche des différents réglages ;
- les différentes vérifications à l'aide d'une fiche guide ;
- la connaissance et l'utilisation des multiples développements.



CHOISIR UN VTT À LA BONNE TAILLE

Mesurer le cadre

Plusieurs méthodes :

- se tenir debout, juste devant la selle : espace de 4 doigts entre l'entrejambe et le tube supérieur ;
- même position : pouvoir soulever du sol la roue avant de 15 à 18 cm.

Formule magique

- mesurer la hauteur de son entrejambes, debout, dos au mur, pieds écartés de 10 cm ;
- appliquer la formule suivante : $H \text{ de l'entrejambe} \times 0,56 = H \text{ cadre en cm}$ (cette mesure correspond à la distance entre l'axe du pédalier et le milieu de la jonction entre le tube de selle et le tube horizontal).

Autre mesure

$H \text{ de selle} = H \text{ d'entrejambe} \times 0,875$

Matériel

- 1 VTT par enfant ;
- instruments de mesure.
- fiches de notation des renseignements.
- calettes.

Exigences

- groupes de deux élèves.

VÉRIFICATION DE SON VTT

Avec la fiche "Vérification"

- cocher lorsque la vérification est faite.

Signaler tout problème constaté

Régler le problème

- soi-même, si possible ;
- avec l'aide d'un camarade ;
- avec l'aide du manuel ;
- avec l'aide du maître.

Matériel

- 1 VTT par enfant ;
- terrain : cour de l'école ;
- outillage VTT.

Exigences

- ne rien oublier ;
- ne pas laisser de côté un problème : danger !
- ne pas partir si tout n'est pas réglé ;
- demander de l'aide.

CHOISIR ET PASSER LES VITESSES

Le pédalage

- Rouler en utilisant librement le dérailleur arrière (plateau intermédiaire).
- démarrer sur le grand pignon ;
- démarrer sur le petit pignon.



Rouler en utilisant librement le dérailleur avant (pignon neutre du milieu)

- démarrer sur le grand plateau ;
- démarrer sur le petit plateau.

Matériel

- 1 VTT par enfant ;
- terrain : cour de l'école ;
- instruments de mesure ;
- craie pour marquage.

Exigences

- ne pas percuter un autre VTT ;
- ne pas poser pied à terre ;
- attention aux obstacles naturels ;
- groupe de deux enfants pour l'exercice sur le développement.

Savoir apprécier et mesurer un développement

(distance parcourue à chaque tour de pédalier)

Grand pignon/petit plateau		
Nb de tours de pédalier	Nb de tours de la roue arrière	Distance parcourue
1		
2		
3		
4		
5		

Petit pignon/grand plateau		
Nb de tours de pédalier	Nb de tours de la roue arrière	Distance parcourue
1		
2		
3		
4		
5		

Pignon intermédiaire/plateau milieu		
Nb de tours de pédalier	Nb de tours de la roue arrière	Distance parcourue
1		
2		
3		
4		
5		



Fiche guide de vérification

(Mettre une croix dans la colonne lorsque la vérification est effectuée)

Dispositifs obligatoires	X	Système de propulsion	X	Système de direction	X	Système de freinage	X	Autres vérifications	X
deux dispositifs de freinage efficaces		Chaîne - Bien huilée - Pas de maillon abîmé		Moyeux de roue - Bien graissés - Bien serrés - Roulements en bon état		Poignées de frein - Bien réglées - Bien serrées - Pas cassées		État des pneus - Flancs non coupés - Gomme pas trop usée - Valves bien positionnées	
une lumière à l'avant		Dérailleur avant - Bien huilé - Bien réglé - Bien fixé		Fourche - Bien graissée - Bien serrée		État des câbles - Bien graissés - Pas effilochés		Gonflage des pneus 4 ou 5 bars pour éviter les crevaisons	
un feu rouge à l'arrière		Dérailleur arrière - Bien huilé - Bien réglé - Bien fixé		Potence - Bien serrée - Pas de jeu - Roulements en bon état		Tension des câbles - Bonne - Arrêt de câble présent		Blocage des roues Manettes rapides bien serrées et bien rabattues	
un dispositif réfléchissant à l'arrière		Pédalier : Axe - Bien graissés - Roulements en bon état		Cintre - Bien réglé : à la bonne hauteur - Bien serré		État des patins - Usure régulière - Bien positionnés - Pas trop usés - Bien serrés - Pas de graisse		Hauteur de selle réglage à la bonne hauteur (formule magique)	
un dispositif réfléchissant sur les pédales		Pédalier : Pédales - Bien serrées - Tournent facilement						Serrage de selle Manette rapide bloquée normalement	
des dispositifs réfléchissants latéraux		Pédalier : Plateaux - Dents en bon état - Bien huilés - Non voilés		Entretien son VTT 1) Nettoyer : - Le VTT étant un engin tout terrain, le vélo devra être nettoyé, au jet si possible, après chaque sortie. - À l'aide d'un chiffon ou d'une peau de chamois, on séchera les parties principales du VTT. 2) Graisser : - Les pièces tournantes (chaîne, plateaux, pignons, dérailleurs...), après avoir été séchées avec un chiffon, seront graissées ou passées à l'huile de vaseline fine ou au gas-oil. Un chiffon imbibé d'huile pourra être employé pour une finition sur le cadre et le guidon.				Manettes de dérailleurs - Bien huilées - Bien serrées - Bonne tension des câbles - bonne indexation	
un avertisseur sonore		Pignons - Bien graissés - Dents en bon état - Bien serrés							
un dispositif réfléchissant à l'avant*		Moyeux de roues - Bien graissés - Bien serrés - Roulements en bon état							

* pour les vélos neufs vendus à compter du 1^{er} septembre 1999.



Se préparer à circuler à bicyclette

Se préparer à circuler à bicyclette dans le cadre d'un projet de découverte de sa région proche nécessite que chaque élève ait pris conscience que la bicyclette n'est pas un jouet mais un outil au service d'un déplacement programmé. Les élèves sont conduits à mettre en jeu, aux différentes étapes de la réalisation du projet, de nombreux savoirs, aptitudes et habiletés.

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 3

- Circuler dans un espace complexe
 - se préparer à rouler en sécurité,
 - être capable d'utiliser les compétences acquises dans des situations réelles de circulation, seul ou en groupe.
- Partager la chaussée avec d'autres usagers.
- Donner l'alerte et agir.

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

● Cycle 3

EPS

- Adapter ses déplacements à différents environnements.

SCIENCES EXPÉRIMENTALES ET TECHNOLOGIE

- Appeler les secours à bon escient, y compris les numéros d'urgence ; effectuer quelques gestes de premier secours

GÉOGRAPHIE

- *Mettre en relation des cartes à différentes échelles pour localiser un phénomène*
- Situer le lieu où se trouve l'école dans l'espace local et régional

MATHÉMATIQUES

- Savoir se situer par rapport à des repères fixes [...]
- Savoir représenter un déplacement simple sur une carte ou un plan
- Savoir évaluer une distance entre deux objets ou deux lieux [...]

MAÎTRISE DU LANGAGE

ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- [...] Rédiger, à partir d'une liste ordonnée d'informations, un texte à dominante [...], explicative, descriptive [...] seul ou à plusieurs

ÉDUCATION CIVIQUE

- Envisager les conséquences de ses actes en mettant en jeu la vie collective

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

● Cycle 3

- Quand je suis piéton...
 - Je connais les principes simples de secourisme.
- Quand je roule...
 - Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.
 - Je sais rouler en groupe.
 - Je vérifie et j'utilise les équipements.
 - Je vérifie les organes de sécurité de l'engin.
 - Je connais les règles du code de la route.
 - Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.
 - Je connais la signification de la signalisation (feux et panneaux).
 - Je signale à temps mes intentions de changement de direction.
 - Je respecte ces règles du code de la route.



La préparation d'un parcours de découverte de sa région à bicyclette peut s'étendre sur une durée variable, en fonction du projet de la classe, c'est pourquoi les activités proposées ne sont pas présentées sous forme de séquences mais répertoriées, en fonction des différents objectifs pédagogiques visés. Prendre en compte les contraintes du milieu, les sources de danger, les savoirs indispensables mais aussi mieux se connaître pour ne pas se laisser déborder par ses impulsions ou ses émotions font partie des éléments que les élèves ont à gérer pour se préparer à maîtriser les situations qu'ils vont rencontrer. Suivant les étapes du projet, l'enseignant pourra choisir de travailler en milieu protégé, en milieu naturel connu puis inconnu des élèves.

DÉVELOPPER DES APTITUDES PHYSIQUES ET ENTRAÎNER SES CAPACITÉS MOTRICES

• Élargir son champ de vision

- utiliser des signaux visuels pour rouler, s'arrêter, changer de direction ;
- identifier des objets, des éléments placés à droite, à gauche de la trajectoire à suivre ;
- suivre un camarade, à distance, en copiant sa trajectoire.

• Démarrer, monter sur une bicyclette et en descendre

- identifier les lieux les plus favorables pour démarrer ;
- trouver son équilibre ;
- construire des automatismes pour monter et descendre.



D'après un travail
de Lydie LEYSSENNE, CPC Ouest,
79000 Niort

• **Maîtriser l'arrêt**

- s'arrêter dans des zones matérialisées ;
- s'arrêter à un signal sonore, visuel ;
- s'arrêter comme le premier de la file.

• **Libérer des appuis**

- seul, rouler et toucher, ramasser, poser, lancer, attraper des objets, à hauteur variable ;
- par deux, rouler et se donner un objet en se croisant, en se doublant.

• **Éviter, contourner**

- effectuer des slaloms : faire varier le nombre, la nature, l'écartement des obstacles ;
- participer à des jeux : gymkhana - relais parallèles.

• **Varié les allures**

- accomplir une course de vitesse sur 50 à 100 m, par deux, dans des couloirs avec des obstacles obligeant à des changements d'allure ;
- réaliser une course de lenteur sur 20 à 30 m.

• **Franchir un obstacle**

- sauter un élastique, un cerceau ;
- passer sur une planche au sol, une bascule ;
- passer sous un élastique placé à différentes hauteurs.

• **Connaître ses capacités : savoir gérer ses efforts**

- développer sa capacité d'endurance en programmant des parcours de plus en plus longs ;
- doser son effort, prévoir des temps de récupération ;
- prévoir plusieurs itinéraires (respect des capacités de chacun), au cours d'une sortie.

• **Appréhender la notion de relief par la pratique physique**

- appréhender une zone vallonnée par des descentes et des montées ;
- la nature du sol ou des espaces plus ou moins humides...

CONNAÎTRE ET RESPECTER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

• **Prévoir les changements de direction en utilisant le bras, anticiper**

- groupe de trois, convenir d'un code et le suivre: signal oral et gestuel du premier du trio ;

- groupe classe, être attentif à des signaux et réagir en les prenant en compte : signal gestuel du premier groupe.

• **S'adapter à l'allure du groupe**

- suivre l'allure du premier ;
- pour chaque élève, prendre au moins une fois la tête du groupe sur le parcours.

• **Respecter les règles de sécurité**

- rouler en groupe, en file indienne, en respectant l'écart de sécurité (4 m sur le plat, 10 m en descente) ;
- constituer des trios, séparés de 50 m. En cas d'arrêt, tout le trio se range sur le bas côté en dehors de la route.

• **Connaître la signalisation, les règles de circulation et savoir réagir (Voir la fiche : Apprendre à connaître la signalisation)**

- se déplacer sur une piste routière ;
- se déplacer dans son village, dans sa ville ;
- dans la campagne proche ;
- se déplacer en milieu inconnu, accompagné d'un adulte par groupe, en semi autonomie (des adultes sont placés aux points stratégiques du parcours).

CHOISIR ET VÉRIFIER LE MATÉRIEL ET LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION, AGIR EN CAS D'INCIDENT

• **Savoir utiliser les fonctions de sa bicyclette**

(Voir la fiche: Choisir et entretenir sa bicyclette).

• **Savoir choisir les équipements de protection (casque, voir information page ??).**

• **Régler, réparer, entretenir sa bicyclette**

- gonfler les pneus ;
- vérifier les freins ;
- régler la selle et le guidon ;
- réparer la chambre à air ;
- utiliser le dérailleur.

• **Agir en cas de chute ou d'incident**

- composer une trousse de première urgence ;
- donner les premiers secours ;

- faire une simulation : protéger le blessé, assurer la sécurité du groupe, appeler les secours.

CHOIX ET PRÉPARATION DE LA RANDONNÉE

• **Rechercher des informations pour choisir un lieu**

- rechercher des documents divers pour étude (bibliothèque), pour visite (syndicat d'initiative) ;
- choisir des lieux caractéristiques ;
- lister tous les renseignements obtenus.

• **Choisir une carte et la lire**

- situer avec précision le lieu ou les lieux à atteindre ;
- choisir une carte en fonction de ses objectifs et de ses besoins ;
- définir un itinéraire ;
- étudier la légende (relief, paysages, hydrographie, curiosités...) ;
- lire et transcrire l'observation ;
- orienter la carte et faire correspondre les observations du terrain et leur représentation géographique.

• **Calculer les distances, les temps de déplacements, le budget**

- calculer les distances ; prendre en compte l'échelle d'un plan d'une carte ;
- mesurer une vitesse de déplacement, évaluer un temps de trajet ;
- calculer un budget.

• **Rédiger les documents**

et correspondances nécessaires

- écrire des lettres pour autorisation, information, demande de partenariat ;
- produire des textes informatifs, descriptifs et des fiches techniques.

PROLONGEMENTS POSSIBLES

• **Prévoir un compte-rendu de la sortie**

- sous forme de :** reportage photographique ; film vidéo ; exposition ; présentation d'un spectacle.





Sortir à bicyclette en milieu urbain

OBJECTIFS DE FORMATION ET RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Voir les fiches « Découverte de la bicyclette et de ses composants » et « Se préparer à circuler à bicyclette ».

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Voir la fiche « Se préparer à circuler à bicyclette ».

1. DÉCOUVERTE DE LA BICYCLETTE

Les élèves ont apporté leurs vélos à l'école.

Deux à trois séances ont été nécessaires pour leur faire découvrir le fonctionnement et l'entretien de la bicyclette : exercices de réglage de freins, de réparation de roues...

(voir fiche « Découverte de la bicyclette et de ses composants »)

2. RECONSTITUTION D'UN CIRCUIT URBAIN DANS LA COUR

Dans un premier temps, les élèves ont circulé, à vélo, dans la cour aménagée, seuls ou en groupes. Progressivement, les trajets se sont complexifiés avec l'introduction de panneaux, de feux tricolores et d'intersections.

Les points suivants ont été abordés :
- apprendre « les gestes qui signalent » ;
- savoir où se placer sur la route en fonction de la direction empruntée ;

- connaître et respecter les priorités ;
- exécuter des exercices de conduite de précision (trajet sinueux, planche à bascule,...) ;
- appréhender les notions de vitesse, de distance de sécurité et de freinage ;
- savoir utiliser les feux tricolores, les sens giratoires, les « cédez le passage », les « Stop », les obligations, les interdictions.

(voir fiche « Se préparer à circuler à bicyclette »)

3. DANS LA COUR AVEC DES VOITURES RADIOCOMMANDÉES

Cette activité permet de compléter l'acquisition de notions indispensables du Code de la route et de réfléchir aux problèmes posés par la circulation, en particulier à la prise en compte d'autres usagers.



la sécurité routière à l'école primaire.

DÉROULEMENT

Reprenant les points abordés lors de la séquence précédente, on propose de construire un circuit pour voitures radiocommandées en y incluant des croisements, des ronds-points et une signalisation routière avec les panneaux les plus fréquents.

Les enfants travaillent d'abord sur la construction de plans et de maquettes. Ils réalisent ensuite, dans la cour de l'école, le tracé d'un circuit qui permettra de recréer les conditions de circulation en ville.

Deux équipes sont constituées. Elles jouent le rôle, tour à tour, d'utilisatrices de voitures ou de « policiers » chargés de faire respecter le Code de la route.

Plusieurs situations sont possibles :

- les conducteurs circulent librement sur le circuit et sont « disqualifiés » dès lors qu'ils commettent des infractions ;
- en suivant un parcours déterminé, « les policiers » doivent être attentifs aux problèmes rencontrés et proposer des solutions (changer le trajet ou la signalisation...) ;
- « les policiers » fixent le point de départ et le point d'arrivée du circuit, imposent ou non des passages obligés et relèvent le nombre d'erreurs commises par les « conducteurs » ;
- plusieurs « conducteurs » doivent arriver à un point précis. À eux de trouver le chemin le plus rapide, le plus sûr, le plus court, le plus long...



Pour symboliser maisons ou véhicules, on utilise des emballages de carton qui obligent les «conducteurs» à se déplacer pour avoir le meilleur angle de vue possible et éviter les situations à risques.

À la fin des séances, un débat s'instaure sur le comportement des «conducteurs» et des «policiers». On analyse les problèmes rencontrés, on propose des améliorations pour simplifier ou enrichir l'activité. On veillera à ce que les véhicules soient réglés sur des fréquences différentes afin de ne pas perturber leur bon fonctionnement.

4. LA SORTIE EN MILIEU URBAIN

Une collaboration existe depuis plusieurs années entre l'éducation nationale et la police nationale au niveau de la ville de Soissons.

Cette entente permet de mener des actions conjointes de sécurité routière sur les axes de circulation de la ville.

Les policiers accompagnateurs participent activement à la sécurisation du parcours et à la discussion avec les élèves de la classe sur les difficultés, les événements survenus ou les comportements des usagers lors du déplacement du groupe.

Leur présence, leurs conseils permettent des échanges constructifs et éducatifs marquants pour les enfants.

DÉROULEMENT

Un parcours dans la ville est défini avec les policiers et les parents accompagnateurs.

Les heures de départ et de retour prennent en compte différents paramètres tels que la saison, la météo, la circulation...



Le jour de la sortie, les policiers et les enseignants déterminent avec les élèves :

- les conduites à tenir dans les situations suivantes :
 - vérification des équipements de sécurité (port du casque par tous) ;
 - ennuis mécaniques (qui s'arrête, qui continue, où se regrouper ?) ;
 - séparation du groupe à un «Stop» ou à un feu ;
 - incident ou accident.
- les points à travailler :
 - reconnaissance des panneaux les plus courants utilisés en ville ;
 - complémentarité des signalisations horizontale et verticale ;
 - identification des véhicules et respect des différents usagers qui partagent l'espace routier.

Le temps mis pour effectuer le parcours ne doit, en aucun cas, constituer un critère d'évaluation ou de réussite.

Les enfants circuleront en file indienne (respect des distances de sécurité entre deux vélos : 3 à 4 mètres sur le plat) encadrés par les policiers et les enseignants, les parents agréés s'intercalant entre eux.

Points abordés en fonction de l'itinéraire :

- le virage à droite : tendre le bras, ne pas se déporter, maîtriser sa vitesse ;

- le «Stop» : à quel endroit s'arrêter ? où regarder ? quelles informations sont nécessaires pour pouvoir repartir ? être prêt à redémarrer avec un pied sur la pédale ;
- le feu rouge à une intersection multiple : plusieurs feux rouges impliquent plusieurs arrêts. Lorsque le groupe est séparé, il convient d'effectuer le regroupement dans une zone sécurisée que les accompagnateurs détermineront ;
- le feu orange : s'arrêter ;
- le virage à gauche avec priorité à droite : respecter le Code de la route, mais être attentif également aux indices indicateurs du comportement des autres usagers ;
- le rond-point : à quelle place se situer ? Proche ou loin du centre ? Être attentif à manifester son changement de direction ;
- le feu tricolore à une intersection simple : faire remarquer la signalétique du panneau qui est à respecter quand le feu orange clignote ou est en panne.

Au retour de l'école, on amènera les enfants à réfléchir, éventuellement à débattre, sur leur propre comportement et sur celui des «autres» usagers de la route.



*D'après un travail réalisé dans les écoles Galilée et Fiolet de Soissons, classes de Dominique Kinet et Thierry Jumaucourt
ecole.galilee.soissons@ac-amiens.fr
ecole.fiolet.soissons@ac-amiens.fr*



Une action sécurité routière intégrée dans le projet d'école

Formulaire proposé, en 2003-2004, par l'inspection académique du Rhône aux écoles qui souhaitent intégrer un volet sécurité routière dans leur projet d'école

ACTION D'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ANNÉE SCOLAIRE

Circonscription de l'Éducation nationale

Titre de l'action
➤ Responsable de l'action : ➤

Échelon concerné par l'action			
Toute la circonscription	<input type="checkbox"/>	Un groupe scolaire	<input type="checkbox"/>
Un réseau rural d'éducation (RRE)	<input type="checkbox"/>	Une école maternelle	<input type="checkbox"/>
Un réseau d'éducation prioritaire (REP)	<input type="checkbox"/>	Une école élémentaire	<input type="checkbox"/>
Un autre réseau pédagogique	<input type="checkbox"/>	Une école primaire	<input type="checkbox"/>

Participants à l'action
Noms des écoles concernées par l'action :

Nombre de classes concernées par cette action			
Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Total

Nombre d'élèves concernés par cette action			
Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Total

Nom de l'école ou de la circonscription support de l'action
➤ Immatriculation : 0 6 9 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>



LES CARACTÉRISTIQUES DE CES PROJETS

Objectifs essentiels

- Les actions ont pour objectif de développer l'éducation à la sécurité : avoir un comportement de citoyen responsable, être capable d'évaluer les risques et les dangers et d'avoir une attitude critique sur certains abus. Elles doivent s'inscrire dans la mise en place de l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER, BO n° 40 du 31 octobre 2002). L'APER est la première étape d'un continuum éducatif visant à changer les comportements sur la route par une éducation continue de la maternelle jusqu'au permis de conduire (APER à l'école primaire, ASSR premier niveau en 5^e, ASSR deuxième niveau en 3^e, permis de conduire probatoire).
- L'éducation à la route ne constitue pas un champ disciplinaire particulier mais fait l'objet d'un traitement spécifique du cycle 1 au cycle 3 à travers les différents domaines d'activité.
- Des compétences de divers domaines disciplinaires (français, mathématiques, EPS...) sont travaillées lors de la mise en place de projets ou de séquences pluridisciplinaires d'éducation à la sécurité routière.
- Les actions de sécurité routière sont élaborées selon la même démarche que tous les autres projets.

Modalités de financement spécifiques

- Outre le financement de l'Éducation nationale, un financement complémentaire peut être demandé à la préfecture dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).
- D'autres aides peuvent être sollicitées : municipalités, associations sous forme de prêt de matériels (Prévention - MAIF, Prévention routière).
- Après avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale, le projet sera transmis à l'Inspection Académique (bureau des projets) pour examen et proposition de financement par le groupe départemental « Sécurité routière ».

Documentation et informations

- Un centre de documentation est ouvert à la préfecture au pôle sécurité routière.
- Des valises pédagogiques concernant tous les cycles sont disponibles dans toutes les circonscriptions.
- Dans chaque circonscription, un correspondant pour l'éducation à la sécurité peut apporter une aide pour les projets.
- Une personne, chargée de Mission Sécurité Routière, peut aussi apporter des conseils.

Calendrier des opérations

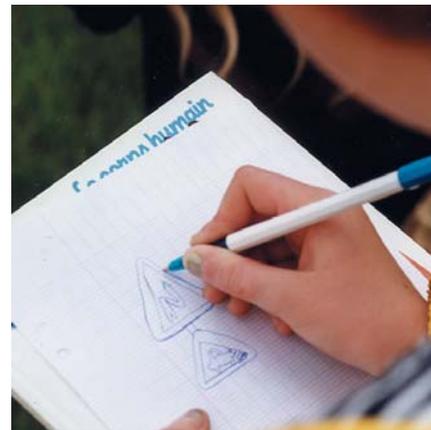
Se reporter au calendrier des actions d'initiative départementale présenté dans le dossier explicatif sur l'utilisation des crédits pédagogiques.

LES FINANCEMENTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Ces crédits pédagogiques dont le rôle n'est pas de se substituer aux crédits de fonctionnement des écoles mais de faciliter une action pédagogique globale sont attribués sur projets.
- Cette aide ne peut en aucun cas permettre de financer l'installation ou la réfection de locaux, ni l'achat de matériels durables qui relève des communes.
- Cette aide ne peut pas être utilisée pour le financement de déplacements réguliers d'élèves ou de voyages.



la sécurité routière à l'école primaire



- En cas de besoin, elle permet de rémunérer des interventions extérieures nécessaires au déroulement de l'action. Les intervenants extérieurs seront payés sur la présentation de factures délivrées, soit par les associations, soit par des professionnels habilités à le faire.

LA DÉMARCHÉ POUR L'ÉLABORATION DES ACTIONS

1. L'analyse de la situation initiale

L'élaboration du projet suppose que l'on ait déterminé une situation problème et donc des besoins qui justifient l'action.

2. Les objectifs prioritaires

Le choix de deux ou trois objectifs essentiels en fonction de compétences et de connaissances à faire acquérir.

3. L'évaluation

Les outils et les critères qui permettront d'évaluer les objectifs prioritaires définis.

4. Les modalités de mise en œuvre

- le contenu : ce que feront les élèves ;
- le déroulement : les étapes de l'action ;
- le rôle des membres de l'équipe pédagogique ;
- le rôle des partenaires éventuels ;
- les productions des élèves.

5. Un budget en équilibre

Fiche budgétaire de l'action

Dépenses	
Achats et fournitures :	
Vacations honoraires pour intervenants extérieurs :	
Autres (préciser) :	
Total	

Recettes	
Trouvées au niveau de l'école :	
Provenant d'autres organismes ou associations :	
Subvention demandée à la commune :	
Subvention demandée à la préfecture (PDASR) :	
Subvention demandée à l'Éducation nationale :	
Total	

Validation de cette action

Avis de l'Inspecteur de l'Éducation nationale
Signature :
Subvention proposée par l'IEN : euros

Avis du groupe départemental
Signature :
Subvention proposée par la préfecture : euros

Présentation au conseil d'école du :

Présentation au conseil de réseau du :

Bilan financier de l'action

Si vous avez fait appel à des partenaires rémunérés dans le cadre de l'action :

Nombre d'intervenants concernés :

Nombre d'heures d'intervention :

Dépenses	
Total	

Recettes	
Au niveau de l'école :	
Organismes ou associations :	
Subvention de la commune :	
Subventions partenaires financiers :	
Subvention Éducation nationale :	
Total	

Le total des recettes doit être équivalent au montant des dépenses.

Bilan pédagogique de l'action

Durée des activités : Année Trimestre Mois Moins

Quels sont les effets sur les élèves ?

Quels ont été les points positifs ou les difficultés essentiels rencontrés ?

Y-a-t-il eu une production ? Si oui : Montage audio-visuel Journal Spectacle Exposition

Autres, préciser :

Ce bilan sera établi après la mise en œuvre de l'action et envoyé à l'Inspecteur de l'Éducation nationale. Un double doit être conservé par l'école support de l'action.

SIGNALISATION ROUTIÈRE

SIGNALISATION D'INTERSECTION ET DE PRIORITÉ

			
Arrêt à l'intersection	Marquez l'arrêt à l'intersection	Indication du caractère prioritaire d'une route	Perte de priorité d'une route à caractère prioritaire

			
Intersection avec une route dont les usager doivent céder le passage	Intersection où le conducteur est tenu de céder le passage aux véhicules débouchant de la ou des routes situées à sa droite	Cédez le passage à l'intersection	Cédez le passage

SIGNALISATION D'INTERDICTION

															
Circulation interdite	Sens interdit	Interdiction de tourner à gauche	Interdiction de tourner à droite	Interdiction de faire demi-tour	Interdiction de dépasser	Accès interdit à tous véhicules à moteur	Accès interdit aux cyclomoteurs	Accès interdit aux véhicules agricoles à moteur	Accès interdit aux véhicules à moteur des cyclomoteurs	Accès interdit aux piétons	Accès interdit aux cyclomoteurs	Accès interdit aux véhicules agricoles à moteur	Accès interdit aux véhicules à moteur à l'exception des cyclomoteurs	Accès interdit aux véhicules à moteur	Interdiction de dépasser

SIGNALISATION DE DANGER

					
Virage à droite	Virage à gauche	Succession de virages dont le premier est à droite	Caisis ou dos-d'âne	Chaussée rétrécie	Chaussée glissante

					
Pont mobile	Passage à niveau muni de barrières	Passage à niveau sans barrières	Endroit fréquenté par des enfants	Passage pour piétons	Passage d'animaux domestiques

					
Passage d'animaux sauvages	Annnonce de feux tricolores	Circulation dans les deux sens	Risque de chutes de pierres	Débouché de cyclistes ou de cyclomoteuristes	VOUS AVANCEZ PAS LA PRIORITÉ Carrefour à sens giratoire

SIGNALISATION D'OBLIGATION

										
Direction obligatoire	Annnonce de deux directions obligatoires	Contournement obligatoire	Piste ou bande cyclable obligatoire	ALLUMEZ VOS FEUX	Exemple d'autres obligations	Voie réservée aux autobus	Chaises à neige obligatoires	Vitesse minimale obligatoire	Chemin obligatoire pour cavaliers	Chemin obligatoire pour piétons

SIGNALISATION DE FIN D'OBLIGATION



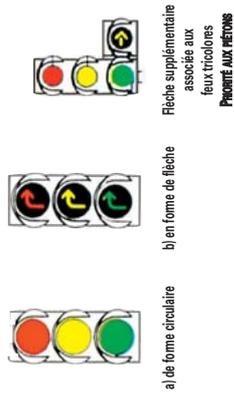
Fin de voie réservée aux véhicules de transport en commun
 Fin de piste ou bande obligatoire pour cyclistes
 Fin de chemin obligatoire pour piétons
 Fin de chemin obligatoire pour cavaliers
 Fin de vitesse minimale obligatoire
 Fin d'obligation de l'usage des chaînes à neige
 Fin de chemin obligatoire de dépasser les poids lourds

SIGNALISATION DE FIN D'INTERDICTION



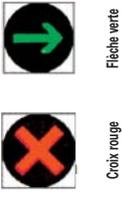
Fin de toutes les interdictions
 Fin de limitation de vitesse
 Fin d'interdiction de dépasser
 Fin d'interdiction de dépasser pour les poids lourds
 Fin d'interdiction de l'usage d'avertisseurs sonores
 Exemple d'autres fins d'interdiction

SIGNALISATION LUMINEUSE



a) de forme circulaire
 b) en forme de flèche
 Flèche supplémentaire associée aux feux tricolores
PRÉFÉRÉ AUX FEUX

FEUX D'EXPLOITATION PAR VOIE



Croix rouge
 Flèche verte

SIGNALISATION DE STATIONNEMENT INTERDIT OU RÉGLEMENTÉ



Stationnement interdit
 Stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle
 Arrêt interdit

SIGNALISATION D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE ZONE



Entrée de zone à stationnement interdit
 Sortie de zone à stationnement interdit

SIGNALISATION DE STATIONNEMENT



Arrêt de tramway



Vitesse conseillée



Fin de vitesse conseillée



Chemin sans issue



Présignalisation d'un chemin sans issue



Arrêt d'autobus à accès réglementé



Camping pour tentes



Camping pour caravanes



Camping pour tentes et caravanes



Auberge de jeunesse



Point de départ d'excursions à pied



Emplacement pour pique-nique



Passage pour piétons sur chaussée



Circulation à sens unique



Priorité sur les véhicules venant en sens inverse



Parcage



Route à accès réglementé



Fin de route à accès réglementé



Trains autos-couchettes



Embarcadere de bac



Toiletes ouvertes au public



Installations accessibles aux handicapés physiques



Exemple d'installations diverses



Produits Régionaux



La sécurité des enfants en voiture

Le point sur les dispositifs de retenue adaptés aux enfants de moins de 10 ans.

En 2006, 47 enfants de moins de 10 ans passagers de véhicules ont été tués, 1 798 blessés.

Les enfants de 0 à 14 ans représentent 2,74 % des tués sur la route et 4,84 % des blessés hospitalisés.

DANS UN VÉHICULE, UN IMPÉRATIF : être retenu

L'utilisation d'un dispositif de retenue pour tous les passagers de véhicule est indispensable pour limiter les conséquences corporelles de l'accident.

Lorsqu'un occupant n'est pas retenu, il risque en cas de choc d'être éjecté du véhicule ; or, on sait que l'éjection multiplie par 6 le risque d'être tué dans un accident. L'absence de retenue augmente également le risque d'être projeté contre les structures du véhicule ou de se transformer en projectile pour les autres occupants. Par ailleurs, le corps d'un passager non retenu subit une violente décélération au moment du choc car il continue à se déplacer à la vitesse qu'avait le véhicule lors de l'impact.

Globalement, le port de la ceinture de sécurité devenu progressivement obligatoire pour tous les occupants du véhicule et plus performante grâce aux progrès de la recherche dans ce domaine, permet de diviser par trois le taux de mortalité des accidents. On pense qu'une utilisation encore plus systématique permettrait de sauver 400 à 500 vies par an.

LES ENFANTS : des passagers vulnérables qui doivent utiliser des dispositifs spécifiques

La géométrie des ceintures de sécurité n'est pas adaptée à l'anatomie et à la morphologie de l'enfant de moins de 10 ans ; avant cet âge, il n'a pas la taille et la maturité des os et des tissus requises pour l'utilisation de la seule ceinture. En effet, celle-ci, pour remplir son obligation de protection, doit prendre appui sur l'épaule, le thorax (sangle diagonale) et sur les crêtes iliaques du bassin (sangle diagonale). Ce n'est évidemment pas le cas pour les enfants.

Ainsi, depuis sa naissance jusqu'à 10 ans, ou plus s'il est de petite taille, c'est-à-dire mesurant moins de 1,45 m ou moins de 71 cm assis, l'enfant doit, pour être retenu sans danger, utiliser un dispositif de retenue adapté, qui évolue avec sa croissance et en fonction de ses vulnérabilités physiques.

C'est non seulement une nécessité de sécurité liée à la morphologie de l'enfant mais une obligation légale depuis janvier 1992.

A partir de janvier 2008, on ne peut transporter en voiture plus de personnes qu'il n'y a de ceintures : tout enfant doit obligatoirement être retenu par un dispositif adapté à sa morphologie.

Cassettes vidéos réalisées sur la sécurité des enfants en voiture :

- *L'enfant passager d'automobile*, à partir de 10-11 ans.
- *Léo et Margot, enfants passagers*, deux clips pour les 4-10 ans.

Films disponibles sur simple demande écrite :

Fondation MAIF
Le Pavois
79038 Niort Cédex

- *Max dans la rue*,
Ministère des Transports
DSCR - Grande Arche de la Défense
92055 LA DÉFENSE Cedex 04



LES PREMIERS MOIS DE VIE :

le transport dans un siège dos à la route (catégorie 0 et 0+)



Jusqu'à 20/24 mois, l'enfant est extrêmement exposé aux risques de lésions au niveau de la tête et du rachis cervical.

Plusieurs facteurs liés à l'anatomie des tout petits sont à l'origine de cette vulnérabilité qui demeure généralement jusqu'à 3 ans mais dans une moindre mesure :

- l'ossification des vertèbres cervicales n'est pas terminée, elles sont en effet essentiellement cartilagineuses,
- les muscles paravertébraux sont peu développés et donc d'une force limitée,
- la tête est proportionnellement beaucoup plus lourde que celle de l'adulte par rapport à l'ensemble de la masse corporelle ; la boîte crânienne est également très fragile du fait de sa faible ossification.

Ainsi, en cas de choc frontal, un nourrisson voyageant face à la route subira un déplacement très important de sa tête, très lourde, vers l'avant, soumettant la colonne cervicale peu développée à de violents efforts susceptibles de causer luxations, fractures et sections de la moelle

épineière : décès, tétraplégies, complications neurologiques en sont les conséquences les plus fréquentes dans les chocs sévères. Le crâne de l'enfant peut également heurter sièges et parties rigides du véhicule.

La meilleure parade à ce type de risque est de transporter le petit enfant dans un "dos à la route" dès sa naissance et le plus tard possible ; ainsi installé, les forces lors du choc seront mieux réparties sur l'ensemble du corps de l'enfant et le déplacement de sa tête sera considérablement limité.

Ce dispositif doté d'un harnais 5 points a fait l'objet de nombreuses études accidentologiques qui ont apporté la preuve de son haut niveau de protection. C'est pourquoi le lit-nacelle a tendance à disparaître. C'est aussi le seul dispositif qui permette à un enfant de moins de 10 ans de pouvoir voyager à l'avant sauf si le véhicule est équipé d'un Air-Bag passager.

Aujourd'hui, en France, les dispositifs disponibles permettent de transporter un enfant dos à la route jusqu'à 13 kg, soit jusqu'à l'âge de 18 mois environ. Certains dispositifs sont évolutifs et peuvent être homologués pour les catégories 0 et 1, l'enfant pouvant alors, avec le même dispositif, voyager face à la route à partir de 10 ou 13 kg.

POUR LES PREMIERS VOYAGES FACE À LA ROUTE :

le siège à harnais (catégorie 1)

Encore trop petit et trop fragile sur le plan osseux au niveau du thorax et du bassin pour utiliser la seule ceinture ou le siège réhausseur, l'enfant à partir de 13 kg doit être transporté dans un

siège à harnais 5 points réglables, retenu au véhicule par la ceinture 3 points et à la place centrale munie d'une ceinture de bassin si l'installation



avec ce type de sangle est autorisé. Ce siège s'utilise jusqu'à 18 kg ; il est parfois évolutif et se transforme en rehausse (réhausseur).

À PARTIR DE 15 KG : le réhausseur avec dossier (catégories 2 et 3)



Le réhausseur avec dossier, préférable à une simple réhausse, est conçu pour les enfants de 15 à 36 kg et mesurant, assis, de 61 à 71 cm : l'enfant est retenu par la ceinture trois points du véhicule. Il est absolument proscrit d'utiliser la ceinture deux points : l'absence de retenue au niveau du thorax occasionnerait un déplacement trop important du haut du corps vers l'avant, qui subirait ainsi des forces trop violentes et pourrait heurter les structures du véhicule. On a relevé trop d'accidents dans lesquels des enfants avaient été gravement blessés parce qu'ils utilisaient la seule ceinture deux points avec ou sans rehausse ou parce que tout simplement ils avaient fait passer la sangle diagonale sous leur bras.



Parce que les crêtes iliaques de l'enfant de moins de 10 ans ne sont pas formées, la sangle de bassin doit prendre obligatoirement appui sur la racine des cuisses : *la présence de guide-sangles de chaque côté du bassin garantit ce bon positionnement* et évite en cas de choc que la sangle abdominale ne glisse vers le haut (effet "sous-marinage"), comprimant ainsi le bassin et causant de graves lésions internes (éclatement de la rate ou du foie -positionné plus bas que chez l'adulte-). Ces guide-sangles témoignent du niveau de sécurité du dispositif ; le réhausseur avec dossier doit être également doté au-dessus de l'épaule d'un guide sangle qui force la sangle diagonale à bien se positionner sur le thorax.

Enfin, l'abandon du réhausseur au profit de l'utilisation de la ceinture seule ne doit pas se faire avant que l'enfant ait atteint une taille suffisante, même après 10 ans, c'est à dire 71 cm assis ou 1,45 m.

DE 15 À 25 KG, POUR LES PLACES MUNIES DE LA CEINTURE 2 POINTS :

la table-bouclier



L'enfant et le dispositif, qui prend appui de chaque côté des cuisses, sont retenus ensemble par la ceinture. Ce dispositif est compatible avec la ceinture 3 points et constitue la solution pour transporter un troisième enfant sur la place centrale arrière du véhicule.

RÈGLES COMMUNES À TOUTES LES CATÉGORIES DE DISPOSITIFS

Les enfants doivent être retenus quel que soit le type de trajet et sa durée :

un tiers des accidents se produisent près du domicile. Il faut prendre autant de précaution pour aller à l'école, en ville ou chez des amis que pour partir en vacances : les parents doivent être vigilants, rigoureux, montrer l'exemple et les enfants respectueux de la consigne.

Un enfant doit être transporté à l'arrière (sauf pour le dos à la route et à condition que l'air-bag passager avant soit désactivé et sauf si la voiture ne bénéficie pas à l'arrière de dispositif permettant d'attacher son siège ou de le retenir avec sa rehausse).

Lors de l'achat, l'enfant devrait pouvoir "essayer" son dispositif et le parent bénéficiaire de conseils sur son installation, vérifiant par la même occasion l'adaptabilité à son véhicule.

Ne pas changer prématurément de dispositif pour un autre de la catégorie supérieure : ainsi, un enfant ne doit pas être installé trop tôt face à la route, sur une rehausse ou utiliser précocement la seule ceinture de sécurité : le dispositif au lieu de protéger pourrait lui-même blesser l'enfant. Des études accidentologiques ont révélé des cas d'enfants gravement blessés dans des accidents car installés dans des dispositifs non adaptés à leur morphologie. Le critère de choix pour le dispositif adapté à l'enfant demeure sa taille et son poids.

Les notices d'installation doivent être rigoureusement respectées.

Les sangles du harnais ou de la ceinture doivent être strictement bien réglées et bien positionnées.

Mauvaise installation du siège ou encore réglage et positionnement incorrects des sangles sont relevés dans 3 accidents sur 4 et anéantissent les bénéfices de protection que doit apporter le dispositif en cas de choc, exposant ainsi l'enfant à de graves lésions.

Les dispositifs doivent relever de la norme européenne ECER44/03 (inscription du label normatif sur le dispositif) : éviter les dispositifs trop anciens ou d'occasion.

Les dispositifs impliqués dans des chocs sévères doivent être changés.



Glossaire

ACCIDENT CORPOREL de la circulation routière (mortel et non mortel) :

- provoque au moins une victime ;
- survient sur un voie ouverte à la circulation publique ;
- implique au moins un véhicule.

ACCOTEMENT : en rase campagne, espace situé de part et d'autre de la chaussée.

AGGLOMÉRATION : espace situé entre les panneaux d'entrée et de sortie portant le nom de la localité.

ARRÊT : immobilisation momentanée d'un véhicule, pour permettre à des passagers de descendre ou pour décharger des bagages, le conducteur étant resté au volant ou à proximité pour le déplacer en cas de besoin.

AUTOCAR : véhicule affecté au transport en commun de personnes sur de longues distances en places assises. Depuis le 9 juillet 2003, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les occupants d'un autocar dès lors que celui-ci en est équipé.

AUTOROUTE : l'autoroute est constituée de deux chaussées à sens unique séparées par un terre plein central. Chaque chaussée comporte généralement plusieurs voies. La bande d'arrêt d'urgence, permet en cas de nécessité absolue l'arrêt et le stationnement des véhicules, ainsi que la circulation des véhicules d'intervention urgente et des véhicules des services d'entretien de l'autoroute.

BALISE : les balises servent à guider les usagers en matérialisant la position de dangers particuliers (balises de virage, d'intersection...).

BANDE CYCLABLE : désigne, sur une chaussée à plusieurs voies, la voie exclusivement réservée aux cycles (et parfois aussi aux cyclomoteurs).

CARREFOUR À SENS GIRATOIRE : place ou carrefour comportant un terre-plein central matériellement infranchissable, ceinturé par une

chaussée mise à sens unique par la droite sur laquelle débouchent différentes routes et annoncé par une signalisation spécifique.

CHAUSSÉE : la (ou les) partie(s) de la route normalement utilisée(s) pour la circulation des véhicules.

CYCLOMOTEUR : tout véhicule à deux ou trois roues équipé d'un moteur d'une cylindrée ne dépassant pas 50 centimètres cubes s'il est à combustion interne (ou d'une puissance maximale nette n'excédant pas quatre kilowatts pour les autres types de moteur), et ayant une vitesse maximale par construction ne dépassant pas quarante-cinq kilomètres à l'heure.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, les cyclomoteurs neufs sont immatriculés.

DISPOSITIF RÉFLÉCHISSANT :

• **CYCLE :** tout cycle doit être muni de jour comme de nuit, d'un ou de plusieurs dispositifs réfléchissants de couleur blanche à l'avant, rouge à l'arrière et de dispositifs réfléchissants visibles latéralement. Les pédales des cycles doivent comporter des dispositifs réfléchissants orange.

• **CYCLOMOTEUR :** tout cyclomoteur doit être muni d'un ou de deux catadioptrés arrière non triangulaires. Tout cyclomoteur à deux roues doit être muni d'un ou de deux catadioptrés latéraux non triangulaires. Les pédales des cyclomoteurs doivent comporter des catadioptrés, sauf dans le cas de cyclomoteurs à deux roues à pédales rétractables.

INTERSECTION : lieu de jonction ou de croisement au même niveau de deux ou plusieurs chaussées.

PERSONNE INDEMNÉ : personne impliquée dans un accident, non décédée et dont l'état de santé ne nécessite aucun soin médical.

PISTE CYCLABLE : désigne une chaussée exclusivement réservée aux cycles (et parfois aux cyclomoteurs).

SAC GONFLABLE OU AIRBAG : dispositif de sécurité proposé principalement aux places avant du véhicule. Ce sac se gonfle en cas de choc en quelques millièmes de seconde et permet d'éviter les lésions à la face.

SAMU : Service Aide Médicale Urgente.

SIGNALISATION : signaux destinés à assurer la bonne utilisation d'une voie et la sécurité des usagers.

• **VERTICALE :**

elle regroupe les indications données par : les agents, les feux, les panneaux, les balises et les bornes.

• **HORIZONTALE :**

les marquages au sol délimitent avec précision les endroits où les différents usagers doivent circuler ou s'arrêter.

• **TEMPORAIRE :**

la signalisation temporaire a pour but d'avertir, d'informer ou de prescrire provisoirement. Elle prévaut sur la signalisation habituelle.

STATIONNEMENT : immobilisation d'un véhicule en dehors des circonstances caractérisant l'arrêt.

TAUX DE MORTALITÉ : rapport entre le nombre de personnes décédées et le chiffre total de la population considérée.

VICTIME : personne impliquée dans un accident et non indemne. Pour s'approcher des standards adoptés par nos principaux voisins européens, une nouvelle définition de la variable « gravité des blessures » est entrée en application le 1^{er} janvier 2005 :

- **les blessés hospitalisés :** victimes admises comme patients dans un hôpital plus de 24 h ;
- **les blessés non hospitalisés :** victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admis comme patients à l'hôpital plus de 24 h.

VOIE : subdivision de la chaussée permettant la circulation d'une file de véhicules.



APPRENDRE À PORTER SECOURS À L'ÉCOLE

Un enjeu de santé publique

En France, la prise en charge des urgences, globalement performante, repose sur une véritable chaîne des secours et des soins. Le maillon le plus fragile de cette organisation demeure l'« alerte » et « les gestes d'attente » alors que des études internationales montrent qu'avertir rapidement et intervenir efficacement conditionnent fortement le pronostic vital. Un constat s'impose, le public n'est pas encore suffisamment éduqué pour que tout citoyen soit en mesure d'effectuer une alerte et de pratiquer des gestes simples face à une situation d'urgence médicale avant l'arrivée des secours spécialisés.

Un enjeu pédagogique et éducatif

Pour rendre plus performant ce premier maillon de la chaîne des secours, l'École a un rôle privilégié à jouer. L'arrêté du 4 avril 2007 aménage les programmes pour les trois cycles de l'école primaire, afin de les mettre en conformité avec le socle commun de connaissances et de compétences. Il affiche la volonté de développer chez les élèves des comportements citoyens, des initiatives et des démarches de solidarité, des savoirs et des savoir-faire leur permettant de réagir efficacement face à des situations d'incidents ou d'accidents de santé à partir de leurs apprentissages scolaires.

Le dispositif « Apprendre à porter secours » a pour objectif de sensibiliser les enseignants en tant que citoyens et pédagogues afin de leur permettre, après une formation préalable, d'effectuer les premiers gestes de secours, et d'intégrer cet enseignement dans un projet interdisciplinaire conformément aux programmes de leur classe. La progression proposée aux élèves tient compte de leur développement cognitif et psychomoteur ainsi que de leur rythme d'accès à l'autonomie.

Une obligation législative

L'extension de ce dispositif s'est effectué, depuis 1997, sur la base du volontariat et a reposé sur les actions de formation organisées au niveau académique et départemental, la constitution d'équipes ressources formées et la mise à disposition d'outils pédagogiques.

De nouvelles dispositions législatives et réglementaires font maintenant obligation au ministère chargé de l'éducation nationale d'introduire dans les enseignements, durant la scolarité obligatoire, un apprentissage des gestes de premiers secours. Il s'agit de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et du décret d'application du 11 janvier 2006

relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité.

Pour l'école primaire, cette obligation doit se traduire, à terme, par la généralisation d'« Apprendre à porter secours » qui prend appui sur :

- les programmes pour l'école du 4 avril 2007 ;
- les compétences à acquérir par les enfants pour porter secours ⁽¹⁾ ;
- le document de suivi des acquisitions des élèves et le document pour le suivi de la mise en œuvre par les maîtres pour « Apprendre à porter secours » annexés à la circulaire n°2006-085 du 24 mai 2006 (B O n°33 du 14 septembre 2006) relative à l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire : sensibilisation à la prévention des risques, à la mission des services de secours, formation aux premiers secours en enseignement général des règles de sécurité.

La formation sera poursuivie au collège pour compléter « Apprendre à porter secours » afin de permettre aux élèves d'obtenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques niveau 1 » (PSC1) qui se substitue à AFPS à partir de la rentrée 2007 ⁽²⁾.

Une stratégie formation

Le développement de ce dispositif implique l'organisation d'actions de formation au niveau académique et départemental, la constitution d'équipes ressources formées et la mise à disposition d'outils pédagogiques.

La composition de ces équipes de formation est le garant de l'efficacité du dispositif. Qualifiées de « trépied vital », elles associent les compétences de pédagogues (inspecteurs de l'éducation nationale et/ou conseillers pédagogiques), de personnels de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves (infirmiers et/ou médecins) et de professionnels de l'enseignement des soins d'urgence (SAMU-CESU). Elles sont chargées de démultiplier, auprès des enseignants du premier degré, la formation qu'elles ont reçue.

Un module de formation de base pour les enseignants a été défini ⁽³⁾. Ce document porte, d'une part, sur la connaissance de gestes techniques simples et, d'autre part, sur les modalités pédagogiques de leur mise en œuvre avec les élèves. Il a été actualisé en tenant compte de l'évolution de la formation aux premiers secours.

La convention signée, le 26 septembre 2003, entre le ministère chargé de l'éducation et celui chargé de la santé définit les modalités de leur partenariat et

précise, notamment, les conditions d'intervention des CESU-SAMU auprès des équipes ressources de formateurs, dans chaque académie ou département, pour les différentes actions de formation. Elle figure en annexe de la circulaire n°2003-210 du 1^{er} décembre 2003 (BOEN n°46 du 11 décembre 2003), relative à « La santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation ». Depuis 2006, les professeurs des écoles nouvellement nommés ont du justifier pour s'inscrire au concours de recrutement, d'une attestation certifiant une qualification en secourisme reconnue de niveau au moins égal à celui de l'AFPS. Quelle que soit la formation aux gestes techniques reçue, celle-ci doit être complétée par un module de 3 heures minimum consacré aux modalités pédagogiques pour dispenser « Apprendre à porter secours » dans le cadre de la classe.

Des outils pour la formation

La brochure, elle même intitulée « Apprendre à porter secours », publiée en janvier 2007 dans la collection Repères ⁽⁴⁾ constitue un outil de référence pour la mise en œuvre d'actions de formation initiale et continue à destination des enseignants du premier degré. Cette version actualisée en fonction des évolutions législatives et réglementaires a été largement diffusée auprès des écoles et des circonscriptions. Elle sera également mise en ligne sur EduSCOL.

⁽¹⁾ Publiées initialement dans la circulaire n°2003-210 du 1 décembre 2003 relative à « La santé des élèves : programmes quinquennal de prévention et d'éducation » actualisées dans la brochure « Apprendre à porter secours » publiée en janvier 2007.

⁽²⁾ Arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

⁽³⁾ Publiées initialement dans la circulaire n°2003-210 du 1 décembre 2003 relative à « La santé des élèves : programmes quinquennal de prévention et d'éducation », ce module a été actualisé dans la brochure « Apprendre à porter secours » publiée en janvier 2007.

⁽⁴⁾ « Apprendre à porter secours » brochure dans la collection Repères éditée, en 2007, par le CNDP

Pour obtenir des renseignements sur les formations organisées pour « Apprendre à porter secours », il convient de vous adresser aux conseillers techniques de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves de votre académie ou de votre département ou aux correspondants « sécurité ».

PROTCOLE D'ALERTE AU SAMU EN CAS D'URGENCE

1

OBSERVER

- Le blessé ou le malade répond-il aux questions ?
- Respire-t-il sans difficulté ?
- Saigne-t-il ?
- De quoi se plaint-il ?

2

ALERTER

- Composer le **15**
 - Indiquer l'adresse détaillée (ville, rue...)
 - Préciser le type d'événement (chute...)
 - Décrire l'état observé au médecin du SAMU
- Ne pas raccrocher le premier
- Laisser la ligne téléphonique disponible

3

APPLIQUER LES CONSEILS DONNÉS

- Couvrir et rassurer
- Ne pas donner à boire
- Rappeler le **15** en cas d'évolution de l'état



Ont participé à la réalisation de ce document

Aisne

Elisabeth ARTOUX - FONTAINE
Alix GOMOT
Françoise JULIEN
Thierry JUMANCOURT
Dominique KINET
Martine MAIRE

Cantal

Les conseillers pédagogiques
de circonscription en EPS
de Mauriac et d'Aurillac

Deux Sèvres

Lydie LEYSSENNE
Sylvie AUDELAN - TALON
Isabelle MAGNERON

Jura

Françoise DUBOIS
Olivier FAIVRE
Didier LAMBOLEZ

Hérault

La municipalité
et les écoles de Castelnaud-le-Lez

Marne

Agnès MATHIEU
Françoise PHILIPPE

Paris

Giselle MACCARIO

Rhône

Noëllie BAUDINO
Françoise BRUN
Valéria PAGANI

Seine - St - Denis

Annie-France BERGER

Somme

Delphine COURCELLES
Corinne LALLIER

Groupe de travail national

Jean-Michel ARTOUX
Françoise BRUN
Claude BRANDY
Marie-Jo HECHT
Françoise LAGARDE
Annick LAMIRAL

Marie-Hélène LELOUP
Jacqueline MENNESSIER
Evelyne BRETON
Lionel TORDEUX
Daniel ZILLI

Photos :

Jean-Michel ARTOUX
Sylvie AUDELAN - TALON
Noëllie BAUDINO
Françoise BRUN
Annick LAMIRAL
Jacques MIROZ
Evelyne REGNIES

Vieux frère de petit balai :
couverture extraite de la base
des « mille et un livres »
accessible sur EduSCOL

Maquette : Studio STIVALET

PAO : Goubault imprimeur